VENDREDI 09 FÉVRIER 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1769
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Et maintenant, des actes !







Après avoir occupé l'espace médiatique pendant deux semaines, la colère agricole est rentrée dans les cours de ferme. Le gouvernement a fait des annonces fortes qui prouvent que le message du mal-être agricole – largement soutenu par la population- a été entendu. Reste à présent à voir de quelle manière ces annonces vont se concrétiser. Les jours qui viennent, avec, en point de mire, le Salon de l'Agriculture, seront déterminants. ***PAGES 04, 05, 06, 07 ET 10***

Encart : mailing Beiser SA



P.12

PRODUCTIONS

Élevage // La piste de l'engraissement local



P.17

DOSSIER

Manutention // La vogue des chargeurs compacts

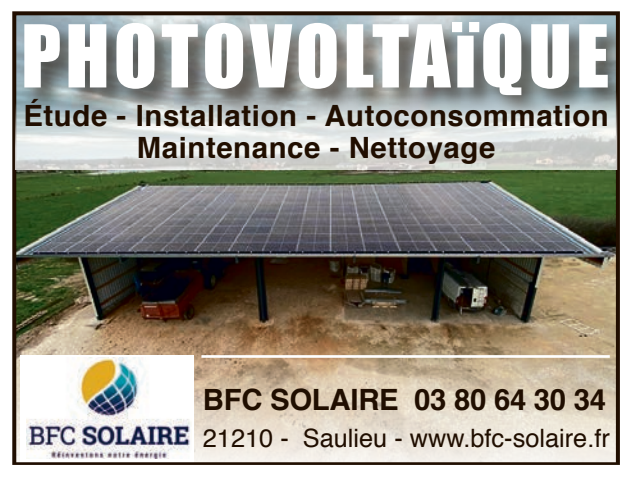


P.22

RURALITÉ

Côte-d'Or // Des agriculteurs qui fournissent des collèges





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 DANS LE MORVAN, LES RAISON D'UNE COLÈRE AGRICOLE

.05 EN CÔTE-D'OR, LES MILLE-ET-UN ASPECTS DU MÉCONTENTEMENT

.06 D'AVALLON À PARIS, L'YONNE N'A RIEN LÂCHÉ

.07 EN CÔTE-D'OR, LES MANIFESTATIONS VUES DES COULISSES

.08 LA MÉTHANISATION SANS LANGUE DE BOIS

.09 DANS L'YONNE, DES BÂTIMENTS À DÉCOUVRIR

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.10 LE DÉTAIL DES ANNONCES GOUVERNEMENTALES

.11 AGRIACTES, UNE FORMATION QUI RÉSONNE AVEC LA COLÈRE AGRICOLE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 L'ENGRAISSEMENT LOCAL, SOLUTION D'AVENIR?

.13 DES SIMMENTAL QUI PRÉPARENT LE SALON

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 LES BETTERAVIERS DEMANDENT L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 DANS L'YONNE LES MOUTONS AU BOULOT!

.16 À BEAUNE, PREMIER FORUM DES MÉTIERS DE LA VIGNE ET DU VIN

DOSSIER // MANUTENTION

.17 SPÉCIAL MANUTENTION

RURALITÉ // TERRITOIRES

.22 L'APPROVISONNEMENT LOCAL DES COLLÈGES

.24 LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FOURBISSENT LEURS ARMES POUR LE SALON DE L'AGRICULTURE

.25 UNE CANADIENNE EN STAGE DANS LA NIÈVRE

.26 NOUVEAU FILM SUR LA PRÉDATION DU LOUP

SERVICES

.27 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.28 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.30 PETITES ANNONCES

.32 ANNONCES LÉGALES

.36 ÉQUIPEMENT

MAGAZINE // LOISIRS

.38 LES FROMAGES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AU SALON DE L'AGRICULTURE

.39 AU MUSÉOPARC D'ALÉSIA, UNE SAISON OLYMPIQUE

.40 DU MARAÎCHAGE EN ALTITUDE



// LE DESSIN

// EN BREF

Lait Les fournisseurs refusent l'augmentation de prix proposée par Lactalis

Le 3 février, Lactalis a annoncé vouloir réviser le prix du lait payé aux producteurs en le portant de 405 € les 1 000 litres (en catégorie standard 38/32) à 420 €/1 000 l soit une augmentation de 15 €. *« Le prix total payé toutes primes confondues s'élève à 460 €/1 000 l sur les deux premiers mois de l'année »*, souligne le géant mondial laitier. Cette offre a été refusée par l'association des organisations de producteurs l'Union nationale des éleveurs livreurs Lactalis (Unell). Les éleveurs considèrent que cette augmentation ne couvre pas l'intégralité des coûts de production. De son côté, la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) regrettait dans un communiqué du 1er février que *« les producteurs n'auront que les miettes de ce que veut bien donner l'entreprise (…) Nous demandons (…) à ce que les résultats de ces contrôles (de la loi Egalim, ndlr) soient rendus publics. Nous n'avons de cesse de le rappeler : seule une transparence totale permettra la bonne application des lois EGalim »*. De son côté, Lactalis assure *« poursuivre le dialogue avec l'Unell sous l'égide de la médiation pour aboutir à un juste équilibre des relations contractuelles »*.

Annonces gouvernementales L'inquiétude des endiviers

L'association des producteurs d'endives de France (Apef) a envoyé le 5 février, une lettre ouverte au Premier ministre Gabriel Attal. Ses responsables s'inquiètent de n'avoir aucune visibilité sur leurs capacités de production après 2024, notamment parce que plusieurs substances actives (Benfluraline, Triflusulfuron-méthyle, Spirotétramate vont être retirées. Or, *« ce manque de visibilité, a stoppé tous les projets d'investissement ou d'installation/reprise de jeunes endiviers, freinant d'autant l'évolution des pratiques agroécologiques »*, insiste l'Apef. L'association demande *« un signal fort du gouvernement, une visibilité sur plusieurs années pour reprendre confiance dans cette production et s'engager pleinement dans la transition agro-écologique »*. Avec 130 000 tonnes produites chaque année, la France reste le premier pays producteur mondial d'endives bien que cette production ait baissé de 50 % en 20 ans. Le « chicon » est produit par 300 producteurs et la filière emploie 5 000 salariés pour un chiffre d'affaires annuel de 240 M€, dont une grande partie à l'export. L'endive est le quatrième légume frais le plus consommé en hiver.

Union européenne La présidente de la Commission propose le retrait du texte sur les pesticides

La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a proposé, le 6 février en ouverture de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg, le retrait de la proposition de règlement sur l'utilisation durable des pesticides. Cette proposition, a-t-elle souligné, *« est devenue un symbole de polarisation »*, rejetée fin novembre par le Parlement européen. Et *« il n'y a plus aucun progrès au Conseil de l'UE non plus, je vais donc proposer au collège de retirer ce texte »*, a ajouté la présidente de la Commission européenne. Elle assure toutefois que *« bien sûr les sujets demeurent. Nous allons réfléchir à un nouvelle approche plus mûrie en concertation avec les parties prenantes »*. Ursula von der Leyen compte sur le dialogue stratégique sur l'agriculture, lancé fin janvier et dont les conclusions sont attendues pour le mois de septembre, afin de fixer un nouveau cap. La présidence belge du Conseil de l'UE tentait depuis début janvier de sauver le texte. Elle en avait proposée une version allégée supprimant les dispositions visant à fixer des objectifs chiffrés de réduction des pesticides, ainsi que celles limitant leur utilisation dans les zones dites sensibles, et se concentrant sur le déploiement de la lutte intégrée et des molécules de biocontrôle.

// EN IMAGE

Australie Plus de 16 000 animaux bloqués sur un bateau



C'est l'une des conséquences directes du conflit qui se déroule au Yémen. Un navire australien, MV Bahijah transportant plus de 14 000 moutons et plus de 2 000 bovins vivants est actuellement bloqué dans le port de Perth (Australie). Parti le 5 janvier à destination du Proche-Orient (Israël et Jordanie), il a été dérouté en raison de la menace d'une attaque et est revenu en Australie. Mais en vertu des règles de biosécurité, les animaux ne peuvent pas débarquer sans être mis en quarantaine. Le ministère australien de l'Agriculture à assurer œuvrer à une *« solution aussi rapide que possible »*. Le même ministère a dépêché à bord deux vétérinaires qui n'ont *« pas relevé de souci significatif en matière sanitaire ou de bien-être animal »*. Pays le plus pauvre de la péninsule arabique, le Yémen est plongé depuis huit ans dans une guerre opposant les rebelles houthistes (chiites) aux forces du gouvernement sunnite. En raison des attaques répétées des Houtis contre les navires étrangers, le volume commercial transitant par le Canal de Suez a diminué de 42 % ces deux derniers mois, selon l'ONU. Le gouvernement australien de centre-gauche a promis de mettre fin à l'exportation de bétail vivant, sans toutefois avancer de calendrier. Le pays a exporté 670 000 vaches et 590 000 moutons en 2023.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// DIVERSIFICATION

Un vrai marché d'opportunités pour les agriculteurs

Le 16 février, le Forum des opportunités est organisé à Talant, près de Dijon. L'évènement rassemble un très grand nombre de pistes de diversification ou de complémentarité pour le monde agricole.



Le Forum des opportunités en est à sa seconde édition.

La diversification devient une donnée de plus en plus centrale dans le fonctionnement du monde agricole. Diversification des activités agricoles elles-mêmes, mais aussi activités supplémentaires qui permettent à des agriculteurs de compléter leurs revenus. En Côte-d'Or, on a décidé de structurer toute l'offre liée à ce potentiel d'activité en créant le Forum des opportunités. Sa seconde édition va se tenir le 16 février à la salle de l'Écrin, à Talant, près de Dijon. L'évènement rassemble plus de cinquante opportunités liées à une grande diversité de domaines : alimentation, production énergétique, filières… Cet événement, co-organisé par le Conseil départemental de Côte-d'Or, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le pôle d'innovations agroécologiques Agronov se veut vraiment au service des agriculteurs : il cherche à les placer en position de force par rapport à toutes les entreprises qui viennent habituellement les démarcher sur leur exploitation afin de vendre des prestations ou des produits commerciaux. Ici, la logique est inverse : les agriculteurs viennent faire leur « marché d'entreprises ». Ces dernières sont mises sur un pied d'égalité (pas de marketing différencié, stands homogénéisés, etc.).

Un contexte qui justifie la diversification

Le principe de base est simple : réunir dans un même lieu les agriculteurs qui souhaitent porter de nouveaux projets sur leurs exploitations et des structures professionnelles ayant de réelles opportunités de diversification à leur proposer. Cet événement est d'autant plus pertinent qu'il s'inscrit dans un contexte général où les agriculteurs doivent faire face à des enjeux socio-économiques et environnementaux de plus en plus complexes, accrus par le changement climatique et les tensions géopolitiques mondiales. Les blocages et manifestations de ces dernières semaines soulignent encore plus les besoins de trouver d'autres opportunités pour développer du revenu. Il faut se réinventer, rechercher de nouvelles dynamiques sur les exploitations ainsi que de nouveaux débouchés. Durant toute la journée du 16 février, les agriculteurs et les entreprises pourront se rencontrer et partager leurs besoins et expériences avec, pour conséquences possibles, l'instauration de partenariats et la consolidation ou l'émergence de filières durables sur tout le territoire.

Quatre pôles

Les exposants seront répartis en quatre pôles, offrant un panorama des opportunités à saisir en Côte-d'Or, des nouvelles cultures aux ateliers d'élevage en passant par des services de diversification ou encore la production d'énergie :
- Pôle Filières ;
- Pôle Diversification des activités ;
- Pôle Énergie ;
- Pôle Alimentation de proximité et logistique.

Pour François Sauvadet, le président du Conseil départemental de Côte-d'Or, le contexte agricole difficile de ces dernières semaines justifie d'autant plus la tenue d'un tel événement : *« La profession agricole revendique légitimement de pouvoir vivre dignement de son travail et attend des réponses pérennes des pouvoirs publics pour préparer l'avenir. L'agriculture française nécessite une vision à long terme. Il faut arrêter les injonctions contradictoires qui créent de l'incompréhension et nourrissent la colère, il faut cesser de changer les normes à tout va, il faut cesser de dénigrer la profession ! Il faut arrêter le bricolage car c'est un enjeu majeur pour la préservation de nos espaces et notre souveraineté alimentaire. En Côte-d'Or, grâce à un partenariat solide avec la Chambre d'agriculture, nous nous donnons les moyens de soutenir la profession agricole, notamment en restructurant les filières et en développant l'alimentation de proximité. La souveraineté alimentaire est l'un des enjeux auquel nous sommes confrontés. Même si la loi nous a privés de la compétence économique depuis 2015, je continuerai d'accompagner nos agriculteurs. À l'image de ce que nous faisons avec la marque Savoir-faire 100 % Côte-d'Or, dont nous pouvons être fiers, car elle a permis de mieux organiser nos filières et de préserver la valeur ajoutée pour nos agriculteurs. Les consommateurs savent qu'en achetant Côte-d'Or, ils soutiennent l'agriculture, l'activité et l'emploi en Côte-d'Or. Voilà une mesure simple et efficace ! »* Pour chacun des exposants présents seront présentés leur secteur d'activité mais surtout les opportunités qu'ils peuvent offrir aux agriculteurs. C'est, par exemple, la Banque alimentaire de Bourgogne en quête de dons de produits agricoles locaux, ou une prestation de découpe et de conditionnement de viande de la part d'une exploitation agricole pour d'autres, ou encore la participation à des projets de méthanisation collectifs présentés par Dijon Céréales, ou pourquoi pas, même, compléter son activité agricole en y adjoignant une activité de relais colis… Ce ne sont là que quelques exemples de ce qui sera présenté le 16 février. Le mieux est encore d'aller découvrir ces opportunités vous-même !

Berty Robert

Forum des opportunités, salle de l'Écrin, à Talant, rond-point de l'Europe, le 16 février de 9 heures à 16 h 30. Entrée gratuite, sur inscription de préférence. Cotedor.fr

Nouveauté 2024 : une conférence

Cette édition 2024 du Forum des opportunités sera marquée par une nouveauté : l'organisation d'une conférence, à 10 heures, portant sur le thème du marché des crédits carbone : on y abordera les méthodes d'évaluation, la reconnaissance des labels, le fonctionnement et la réalité économique des marchés. Tous les éléments nécessaires pour y voir clair et faire les choix pertinents pour son exploitation.



Philippe Bruchot

Des projets d'agriculteurs d'un côté, des opportunités d'entreprises ou de structures diverses de l'autre : le Forum permet une rencontre entre ces deux ambitions.

// MANIFESTATION

Les raisons de la colère

Dans la lignée des manifestations précédentes (voir TDB n° 1768), d'autres étaient prévues au fil de la semaine à Clamecy, Luzy ou encore à Château-Chinon, le 31 janvier.



Florian Guyard

Le rassemblement à Clamecy s'est déroulé le 30 janvier.



JA 58

Un rassemblement était aussi prévu à Luzy.

« Arrêtez de nous emmerder » lance Éric Boucher, exploitant et président du canton de Montsauche pour la FDSEA 58, lors du rassemblement de Château-Chinon, le 31 janvier. À cette occasion, près d'une cinquantaine de tracteurs s'étaient réunis, et pendant près de deux heures, les exploitants ont donc évoqué les raisons de leur colère auprès du Préfet de la Nièvre (Michaël Galy), de la sous-préfète de Château-Chinon (Yosr Kbairi), des maires locaux, du directeur de la Direction départementale des territoires (Pierre Papadopoulos) ou des conseillers régionaux (Sandra Germain, Sylvain Mathieu ou encore Denis Thuriot).

Solutions ?

Le message est donc clair : *« laissez-nous faire notre travail, accélérez et allégez les démarches administratives ou encore faites appliquer les lois (Egalim notamment) afin que nous puissions enfin vivre de notre labeur »* indique Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58. Simon Gauche, co-président des JA 58, ajoute : *« la coupe est pleine, nous n'en pouvons plus. Quand je vois le nombre de suicide dans notre profession, cela me fait mal au cœur de voir que l'humain est à la fin de la liste des priorités de ceux qui nous gouvernent »*. Véritable cri du cœur, Emmanuel Bernard rebondit : *« Je répète la même chose depuis des semaines, et je continuerai jusqu'à ce que nous soyons entendus ! »*.

Outre ces revendications, certaines étaient spécifiques au Morvan. Parmi elles, les relations parfois conflictuelles avec les services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ou certains agents de la DDT. Emmanuel Bernard souligne : *« Nous n'avons rien contre les contrôles, mais manifestement les agents de ces services ne savent pas comment nous travaillons. Nous pensons qu'ils devraient faire un stage de trois mois dans une exploitation afin qu'ils comprennent enfin ce qu'est le bon sens agricole. Pour le moment, ils agissent dans l'ombre, et nous traitent comme des voyous, cela n'est pas acceptable »*. Stéphane Aurousseau, membre de la FNSEA, ajoute : *« Nous ne sommes pas responsables de la disparition de la biodiversité, bien au contraire. Il faut donc que ces traitements malveillants cessent ! »*. À cela, Monsieur le Préfet a assuré : *« Pour les contrôles, parfois, même dans les rangs de l'État et de ses services, il y a des gens qui en rajoutent. À nous de remettre tout cela dans l'ordre. Et plus spécifiquement sur la réglementation des cours d'eau et des fossés, nous devons pouvoir vous protéger via des arrêtés préfectoraux. D'ailleurs, un travail de cartographie est en cours, et je prévois un arrêté préfectoral afin qu'il soit un élément opposable en cas de contrôle »*. Dans la même veine, les zones humides ont été abordées, avec l'évocation d'une nouvelle carte : *« Selon les fuites d'informations que nous avons eu plus de 25 % du Morvan passerait en zone humide, avec toutes les contraintes que cela engendre… Il était prévu une concertation avec la profession pour son élaboration, mais pour l'instant il n'en est rien »* stipule Stéphane Aurousseau. Le Préfet a répondu : *« Face aux enjeux climatiques, nous devons trouver ensemble des leviers d'actions, comme les retenues collinaires en dérivation, par exemple. Tout cela doit être fait dans l'échange »*. Il a poursuivi sur la loi Egalim : *« Nous allons faire un recensement des structures collectives qui ne la respectent pas, et ensuite réunir les responsables de ces dernières et la profession afin de débloquer la situation. Notre soutien à l'élevage est là, et afin de le prouver à la filière nous allons soutenir financièrement la réouverture de l'abattoir de Corbigny »*. Ensuite, la prédation fut au cœur des débats. Le Préfet de la Nièvre assure : *« Nous poursuivrons la logique mise en place par mon prédécesseur, notamment avec les arrêtés de tir de défense. Pour ce point, nous nous engageons à prendre les arrêtés dans la demi-journée qui suit la demande »*. Le directeur de la DDT rebondit : *« peut-être que pour plus de transparence nous pouvons mettre en place une carte recensant les attaques dans la Nièvre. Ainsi, les exploitants pourront la consulter afin d'avoir une certaine visibilité au jour le jour sur le sujet »*. Stéphane Aurousseau réagit : *« sur le loup, le sujet ne se concentre pas que sur l'indemnisation ou la protection, mais aussi et surtout sur une régulation ! »*.

Se faire entendre

Une fois les échanges terminés, le convoi s'est dirigé vers la sous-préfecture de Château-Chinon en centre-ville, en reprenant le parcours du comice : *« Aujourd'hui, on défile pour une bonne raison »* lance un exploitant durant le déplacement. Sur le chemin, passants et habitants stoppent leurs activités pour regarder passer les tracteurs klaxonnant tous azimuts afin de ne pas passer inaperçus. Une action qui semble réussie puisque depuis la rue ou les fenêtres des cris de joie se font entendre et des mains s'agitent en guise de soutien. Après avoir sillonné les rues, le convoi s'insère tant bien que mal dans les rues exiguës aux alentours de la sous-préfecture. Les spectateurs, toutes générations confondues, s'agglutinent alors autour de la porte d'entrée… Après quelques discussions, le mot d'ordre est donné : *« on vide les bennes »*. À grand renfort de paille plus ou moins en décomposition, les exploitants arrosent le bâtiment ainsi que ses jardins. Pendant le déchargement, quelques phrases sortent du lot : *« ils vont finir par comprendre »*, *« ça ne leur fait pas de mal d'être un peu ramenés sur terre »*. Toujours dans le calme, les manifestants échangent quelques mots avec la maire de Château-Chinon (ville), Chantal Marie Malus, et lui proposent de terminer le regroupement par un pot convivial, avec tous ceux ayant participé à la journée. La foule se disperse, avec l'espoir d'avoir été, si ce n'est compris, au moins entendue. Simon Gauche conclut : *« Depuis le début, nous faisons preuve de calme. Mais, les réponses du gouvernement et les actes qui en découlent doivent arriver rapidement avant que notre calme s'épuise »*. Emmanuel Bernard rajoute : *« Nous allons suivre de très près la mise en place des annonces gouvernementales. Nous ne lâchons rien »*. Le scénario fut peu ou prou le même à Clamecy, avec un barrage filtrant mis en place sur la N 151. Pour rappel, d'autres actions étaient prévues dans la Nièvre toute la semaine, comme à Luzy.



De gauche à droite : Stéphane Aurousseau, Emmanuel Bernard et Pierre Bobin.



Vérification des camions frigorifiques à Château-Chinon.



Le rendez-vous du convoi était donné au portail de la sous-préfecture de Château-Chinon.

Chloé Monget

Après les annonces

Suite aux annonces faites par le gouvernement le 1er février, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 se positionne : *« Cela n'est pas facile à digérer. Ces annonces ne sont pas à la mesure de nos attentes et restent dans la continuité d'une inaction flagrante, sans volonté de modifier un système mortifère pour notre agriculture et nos agriculteurs. Il est utopique de penser que l'on pourra changer en un jour ce qui est en place depuis 20 ans… Ce qui est mis en avant par le gouvernement n'exprime, encore une fois, aucune volonté de changement. Nous souhaitons des actions que nous n'avons pas eues. Nos politiques manquent de courage via des imprécisions qui s'empilent. Je pense qu'au vu de l'ampleur que prend le mouvement, nous devons rester mobilisés afin de montrer à tous que nous, exploitants agricoles, nous ne manquons pas de courage, de dignité ou de force pour faire entendre notre détresse. Nous souhaitons que toutes les problématiques qui nous accablent disparaissent afin de pouvoir, enfin, continuer à vivre de nos professions. J'invite donc tous ceux qui expriment des doutes face aux paroles du gouvernement à venir nous rejoindre, afin qu'ensemble nous allions jusqu'au bout ».*

// ACTIONS DEVANT L'OFB

21 « Alors eux, on n'en veut plus »

Le président de la commission *« productions végétales »* de la FDSEA réagit à la double mobilisation syndicale de la semaine dernière, devant les locaux de l'Office français de la biodiversité.



Clément Babouillard déplore le comportement *« inadmissible »* de deux agents de l'OFB en haute Côte-d'Or.

Plus de 300 personnes ont participé, le 30 janvier au soir, au « murage » de l'OFB à Montbard et Dijon. *« Il y avait une cinquantaine de tracteurs, rien qu'à Montbard ! Cette énorme mobilisation montre bien qu'il y a un problème de fond »*, observe Clément Babouillard, agriculteur à Ampilly-les-Bordes, rencontré sur sa ferme au lendemain de cette action syndicale. Le président de la commission « Productions végétales » de la FDSEA de Côte-d'Or a demandé, avec ses troupes, la *« mutation de deux agents de l'OFB avec qui de nombreux problèmes sont rencontrés »* : *« j'ai plusieurs exemples en tête. Le premier concerne un collègue qui s'est retrouvé au tribunal correctionnel car il avait labouré un champ le long d'un soit-disant cours d'eau. Il a réussi à prouver qu'il s'agissait, en réalité, d'un fossé. Il s'en est donc sorti, fort heureusement. Il n'avait fait aucune faute. Il a pourtant été accusé à tort et le pire, c'est que peu de temps après, l'agent de l'OFB est revenu dans sa cour de ferme pour l'accuser d'un nouveau problème, cette fois relatif à des buissons qui auraient disparu au milieu d'un pré ! Un autre agriculteur a été embêté suite à une suspicion de pollution : une fosse à azote serait percée. Jusque là, rien d'anormal : nous pouvons comprendre qu'une enquête soit menée. Sauf que ces agents sont venus embêter cet exploitant alors que son fils venait d'être victime d'un grave accident, il était d'ailleurs dans le coma… J'appelle ça un énorme manque de tact ! »*. Clément Babouillard a lui-même été « ciblé » : *« il y a trois ans environ, une délégation syndicale s'était rendue à l'OFB à Montbard afin de soutenir un de nos collègues, convoqué sans la moindre raison précise. Terres de Bourgogne avait d'ailleurs relayé l'évènement. Personnellement, j'avais seulement haussé le ton… Il n'y avait eu aucune insulte ni coup. Six mois plus tard, j'ai tout de même reçu une plainte pour menace de mort ! Cela s'appelle de la diffamation »*. Le responsable syndical ajoute un mot sur la mobilisation à Dijon : *« cette action s'est déroulée en même temps que la nôtre. Les revendications étaient davantage nationales. Ils auraient pu se retrouver devant la Dreal, c'était pareil. Nous nous opposons à la surenchères des normes au niveau français, et à leurs interprétations et applications beaucoup trop strictes »*. Clément Babouillard précise que les bennes de fumier n'ont pas été toutes déversées devant l'OFB : *« il n'y avait plus de place… Nous en avons profité pour aller faire un petit tour devant la mairie de Venarey-Les Laumes, afin de rappeler à Patrick Molinoz, vice-président de la Région, que les dossiers Feader n'avancent pas bien vite, malgré notre manifestation en décembre »*.

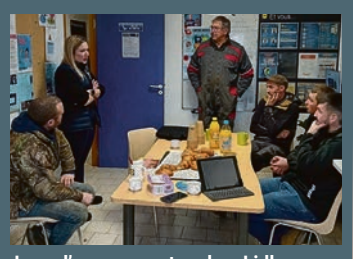
AG

Bien d'autres actions

Ça a également bougé à Saulieu, Vitteaux… Les actions syndicales ont été tellement nombreuses que nous ne pouvons pas les relater dans leur intégralité. Dans un communiqué, le réseau FDSEA-JA21 remercie *« l'ensemble des agricultrices et agriculteurs qui se sont mobilisés dans la dignité et le respect des biens et des personnes »*.

Châtillon a fait le taf'

Le canton de Châtillon-Laignes-Montigny s'est lui aussi montré très actif durant les manifestations, malgré l'éloignement des autoroutes. Jérémy Rognon, agriculteur à Pothières et président des Jeunes agriculteurs revient sur la belle mobilisation des troupes : *« En plus de notre réseau FDSEA-JA, l'effectif était composé de personnes non syndiquées et même de gens qui n'avaient rien à voir avec le monde agricole ! Ils nous ont suivis et aidés dans notre démarche, cela fait plaisir. Nous avons réalisé un barrage filtrant et déversé du fumier devant le Trésor public, mais surtout, nos actions se sont intéressées aux GMS. Nous avons bloqué les cinq quais de chargement de Châtillon. Environ 70 agriculteurs et une trentaine de tracteurs étaient présents. Lidl a été la seule enseigne à nous contacter et à nous proposer un échange, chose que nous avons acceptée. Ils se sont même proposés de retirer certains produits de leurs rayons… Aujourd'hui, nous sommes revenus sur nos fermes respectives, les annonces du Gouvernement semblent convenir à nos instances nationales. De notre côté, nous restons très vigilants, de nouvelles actions ne sont pas à exclure »*.



Lors d'une rencontre chez Lidl.

Beaune n'a pas arrêté

Le sud-est de la Côte-d'Or a multiplié les actions à Beaune. Mathieu Faivre, le secrétaire général des JA21, salue dans un premier temps l'*« exceptionnelle »* mobilisation de ses collègues : *« Les agriculteurs sont venus de partout. Beaune, bien sûr, mais aussi Genlis Mirebeau, Auxonne, Brazey, Saint-Jean, Seurre et tous les cantons voisins ! C'était beau à voir »*. Les manifestants ont bloqué l'autoroute A6 tout en ciblant des GMS et centrales d'achat : *« franchement, il était temps que ça se termine, car la fatigue commençait d'être là… Nos fermes n'ont pas beaucoup tourné pendant ce temps là, mais le jeu en valait sans doute la chandelle, il fallait se faire entendre. Il y a eu un très bon roulement entre nous, les gars ont tenu bon jusqu'au bout. Une image, une anecdote que je retiendrai ? Nous avons mangé tous ensemble au milieu de l'A6 ! Ça restera un bon souvenir. Concernant les supermarchés, les provenances de produits n'a pas été catastrophiques de notre côté. En revanche, en ce qui concerne les marges, il y a énormément de travail à faire ! Ça ne peut plus continuer comme ça. Nous attendons avec impatience de voir comment Égalim va évoluer »*. Mathieu Faivre retiendra également les nombreux soutiens que la délégation agricole aura reçus durant cette semaine de mobilisation : *« je ne vais pas les citer car la liste serait trop longue et j'en oublierais certainement… En tout cas, merci à tous ! Des automobilistes nous klaxonnaient en guise d'encouragements, la communication sur les réseaux sociaux a été excellente, les médias ont relayé nos positions… Sur ce point, c'est certain, nous avons gagné une belle bataille »*.



Plusieurs GMS ont été visitées, en plus du blocage de l'autoroute.

Til-Châtel immobilisé



Il y avait du monde, beaucoup de monde, du côté de Til-Châtel, avec le blocage de l'A31. *« Une cinquantaine de personnes étaient sur place. Avec le roulement, je pense que plus de 80 manifestants ont participé à l'opération »*, indique Maxime Durafort, président du canton JA de Mirebeau-Pontailler-Fontaine. Certains se sont déplacés parfois de loin, comme l'observe l'agriculteur de Saint-Léger-Triey : *« des tracteurs étaient venus des Maillys et d'Auxonne, ça commence à faire de la route ! Sur le blocage, en plus des locaux, il y avait également des gens du Châtillonnais… Il y avait également un certain nombre d'agriculteurs non syndiqués : cela montre bien que nos problèmes sont profonds et que nous avons besoin de tout le monde pour défendre nos intérêts »*. En plus du blocage de l'A31, plusieurs grandes surfaces ont été visitées, poursuit Maxime Durafort : *« chacune de nos sorties s'est bien déroulée, j'espère que nos revendications remonteront au plus-haut. Tous les magasins de France ont été concernés, donc il faut que ça bouge. Mon avis sur les mesures annoncées par le Gouvernement ? J'attends de voir comment celles-ci vont se concrétiser sur le terrain… S'il le faut, nous repartirons en mouvement ! »*.

Sacré chantier chez les laitiers



Une quarantaine d'agriculteurs ont manifesté le 29 janvier devant la fromagerie Berthaut à Époisses, afin de dénoncer le niveau de la rémunération des producteurs, *« loin d'être à la hauteur des attentes »*. Parmi ces manifestants figuraient Mickaël Clerget, éleveur à Courcelles-Frémoy, qui n'est pourtant pas en AOC : *« Comme d'autres personnes aujourd'hui, je viens par solidarité. Il y a même des producteurs céréaliers ici ! Nous sommes, quelque part, tous dans le même bateau, et les problèmes sont nombreux »*. Le président du syndicat de la race Brune était particulièrement remonté, pour de nombreuses raisons : *« il y a des choses qui ne vous laissent pas indifférent. Je viens d'apprendre que le carburant a augmenté de 8 centimes juste après les premières annonces d'Attal. Comme ça, ce sera plus simple pour eux de le baisser par la suite… C'est n'importe quoi ! Mon neveu, qui est en train de contrôler des camions en Saône-et-Loire, m'informe qu'il y a 90 % de marchandises étrangères ! Ça fait peur, quand même, mais où va notre production ? »*. Mickaël Clerget ajoute qu'il a arrêté l'agriculture biologique le mois dernier, car les prix n'étaient plus au rendez-vous, contrairement au cahier des charges qui ne *« cessait de se complexifier »*.



// FDSEA/JA

89 Dans l'Yonne comme à Paris, ils n'ont rien lâché

Après huit jours de mobilisation, portée par la FDSEA et les JA, les agriculteurs icaunais ont regagné leurs fermes, suite aux dernières annonces du gouvernement (lire en page 10). Retour sur les derniers jours de cette mobilisation, dans l'Yonne et jusqu'aux portes de Paris.



150 tracteurs et 300 agriculteurs étaient présents sur l'A5, du mardi 30 janvier au jeudi 1er février.



À Sens, le jeudi 1er février.

FDSEA de l'Yonne



Sur l'A5, les agriculteurs ont été par deux fois rejoindre la francilienne.



Les agriculteurs de l'Avallonnais étaient encore en poste le vendredi 2 février.



Ils ont été rejoins par des agriculteurs de la Seine-et-Marne, de l'Aube et de la Haute-Saône.

Entre le jeudi 25 janvier et le vendredi 2 février, la mobilisation des agriculteurs, un peu partout en France, a fortement animé l'actualité du pays. Dans l'Yonne, c'est sur les autoroutes A6 et A19, au niveau de Nitry et de Villeroy, que des blocages se sont organisés les premiers jours. Un mouvement porté par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89. Insatisfaits par les premières annonces du gouvernement, les agriculteurs icaunais ont décidé d'élever la voix.

Et pour mieux se faire entendre, c'est aux portes de la capitale qu'ils ont choisi de se rendre, le mardi 30 janvier, sur l'autoroute A5, à hauteur d'Ourdy, plus précisément, accompagnés d'agriculteurs de l'Aube, de la Seine-et-Marne et de la Haute-Saône. Là-bas, 150 tracteurs et 300 agriculteurs (dont un tiers de l'Yonne) ont pris place pendant trois jours. Trois jours nécessaires, jusqu'aux nouvelles annonces du Premier ministre, Gabriel Attal (lire en page 10).

Des plateformes logistiques bloquées

Dans le même temps, les actions n'étaient pas pour autant terminées dans l'Yonne. À Avallon et à Villeroy, des agriculteurs ont bloqué l'accès à deux plateformes logistiques (Schiever et Iris Logistique), dans la nuit du mercredi 31 janvier au jeudi 1er février, pour « *viser le symbole de la filière agroalimentaire, dont on est le premier maillon de la chaîne* », explique Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. « *On n'était pas là pour pointer du doigt tel ou tel acteur. Les contrôles de la loi Egalim (promis par le gouvernement, avec de fortes pénalités pour ceux qui ne la respecteraient pas, ndlr) montreront qui joue ou ne joue pas le jeu. Notre objectif était symbolique, pas dénonciateur* », précise-t-il.

Le jeudi, dans la journée, les agriculteurs mobilisés à Villeroy se sont ensuite rendus sur un rond-point, à Sens, afin de bloquer les entrées du Leclerc. Ces derniers ont rencontré les directeurs du magasin avec qui ils ont eu des échanges sur les problématiques entre les producteurs et la grande distribution concernant les négociations commerciales.

Même chose à Avallon où les agriculteurs ont pu dialoguer avec les représentants de Schiever.

Une belle solidarité du monde agricole

Tous et toutes ont regagné leurs fermes entre le jeudi 1er et le vendredi 2 février. Après huit jours de mobilisation, Charles Baracco retient « *la belle solidarité entre les agriculteurs. On a vu une mobilisation inédite. C'est à la fois satisfaisant et déconcertant car de voir autant de gens dans la rue, cela montre une vraie inquiétude de la part du monde agricole* », confie-t-il. « *J'espère vraiment que le gouvernement, au-delà des annonces qui ont été faites, a pris en compte le profond malaise qu'il y avait chez les agriculteurs. Et qu'à partir de là, on pourra écrire, tous ensemble, une nouvelle page de l'histoire du pays* ».

Ce dernier se montre optimiste, surtout lorsque l'on constate que près de 90 % de la population a soutenu le mouvement. « *C'est encourageant. Je pense que l'on est capables d'être face à nos responsabilités, on l'a montré à différents moments, comme durant la pandémie où on a toujours travaillé. Si on se met tous face aux enjeux de demain et si on tire tous dans le même sens, on fera de belles choses. Cela passera bien sûr par une concrétisation du soutien à travers les actes d'achat. Plus qu'un acte d'achat, c'est un acte citoyen* », conclut le président des JA 89.

Christopher Levé

Retrouvez l'ensemble de nos vidéos et images de cette mobilisation historique sur notre site internet agribourgogne.fr ainsi que sur nos différents réseaux sociaux (Facebook, Instagram et X).



Les derniers préparatifs le mardi 30 janvier avant de prendre la direction de Paris.



Une dizaine de tracteurs étaient au départ d'Auxerre Sud le mardi 30 janvier, pour rejoindre l'A5.



50 tracteurs et 100 agriculteurs icaunais étaient sur l'A5.

// BLOCAGE DE L'A6

21 Dans les coulisses des manifestations

Une petite interview pour Terres de Bourgogne, sous un pont d'autoroute ? Christophe Lechenault et Thomas Fagotet n'auraient jamais cru recevoir ce type de proposition il y a encore quelques jours… Les deux éleveurs reviennent sur leur participation au blocage de l'A6, au niveau de Pouilly-en-Auxois.



Christophe Lechenault et Thomas Fagotet, juste avant les deuxièmes annonces du gouvernement.

Christophe Lechenault et Thomas Fagotet, deux éleveurs charolais de Thoisy-le-Désert et Saint-Thibault, ont accepté de répondre à notre requête la semaine dernière, dans un esprit très convivial. La convivialité, justement, résumait parfaitement l'atmosphère qui régnait sur ce blocage de l'A6, au niveau de Pouilly-en-Auxois. *« En participant à cette grande manifestation nationale, nous espérons tous des avancées, car le ras-le-bol est général. Ceci étant dit, ces longs moments d'attente sont très riches sur le plan humain, il faut le reconnaître. Il y a une bonne ambiance et nous en profitons en joignant l'utile à l'agréable ! »*, confient les deux hommes qui ne se connaissaient pas avant cette action syndicale.

Jusqu'à 50 personnes

À la date du 30 janvier, Thomas Fagotet avait déjà passé trois journées entières et autant de demi-nuits sur le site. Christophe Lechenault, lui, comptabilisait trois journées et une nuit : *« nous sommes entre cinq et 20 agriculteurs ici, en permanence. Le canton de Pouilly est bien représenté, c'est logique, mais il y a aussi des collègues de Vitteaux, Semur, Venarey et Sombernon. Un planning a été réalisé pour assurer un roulement. En début de soirée, nous pouvons monter jusqu'à 50 personnes, au moment de l'apéritif et du dernier repas de la journée »*. Les deux Côte-d'oriens font part d'un *« extraordinaire mouvement de générosité »* : *« des gens nous amènent à manger ! Une boulangerie, un food-truck et un supermarché nous ont ravitaillés gratuitement, cela fait chaud au cœur. Ce matin, une boulangerie nous a amené des croissants et des baguettes de pain. Une entreprise nous a offert un fût de bière. Un gîte s'est proposé de mettre à disposition un ou plusieurs logements si des personnes étaient fatiguées… C'est extrêmement gentil ! »*.

« Toujours éveillé »

La nuit, il faut être *« bien habillé »*, comme l'assure Christophe Lechenault : *« cela va de soi, nous sommes tout de même en janvier ! Certains arrivent à dormir sur la paille. Personnellement, l'autre jour, je suis resté éveillé car je n'étais pas trop rassuré. En effet, une voiture est passée à au moins 150 km/h sur la voie juste à côté de la nôtre. Apparemment, elle avait réussi à passer à Auxerre et elle a été arrêtée près de Beaune… »*.

La musique, elle, tourne en permanence en soirée. *« Il ne manque plus que la télé ! »*, fait remarquer Thomas Fagotet, ravi de parler de *« tout et de rien »* avec de nombreux collègues : *« nous abordons un tas de sujets, on rigole bien. Des gens viennent à notre rencontre. Et bien sûr, nous suivons l'actualité sur nos téléphones »*. Les manifestants tiennent à conserver ce site très propre, comme le souligne Christophe Lechenault : *« nous sommes sur un domaine privé et aucune trace de notre passage ne sera laissée après notre départ. C'est une priorité »*.

AG

Les routiers ont aimé Arnay !





Des kilomètres et des kilomètres de camions ont été bloqués à Arnay-le-Duc ! L'opération a été plus que réussie, et sur plusieurs points. Les relations avec les routiers ont été jugées excellentes malgré cet énorme blocage : les agriculteurs ont notamment assuré des navettes en tracteurs et bétaillères, pour permettre à ces professionnels de la route de se laver et d'aller aux toilettes. Encore mieux : des repas leur étaient même préparés par les agriculteurs… Les manifestants avaient déjà *« assuré »* à la fin de l' *« acte I »*, en nettoyant les traces de leur passage. Des cadeaux offerts aux riverains (côtes de bœufs et bonbons aux enfants) leur ont permis de donner une très bonne image du monde agricole. Un présent pour le moins original (un cercueil, avec des revendications pro agricoles) leur a été offert en contrepartie, par un ébéniste du département du Doubs. *« L'équipe a été très motivée et soudée, tout le monde a assuré, y compris les gendarmes locaux qui ont réalisé un très bon boulot »*, informe Sylvain Fleury, du canton de Saulieu-Liernais, *« le sous-préfet de Beaune nous a rendu une petite visite inopinée pour s'assurer de la sécurité. Un temps d'échanges sur une exploitation sera programmé prochainement, nous exposerons alors l'ensemble de nos doléances. La DDPP s'est également déplacée à notre demande, pour venir contrôler de la viande polonaise que nous avons trouvée dans un camion »*. Pour l'anecdote, le blocage arnétois a fait l'objet de plusieurs reportages à la télévision, notamment sur TF1 et BFM TV.

// JA 58

58 Saint-Benin-d'Azy ouvre le bal

La saison des assemblées générales cantonales des JA de la Nièvre a commencé. La première s'est déroulée le 19 janvier, dans le canton de Saint-Benin-d'Azy.

La première assemblée générale cantonale des JA de la Nièvre s'est déroulée le 19 janvier pour le canton de Saint-Benin-d'Azy. Le nouveau bureau du canton se compose de : Guillaume Thomas, président ; Clovis Vallet, vice-président ; Quentin Lucier vice-président ; Nicolas Thomas, secrétaire ; Chloé Breton secrétaire adjointe ; Amandine Coichot, trésorière ; Antoine Saulin, trésorier adjoint ; administrateurs : Florent Bernard et Benjamin Maillault. Guillaume Thomas, nouveau président des JA du canton, réagit : *« Avec cette assemblée générale, nous constatons un regain de confiance pour nos actions et une remotivation des troupes. Si pour le moment nous allons nous concentrer sur l'organisation du comice qui aura lieu les 24 et 25 août, nous souhaitons poursuivre notre engagement via divers axes. En effet, nous désirons faire perdurer et évoluer notre concours de labour, travailler la cohésion d'équipe et trouver de nouvelles animations à mettre en place dans notre secteur. La motivation des jeunes est là, à nous de la canaliser pour faire émerger de belles choses »*.

Chloé Monget

Pour contacter les JA de Saint-Benin-d'Azy : 06 64 51 26 67 (Guillaume Thomas).



JA de Saint-Benin-d'Azy

Rangée du haut, de gauche à droite : Florent Bernard, Antoine Saulin, Guillaume Thomas, Amandine Coichot, Chloé Breton, Quentin Lucier. Rangée du bas, de gauche à droite : Clovis Vallet, Nicolas Thomas, Benjamin Maillault.

// DIVERSIFICATION

La métha, sans langue de bois

L'EARL Verdot Vaugimois, à Villaines-en-Duesmois, participait la semaine dernière aux journées bâtiments de la Chambre d'agriculture. L'occasion d'aborder le sujet de la méthanisation, avec des chiffres bien précis.



Sébastien Verdot, devant son méthaniseur mis en route en février 2023.

Mercredi 31 janvier, Sébastien et Christophe Verdot accueillaient le public dans le cadre des journées bâtiments de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. La visite de leur nouvelle stabulation en capacité d'accueillir 96 bovins sur aire paillée était proposée. Que les organisateurs nous excusent : nous nous sommes focalisés sur un équipement *« hors programme »* : une unité de méthanisation située dans le prolongement de cette stabulation ! Sébastien Verdot a accepté de répondre à toutes nos questions.

Anniversaire de la mise en route

Il aura fallu quatre ans pour réaliser cette unité de 160 kWh, dans laquelle le biogaz est transformé en électricité. *« La première approche date de mars 2019… Il y a eu une année de réflexion, deux autres pour l'administratif et les dossiers, puis 15 mois pour l'ensemble des travaux. Le moteur a démarré le 2 février 2023 »*, retrace l'exploitant. Le coût de l'opération s'élève à 1,7 million d'euros, comprenant une aide de la Région (250 000 euros) et une autre du Feder (121 000). Selon les prévisions, le chiffre d'affaires devrait atteindre 300 000 euros, montant correspondant à la vente annuelle d'électricité. Le revenu espéré par les agriculteurs se situe entre 70 000 et 90 000 euros. Pour viser ces chiffres, il faudra atteindre le *« rythme de croisière »*, comme l'explique Sébastien Verdot : *« ce ne sera pas pour cette année car la mise en route a été perturbée. Il a fallu prendre nos marques. Caler au plus juste les rations et faire de la bouillie liquide avec du fumier ne s'apprend pas du jour au lendemain… Même chose pour la gestion des imprévus comme les bourrages de pompes, par exemple. Avec l'expérience, on y passera de moins en moins de temps, heureusement, et le fonctionnement de l'unité sera moins impacté. Aussi et surtout, nous avons eu un gros souci de conception du digesteur, le réseau de chaleur n'a pas marché normalement et notre unité n'a pas été exploitée à 100 % en 2023, loin de là. Tout est aujourd'hui rentré dans l'ordre, nous tournons à plein régime depuis le 19 décembre »*.

Bien pour les parcelles

Concernant la main-d'œuvre, l'unité nécessite un travail sept jours sur sept, notamment pour alimenter le digesteur (7 000 tonnes de matières entrent dans la structure chaque année, avec près de 80 % d'effluents). *« Quand tout va bien, une seule heure suffit au quotidien. Quand les problèmes s'accumulent, nous pouvons y consacrer la journée, c'est déjà arrivé, surtout au début »*, confie Sébastien Verdot. Le digestat, résidu du fonctionnement de l'unité, a déjà permis de réaliser de belles économies en termes de fertilisation des parcelles : *« il nous évitera d'acheter l'équivalent de deux semis d'azote chaque année, cela représente 25 000 voire 30 000 euros en moins à dépenser »*.

Une facture qui « pique »

La plus grande préoccupation des agriculteurs concerne aujourd'hui l'achat d'électricité pour faire tourner leur unité : *« Celle que nous achetons est trois fois plus chère que celle que nous vendons… En ce moment, les factures sont très salées, entre 150 et 200 euros par jour, car nous sommes en tarif jaune. Nos pompes tournent encore à plein régime car nous n'avons pas encore atteint la barre des 10 % de matières sèches dans notre méthaniseur. Heureusement, cela devrait se calmer à l'avenir. À ce rythme, et avec la hausse des tarifs de l'électricité, la facture annuelle pourrait dépasser les 50 000 euros alors que, selon nos prévisionnels, elle ne devait pas dépasser les 8 000 euros. Heureusement, l'été, la note sera divisée par quatre, mais quand même… Nous étudions actuellement l'hypothèse d'installer des panneaux solaires pour une autoconsommation de l'électricité. Nous avons déjà une installation de 100 kW depuis plusieurs années, mais nous revendons l'intégralité de la production »*.

AG

« Un joli projet »



Arnaud Marie, fils d'agriculteur à Coulmier-le-Sec, est salarié sur l'exploitation. Ce jeune homme de 28 ans habite Châtillon-sur-Seine et a mis les premières fois les pieds à l'EARL Verdot en 2012, dans le cadre de ses études à la MFR de Quetigny. Après plusieurs CDD partiels à Vaugimois ces dernières années, le Côte-d'Orien a signé un CDI le 1er septembre : *« C'est une satisfaction de voir cette unité de méthanisation en route, nous avons participé à sa construction. Aujourd'hui, je n'interviens qu'en cas de besoin. Mon job est principalement dédié aux différents élevages présents sur la ferme avec des bovins, des porcins et de la volaille. Nous avons beaucoup d'effluents : cette unité était en quelque sorte une suite logique au fonctionnement global de l'exploitation. Le digestat bénéficie ensuite aux parcelles, c'est très intéressant ».*

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Rencontre avec Annabelle Pascal-Roux, la juriste

En poste depuis avril 2023, Annabelle Pascal-Roux est la juriste, spécialisée en droit rural, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Annabelle Pascal-Roux, 47 ans, est la juriste à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Originaire de Saint-Étienne, cette dernière est diplômée d'un Bac + 5 en droit. C'est sur ses terres natales qu'elle fait ses études, jusqu'à la maîtrise, avant de prendre la direction d'Avignon pour y effectuer son Master 2.

Ensuite, c'est dans le milieu des assurances qu'elle commence sa carrière, à Groupama Rhône-Alpes Auvergne plus précisément. *« J'y travaille pendant 21 ans, dont 16 années au pôle protection juridique, où je m'occupe des litiges. Mon poste était basé à Lyon »*.

En 2016, Annabelle Pascal-Roux prend la direction de l'Yonne, lorsque son mari s'installe en céréales, dans le Tonnerrois. *« Jusqu'en avril 2023, je continue de travailler au sein de Groupama, mais en télétravail »*, confie-t-elle.

Puis, l'aventure à la Chambre d'agriculture de l'Yonne commence le 26 avril 2023.

Une convention avec la FDSEA

C'est donc comme juriste, spécialisée en droit rural, qu'elle intègre la Chambre. *« Dans mes missions, je suis chargée d'accompagner juridiquement des agriculteurs, notamment sur la partie foncière (les baux, la transmission d'exploitation, la reprise…) »*. Un accompagnement des agriculteurs, mais aussi des propriétaires des terres, des communes ou encore des collectivités. Aussi, dans le cadre d'une convention avec la FDSEA de l'Yonne, Annabelle Pascal-Roux intervient auprès de leurs adhérents, pour des conseils juridiques. Pour rappel, les adhérents de la FDSEA de l'Yonne peuvent bénéficier d'une heure de conseil juridique gratuite, aussi bien en droit du travail, avec Laetitia Clerc, juriste de la FDSEA de l'Yonne, qu'en droit rural, avec Annabelle Pascal-Roux. Pour en bénéficier, il faut cependant penser à se rapprocher de la FDSEA dans un premier temps afin de demander un rendez-vous. Les missions d'Annabelle Pascal-Roux ne s'arrêtent pas là. Elle participe au calcul des fermages agricoles et viticoles (avec Véronique Armenoult, de la Chambre d'agriculture de l'Yonne). Elle est aussi en charge de la gestion de l'outil Esod qui sert au recensement des dégâts de nuisibles (corbeaux, sangliers, fouines, martres, renards, pigeons et corneilles). *« Je participe également aux réunions concernant les transmissions d'exploitations et les installations où j'interviens sur les fonctionnements relatifs à ces sujets »*. Enfin, elle apporte un appui juridique sur différents sujets, notamment auprès des élus avec des réponses en ce qui concerne les infrastructures routières, l'urbanisme, ou encore les changements de destination de terres. Et est chargée d'informer les personnes sur les procédés juridiques en cas de succession.

Christopher Levé



Annabelle Pascal-Roux, juriste à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE / ALYSÉ

89 Un bâtiment multi fonction « au féminin »

Les journées portes ouvertes de bâtiments d'élevage, organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, ont lieu du mardi 13 au vendredi 16 février. La première journée se fera chez Océane et Mallorie Abry, une exploitation en ovin lait, à Leugny, le mercredi 14 février, de 14 heures à 16 h 30.

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé vous invitent à découvrir les bâtiments qui accueillent l'élevage de demain. Innovations, astuces, aménagements, les éleveurs hôtes vous ouvrent leurs portes et échangent avec vous.

Mercredi 14 février, rendez-vous à 14 heures à Leugny pour découvrir « la ferme des Abry ». Mallorie et Océane Abry, éleveuses, ont imaginé un bâtiment tout-en-un pour accueillir leurs brebis laitières mais aussi la fromagerie, un local de vente, une « aire d'accueil des visiteurs », le bloc traite et tous les animaux du troupeau ovin.

Ce bâtiment répond à plusieurs exigences pour les éleveuses : un accès direct et facilité aux pâtures, une fonctionnalité accrue pour éviter les allers-retours, éviter autant que possible la manutention et garder un circuit du lait permettant de maintenir l'hygiène en permanence. De conception simple, ce bâtiment offre de nombreuses possibilités dans l'aménagement et reste modulable facilement, pour un coût réduit.

Un bâtiment bien pensé

Pari réussi pour ces jeunes éleveuses qui ont plaisir à travailler dans ce bâtiment, notamment en hiver puisque la chaleur de la fromagerie « réchauffe » la bergerie, et en été avec une ouverture directe sur la prairie qui facilite les rentrées et sorties des animaux à l'heure de la traite.

Au cours de l'après-midi du 14 février, nous vous présenterons le bâtiment, mais aussi les démarches à faire pour lancer une activité vente directe avec le réseau « bienvenue à la ferme ». Nous vous attendons nombreux pour ce bâtiment bien pensé.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

La ferme des Arby ouvre ses portes le mercredi 14 février.

La porte ouverte de Flogny- la-Chapelle annulée

Pour des raisons sanitaires, « la quatrième visite prévue à Flogny-la-Chapelle, sur l'élevage avicole est annulée », indique la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

// CHAMBRE D'AGRICULTURE / ALYSÉ

89 Montillot, un bâtiment dans l'air du temps

Les journées portes ouvertes de bâtiments d'élevage, organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, ont lieu du mardi 13 au vendredi 16 février. Les deux structures ont choisi de vous présenter un bâtiment innovant qui répond aux enjeux de demain pour les éleveurs.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Grâce aux leds rouges installées tout le long des couloirs, les vaches sont sereines même la nuit.

Quand on parle de bâtiments innovants, ce n'est pas toujours simple de voir l'innovation ou de mesurer quelles en seront ses améliorations sur le quotidien des éleveurs. À la Scea de Tameron, c'est l'inverse. Chaque innovation a été pensée par les éleveurs pour travailler demain : bien-être animal, production d'énergie, confort des animaux et des éleveurs, abreuvement, lutte contre les chaleurs estivales, intégration paysagère dans le Vézelien, fumière couverte, économies de paille, rien n'a été laissé au hasard.

Investir pour demain

Pour Maxime, jeune éleveur c'est le bâtiment qui sera son outil sur toute sa carrière. Pour Laurent, c'est l'occasion d'offrir des conditions de travail idéales à son fils et à un potentiel futur associé. Il fallait donc réussir ce projet, et le pari a été largement remporté.

Fonctionnalité, ambiance, luminosité, la stabulation qu'ils ont imaginée répond à toutes leurs exigences et offre un réel confort aux animaux et à leurs éleveurs. Le faîtage lumineux et le système de ventilation sans entrée d'air froid, sans courant d'air propices à favoriser les maladies des bovins sont de vrais atouts de ce bâtiment.

Mais la toiture qui produit de l'électricité grâce aux panneaux solaires installés, protège aussi des grosses chaleurs estivales. Avec des accès directs sur les pâtures, ce bâtiment pourra servir en été pour éviter les coups de chaud des bêtes. La consultation dès l'amont du projet, d'un architecte des bâtiments de France à permis d'intégrer parfaitement le bâtiment dans le site : habillage bois, panneaux full-black. Une annexe a été adossée à la stabulation pour accueillir au chaud et au propre, les éleveurs pendant les tours de nuit, ou pour avoir un lieu de repos.

La nuit, une ambiance unique

Grâce aux leds rouges installées tout le long des couloirs, les vaches sont sereines même la nuit. Elles voient mieux leurs veaux sans être perturbées dans le cycle de vie, l'éleveur voit mieux les animaux en faisant sa ronde de surveillance. L'accès à toutes les cases, les cases de vêlages, les parcs à veaux, facilitent les interventions pour les vêlages.

Un bel outil à découvrir, grâce aux portes ouvertes bâtiment d'élevage.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

// FESTIVITÉS RÉGIONALES

25 Les Terres de Jim aura lieu dans le Doubs

Les Terres de Jim, finale nationale des concours de labours et véritable fête de la ruralité, posera ses valises dans le Doubs pour sa 10e édition du 6 au 8 septembre.

Après Cambrai en 2023, ce sont 100 hectares entre les communes de Mamirolle et du Gratteris, dans la communauté d'agglomération du Grand Besançon, qui accueilleront les Terres de Jim en septembre. Près de 100 000 visiteurs et 1 000 bénévoles sont attendus ! Et comme un challenge peut en cacher un autre, les finales régionale et européenne de labours auront lieu au même endroit et au même moment. Cette fête qui célèbre tout le territoire est un événement unique en son genre, qui ne reviendra pas dans le Doubs avant plusieurs décennies. L'événement mobilise déjà plusieurs dizaines de bénévoles depuis près d'un an. En coulisses, c'est un ballet de réunions, de discussions et d'activation de toute la filière agricole et agroalimentaire qui se joue… Il faut dire que l'enjeu est de taille ! Ce n'est pas tous les jours que le réseau des Jeunes Agriculteurs s'attelle à l'organisation d'un événement de cette ampleur dans le secteur… Les trois finales incluant différentes catégories auront lieu sur les trois jours et rassembleront une centaine de concurrents. Autour de ce concours prestigieux, tous les acteurs économiques du monde agricole seront présents via des animations et des démonstrations.

S'amuser, manger, découvrir

Le comice d'Ornans se tiendra sur le site des Terres de Jim, avec près de 250 vaches présentes le samedi, et un concours de primipares le dimanche : les « miss Terres de Jim ». Les chevaux comtois ne seront pas en reste avec une présence appuyée sur le terrain. Une soirée de concert le samedi viendra donner une note festive à cet événement, sans oublier les fameuses courses de moiss'bat'cross, et les temps forts officiels qui rythmeront le week-end. Sur place, les repas préparés intégralement par les JA sauront ravir les papilles de notes locales bien connues et mettront toutes les richesses du terroir à l'honneur. Chacun pourra faire ses emplettes au marché de producteur « Les Halles de Jim ». Au-delà des festivités, Les Terres de Jim seront une occasion unique pour le grand public et les professionnels d'échanger autour des enjeux de société liés aux filières agricoles. Des villages thématiques dédiés à la formation, à l'emploi et à l'innovation enrichiront le volet professionnel de cet événement d'envergure.

D'après communiqué

www.lesterresdejim.com

// APRÈS LES MANIFESTATIONS

Ce qui a été obtenu

La FRSEA de Bourgogne-Franche-Comté fait le point en détail sur les mesures annoncées par le gouvernement en réponse aux manifestations agricoles.

Préserver notre souveraineté agricole et alimentaire
- Inscription dans la loi de la souveraineté agricole et alimentaire ; définition d'indicateurs et d'objectifs dont il sera rendu compte au Parlement ;
- Inscription dans la loi que l'agriculture est d'intérêt général, au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;
- Élaboration et déploiement de plans de souveraineté alimentaire pour chaque territoire ultra-marin.

Mieux reconnaître le métier d'agriculteur
- Adoption rapide de la proposition de loi sur les troubles de voisinage ; le Gouvernement soutiendra un amendement relatif à l'évolution de l'activité de l'exploitation de l'activité agricole dans des conditions normales ;
- S'agissant des retraites, le travail doit se poursuivre dans les prochaines semaines sur la question des 25 meilleures années.

Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs
Redonner de la valeur à notre alimentation
- Une alimentation saine et de qualité doit être payée au juste prix ;
- Promotion du « manger français », en portant au niveau européen la généralisation de l'étiquetage des produits d'origine pour les produits agricoles et les ingrédients des produits alimentaires ;
- Augmentation des contrôles sur le respect de l'origine des produits, avec de fortes sanctions ;

Rémunération
- Respect des lois EGAlim pour soutenir le revenu :
- Doublement des contrôles avec 150 contrôleurs supplémentaires de la DGCCRF déployés sur les contrôles EGAlim et le respect des indications d'origine (francisation) ; 4 cas de sanctions ont d'ores et déjà été prononcés pour non-respect d'EGAlim ; Plusieurs centaines de contrats conclus seront contrôlés (y compris les marques distributeurs) ;
- Respect de l'achat de produits durables et de qualité par la restauration collective, la commande publique et la restauration hors domicile dans le cadre d'EGAlim ;
- Lancement d'une mission parlementaire sur l'évaluation et l'évolution d'EGAlim, pour examiner notamment l'encadrement des centrales d'achat européennes, l'interdiction pour un industriel de négocier avec la GMS avant d'avoir négocié avec les agriculteurs et l'intégration des références aux indicateurs des interprofessions et des instituts techniques ;
- Nous porterons une extension de la loi EGAlim au niveau européen ainsi qu'une initiative pour organiser un réseau intégré de contrôle et de répression contre les fraudes ;
- Abandon de la hausse du gazole non-routier agricole, avance de trésorerie sur le taux super-réduit des exploitations au 1er février (ouverture dès aujourd'hui du guichet pour demander le versement de l'avance) et passage au taux super réduit en « pied de facture » au 1er juillet ;
- Amélioration des indemnisations sur des sujets climatiques et sanitaires : fonds d'urgence de 50 M€ sur MHE et passage à 90 % de la prise en charge des frais vétérinaires et mortalités, fonds d'urgence de 20 M€ sur la tempête Ciaran-Bretagne ;
- Versement des aides de la PAC d'ici au 15 mars ;

Compétitivité
- Reconnaissance du secteur de la production agricole comme étant un secteur de « métiers en tension », notamment pour l'octroi de visas de travailleurs saisonniers ;
- Pérennisation du dispositif Travailleur occasionnel-Demandeur d'emploi (TODE) pour les travailleurs saisonniers et augmentation du plafond du dispositif de 1,2 à 1,25 SMIC ;
- Lancement d'un chantier sur des mesures additionnelles pour améliorer la compétitivité des exploitations agricoles françaises.

Protéger contre la concurrence déloyale
- Régulation du commerce international : la France défend une véritable réciprocité des normes et des clauses miroirs effectives (sur les antibiotiques, sur la déforestation, etc.) :
- À ce titre, la France s'oppose à l'accord avec le Mercosur ;
- Une clause de sauvegarde sera prise d'ici le Salon de l'Agriculture sur les produits agricoles contentant des résidus de thiaclopride (un néonicotinoïde interdit dans l'UE depuis 2020) ;
- Nous porterons la création d'une force de contrôle sur la concurrence déloyale en agriculture aux frontières de l'Union européenne ;
- Mise en place de clauses de sauvegarde dans le cadre commercial adopté en soutien à l'Ukraine. Ces clauses (frein d'urgence) concernent pour l'instant la volaille, les œufs, le sucre. Dans les négociations en cours, la France défend une évolution de l'année de référence et l'inclusion pleine et entière des céréales dans la clause de sauvegarde.

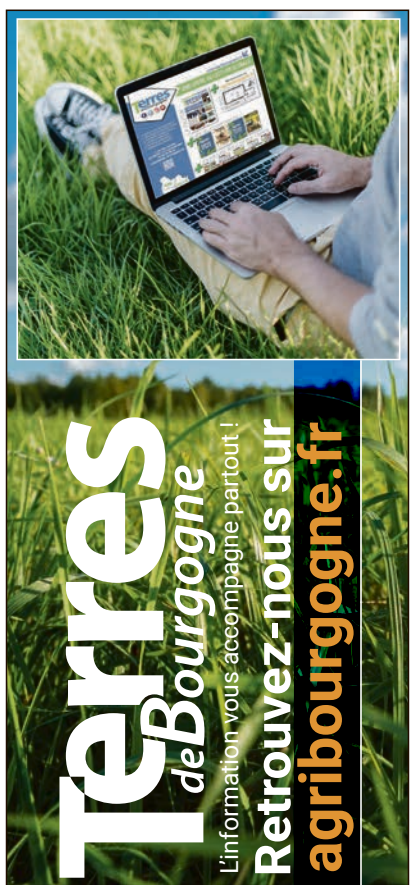
Simplifier la vie quotidienne des agriculteurs et lutter contre la surtransposition
Mesures sectorielles
- Élevage :
- Renforcement du plan de souveraineté « élevage » d'ici au Salon de l'Agriculture ;
- Pérennisation et adaptation de la déduction fiscale s'appliquant à l'élevage bovin (annoncée lors du Sommet de l'élevage), en l'étendant à l'assiette des cotisations sociales et en incitant à la contractualisation ; la déduction n'aura pas à être réintégrée en cas de hausse du cheptel (en valeur ou en effectif).
- Harmonisation des seuils d'évaluation environnementale avec les seuils européens (y compris les sous-produits comme la laine) ;
- Affirmation que la viande de synthèse n'est pas notre modèle d'alimentation et demande d'une législation européenne claire à ce sujet ;
- Pour faire face à la MHE : fonds d'urgence de 50 M€, engagement à développer la vaccination et à en tirer les conséquences sur le règlement européen sur la circulation des animaux, mise à l'étude d'une banque d'antigènes ;
- La France portera également une évolution de la réglementation sur la conditionnalité relative aux prairies permanentes (ratio des prairies (BCAE1), prairies sensibles (BCAE 9)) ;
- Un dernier groupe national loup sera réuni avant la publication du nouveau plan national loup et d'un nouvel arrêté encadrant les tirs ;
- Viticulture :
- Des mesures d'urgence à hauteur de 80 M€ en 2024 ;
- Des mesures structurelles (arrachage temporaire) à hauteur de 150 M€ sur deux ans pour 2024 et 2025 ;
- 50 M€ supplémentaires pour l'agriculture biologique, selon des modalités concertées avec les exploitants, en sus des montants déjà prévus pour l'agriculture biologique ;
- Extension en 2024 d'une dérogation permettant de mettre en culture les terres en jachère
- Soutien de la France à l'adoption rapide du règlement sur les nouvelles techniques génomiques (NGT), concourant à la transition écologique ;

Phytosanitaires :
- Formalisation du principe : « Pas d'interdiction sans solution » ;
- Le plan Ecophyto est mis à l'arrêt le temps de rediscuter les indicateurs, les zonages et les mesures de simplification, par exemple sur le registre numérique, dans un objectif de non-surtransposition, et de préservation de notre environnement et de la santé de nos concitoyens. Ce travail devra aboutir d'ici au Salon de l'Agriculture. Un conseil d'orientation stratégique va être organisé par les ministres pour faire avancer les travaux ;
- Suppression du conseil stratégique dans sa forme actuelle et engagement à travailler à un conseil réformé, simple et sans surcharge administrative ;
- Réalignement du calendrier de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et de l'autorité européenne de sûreté des aliments (EFSA) sur l'autorisation des produits phytosanitaires ; Nous serons vigilants à ce que l'Anses continue d'intégrer les dernières connaissances scientifiques et techniques dans les conditions d'utilisation des produits ;
- S'agissant des Zones de non-traitement (ZNT), le Gouvernement fera appel des décisions de justice sur les chartes départementales ;

Simplifications :
- Lancement d'un mois de la simplification, dans tous les départements, qui vise, en partant de l'expérience de l'usager ou du demandeur d'aide, à interroger la pertinence des normes et sa proportionnalité et à l'issue de compléter, pour les dispositions législatives, le projet de loi agricole ;
- Plusieurs chantiers sont d'ores et déjà identifiés :
- Simplification des curages des cours d'eau agricole (réglementaire). Le décret a été publié au JO du 1er février ;
- Mettre fin au régime d'exception sur les délais de recours contre les projets agricoles : délais de droit commun (2 mois) pour former un recours contre les Installations classées protection de l'environnement (ICPE) agricole et Installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA) (contre 4 mois aujourd'hui).
- Réduction des délais de contentieux des projets relatifs à la gestion de l'eau par la suppression d'un niveau de juridiction (réglementaire) et par l'application de la « présomption d'urgence » qui permet de réduire les délais à 10 mois (législatif) ;
- Planifier les investissements hydrauliques et les financements nécessaires dans chaque bassin pour adapter l'agriculture au changement climatique, et en particulier les retenues. Pour cela réviser les textes réglementaires si nécessaire (arrête 2021).
- Ouverture d'un chantier sur les zones humides ;
- Simplifier les normes sur les bâtiments agricoles : mesure de dérogation aux obligations de mise aux normes d'accessibilité pour tous les bâtiments agricoles (mesure réglementaire). Le décret vient d'être mis en consultation.
- Mettre fin aux incohérences et injonctions contradictoires, par exemple sur les Obligations légales de débroussaillement (OLD) : obligation de débroussaillement pour prévenir les incendies mais risque d'amende en cas de débroussaillement pour destruction d'habitat.
- Unifier le régime applicable aux haies : de plusieurs corpus réglementaires à une réglementation unique.
- Mettre fin à la démultiplication des contrôles sur une même exploitation : pas plus d'un passage annuel sur l'exploitation dans le cadre des contrôles administratifs, hors contrôles judiciaires ;
- Lancer immédiatement une révision des procédures de contrôles et des échelles des peines, de manière à éviter les procédures infamantes et avoir des sanctions davantage proportionnées et progressives (plusieurs mesures législatives et réglementaires) ;
- Lancer un chantier sur la simplification de la fiscalité agricole, par exemple pour la mise en place d'un dégrèvement automatique de la TFNB pour les JA ;
- Lancer un chantier sur la simplification du droit du travail, par exemple une plus grande automaticité des dérogations à la durée légale du travail pendant les périodes de moissons, une sécurisation des entreprises « donneuses d'ordre », la désignation de salariés compétents en matière de santé-sécurité au travail.
- Lancer un chantier sur les dégâts de gibier et les Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), en auditionnant toutes les parties ;
- Lancer un chantier sur la clarification de l'articulation des différents zonages environnementaux ;
- S'agissant de l'OFB dont les agents sont placés auprès du préfet, lancer un chantier visant à améliorer le déroulé des contrôles et leur perception ; une convention sur le modèle de celle existante avec la gendarmerie nationale sera recherchée ;
– Lancer un chantier sur la meilleure protection du foncier agricole dans la politique de l'urbanisme, incluant la question des compensations ;

Assurer le renouvellement des générations en agriculture
- Affirmation dans la loi de l'importance de l'enjeu du renouvellement des générations ;
- Inscription dans la loi de mesures ambitieuses pour favoriser la transmission des exploitations aux jeunes : 3 mesures de rehaussement de seuils d'exonérations d'ores et déjà arrêtées lorsqu'il y a transmission pour une installation (exonération de plus-value de transmission d'entreprise individuelle, droits de succession et donation en cas de transmission de biens ruraux donnés à bail à long terme et de parts de groupement fonciers agricoles, régime de plus-value en cas de retraite) et travail approfondi sur une mesure supplémentaire de crédit d'impôt ;
- Mobilisation de prêts garantis par la puissance publique pour les nouveaux installés (2 milliards) ;
- Cumul de l'exonération de cotisations sociales JA avec les taux réduits d'assurance maladie AMEXA et PFA, pour qu'ils ne soient pas pénalisés par rapport à la règle de droit commun ;
- Augmentation de 13 à 20 M€ du budget d'accompagnement de l'installation transmission à l'agriculture (AITA), dans le cadre du futur guichet France service agriculture.
Calendrier de la loi : Présentation avant le Salon de l'Agriculture, pour un vote au 1er semestre.

FRSEA BFC



// FORMATION

AgriActes, en résonnance avec l'actualité agricole

Le programme de formation des responsables agricoles, proposé par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, vient de lancer sa troisième promotion, à un moment où, plus que jamais, les agriculteurs ont besoin de communiquer avec l'ensemble de la société.



Les participants à cette troisième promotion AgriActes réunis à l'Institut Agro de Dijon, avec les représentants de la Chambre d'agriculture régionale et différents intervenants.

Une nouvelle promotion de stagiaires inscrits pour suivre la formation AgriActes, organisée par la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), a fait sa rentrée. Ils sont neuf (une femme et huit hommes), exploitants ou représentants d'organismes agricoles, venus de Côte-d'Or, de Haute-Saône, de Haute-Marne et du Doubs. Le démarrage de cette troisième session AgriActes (après celles de 2017 et de 2023) revêtait un caractère un peu particulier : alors que cette formation vise à doter des personnes qui ont choisi de prendre des responsabilités au sein du monde agricole (syndicalisme, organismes professionnels…) d'outils leur permettant d'approfondir leur réflexion, de structurer leurs discours et d'être plus à l'aise pour défendre des points de vue et argumenter, cette rentrée se faisait sur fond d'une protestation agricole d'un niveau inédit. Forcément, ce hasard du calendrier donnait une autre dimension à leur engagement. Cela leur était rappelé, lors du lancement de la promotion, à l'Institut Agro Dijon, le 30 janvier, par François Roche-Bruyn, directeur de l'Institut et Anne Bronner, directrice de la Chambre régionale d'agriculture. *« Le contexte de manifestations médiatisées,* soulignait cette dernière, *rappelle l'importance de s'appuyer sur des agriculteurs capables d'argumenter et d'échanger avec la société civile ».*

« Contrebalancer des discours négatifs »

Christine Gobillot, agricultrice en Haute-Marne, près de Bourbonne-les-Bains, en polycultures-élevage lait, a décidé de s'inscrire à la formation après en avoir entendu parler par une de ses amies qui l'a suivie l'an dernier : *« Elle en avait été enchantée et ça m'a donné envie de franchir le pas. Elle s'était vraiment sentie enrichie de ce qu'elle avait appris, notamment pour mieux maîtriser son discours quand on parle de notre métier. C'est aussi l'occasion d'échanger, de mieux comprendre certaines choses, d'élargir notre horizon ».* À ses yeux, l'occasion ainsi fournie de côtoyer d'autres corporations lui apportera beaucoup. *« Par ailleurs, le contexte actuel,* poursuit-elle, *permet de reparler des agriculteurs, sous un angle nouveau. Cela permet de contrebalancer un discours qui était systématiquement négatif sur nos professions, ces dernières années. Les manifestations nous ont permis d'expliquer nos problèmes à la population, les médias approfondissent les sujets, c'est une bonne chose ! »* L'intérêt d'AgriActes est qu'elle permet aux participants de rencontrer et d'entendre des intervenants de milieux très divers : Christine Gobillot attend beaucoup de ces échanges. C'est aussi le cas pour Thomas Groshenry, agriculteur du Doubs, près de Besançon, en exploitation laitière et allaitante (Montbéliardes et Limousines). Depuis dix ans, il n'a cessé de prendre des responsabilités au sein de groupes ou d'associations. Il est impliqué au sein de la coopérative d'insémination Gén'Iatest : *« ce qui me motive, c'est d'améliorer ma communication au sein de la coopérative, mais aussi sur la coopérative vis-à-vis de l'extérieur. J'ai envie d'apprendre à animer des évènements, de m'enrichir personnellement, de faire passer des messages au grand public. Je me sens bien en tant que paysan et j'ai envie de communiquer cette image ».* S'ouvre à présent pour eux une période de plusieurs mois au cours de laquelle différentes sessions se succéderont.

Berty Robert

Les participants à cette nouvelle promotion

- Alexandre Bachotet (21)
- Frédéric Chabot (25)
- Clément Courtois (25)
- Julien Deschanel (70)
- Vincent Ferry (21)
- Christine Gobillot (52)
- Thomas Groshenry (25)
- Julien Maire (25)
- Gérald Pichot (70)

// CONSERVATION DES SOLS

-60 % sur la facture de carburant !

L'Association pour la promotion d'une agriculture durable (Apad) tenait son assemblée à Pouilly. L'occasion de se pencher sur les atouts de l'agriculture de conservation des sols (ACS).



Stéphanie Sordel, exploitante à Tréclun, participait à ce rendez-vous annuel. Couverture permanente, semis sans travail du sol, diversité et rotation des cultures sont les trois « piliers » de l'ACS.

Près de 70 personnes se sont déplacées le 30 janvier à la MFR de Pouilly-en-Auxois pour assister à l'assemblée générale de l'Apad Centre-Est. Depuis plus de 10 ans, cette association fait la promotion de l'agriculture de conservation des sols (ACS). Plusieurs Côte-d'Oriens font partie de l'équipe, dont Stéphanie Sordel, en provenance de Tréclun : *« Mon mari et moi avons rejoint l'Apad en 2017 pour échanger et progresser avec d'autres professionnels qui partagent les mêmes envies et les mêmes convictions que nous. C'est à chaque fois un plaisir de participer à ce rendez-vous. Il y a aussi la journée technique et plusieurs tours de plaine au programme chaque année ».* Stéphanie Sordel limitait déjà le labour, à l'époque : *« nous utilisions des techniques simplifiées. Un an avant notre adhésion à l'Apad, nous étions entrés dans le GIE des Quatre Épis, à Champdôtre. Cela nous avait aidés à franchir le cap ».* Le couple d'agriculteurs ne travaille désormais *« plus du tout de la même manière » : « il n'y a plus de labour, plus de rotative… À l'inverse, il faut semer les couverts juste après la récolte, puis les broyer. Les repères ne sont plus les mêmes, mais on s'y fait ! ».* Stéphanie et Sébastien Sordel n'ont plus le moindre crédit sur du matériel : *« nous ne possédons plus grand-chose… Ce que nous avons aujourd'hui est uniquement en Cuma ».*

Contre l'érosion

La baisse des charges est considérable en ACS, d'autant que la consommation de carburant est 60 % moins importante qu'en conventionnel. Stéphanie Sordel ajoute deux autres avantages : *« selon une étude, nous réduisons de 90 % l'érosion des sols. Le stockage de carbone, lui, connaît une augmentation de 50 % selon l'Apad! ».* L'assemblée générale du 30 janvier a été l'occasion d'assister à un exposé de Mathieu Marguerie, ingénieur Arvalis dans le sud de la France. Le thème de la gestion de l'eau en ACS a été développé. *« Nous avons entre 5 et 10 % de réservoir utilisable en plus, dans les 25 premiers centimètres de sol »,* retient Stéphanie Sordel. L'intervention a permis d'apprendre, ou plutôt de confirmer, que l'agriculture de conservation des sols était bien adaptée au changement climatique : *« le couvert permanent est très important pour l'eau, il évite les ruissellements et permet une meilleure pénétration. L'ACS permet de mieux faire face aux aléas climatiques, aussi bien les sécheresses que les excès d'eau, même si rien n'est facile pour autant ».*

AG



ÉLEVAGE

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

58 Engraissement : une solution d'avenir ?

Le 23 janvier, Bio Bourgogne-Franche-Comté proposait une demi-journée dédiée au système naisseur-engraisseur de génisses et de bœufs.



Sébastien Girardet (au centre) a ouvert les portes de son exploitation (Gaec de Saint-Loup à Saint-Germain-Chassenay).

« La question de l'engraissement est travaillée pour diverses raisons, dont la valorisation des animaux pour la filière bio. Mais, il nous semblait nécessaire de montrer les autres impacts d'un tel système » souligne Damien Nicolas, conseiller élevage bio à Bio Bourgogne-Franche-Comté (Bio BFC). Ainsi, pour présenter tout cela, une demi-journée était organisée le 23 janvier, à Saint-Germain-Chassenay.

Consommation

La rencontre a débuté en salle, avec une dizaine de participants venus se renseigner sur le sujet. Pour démarrer Damien Nicolas a fait un point sur la consommation de viande bovine en France : *« la consommation n'a pas spécialement baissé. Les pièces consommées ont évolué avec plus de hachés et de plats préparés. Pour la filière Bio, 75 % de la production part en haché. Aujourd'hui, la part de l'importation est d'environ 23 %, avec une hausse ces deux dernières années, malgré la réduction du cheptel français »*. Damien Nicolas continue : *« La demande est donc là, que ce soit auprès des consommateurs ou des abattoirs ; preuve en est, les démarches de certaines coopératives pour introduire des ateliers d'engraissement chez des céréaliers notamment. Si rien ne bouge, ces parts de marché partiront totalement à l'importation. L'engraissement peut donc être une solution pour répondre à cette demande grandissante et trouver une nouvelle valorisation aux animaux »*.

Les impacts

Afin d'illustrer l'impact d'un tel système pour une exploitation, des études Inosys ont été mises en parallèle avec celle effectuée dans l'exploitation d'Adeline et Sébastien Girardet (Gaec de Saint-Loup à Saint-Germain-Chassenay) depuis 2019 par Bio BFC. Damien Nicolas insiste : *« le système naisseur-engraisseur, requiert de diminuer le nombre de vêlages – ce qui est un pas parfois complexe à faire. Avec cette réduction, le montant des frais vétérinaires baisse aussi proportionnellement »*. Sébastien Girardet complète : *« le stress diminue également, puisqu'avec moins de vêlages, les bâtiments sont moins chargés et donc moins sujets aux pathogènes »*. Damien Nicolas poursuit : *« En gardant une base d'UGB et de SAU quasi identiques, on constate notamment une réduction des charges opérationnelles (CO), et surtout un gain au niveau de l'EBE/heures de travail d'astreintes et de saison (EBE/h TA & TS). Pour le Gaec de Saint-Loup, cela se traduit par un passage de CO d'environ 84 000 euros (pour 151 UGB et 150 SAU) à environ 90 000 euros (pour 169 UGB et 150 SAU environ). De son côté, l'EBE est passé de 103 600 euros à 136 705 euros. Quant à l'évaluation sociale, la réduction du temps de travail est estimée à 40 % d'heures TA & TS (de 3 500 heures à 2 100 heures), se traduisant également pour une multiplication par deux de l'EBE créé par h TA & TS. Bien évidemment ces chiffres supposent qu'il y ait une certaine autonomie notamment fourragère »*. Sébastien Girardet précise : *« Un peu de temps économisé permet de faire d'autres tâches au niveau d'autres ateliers »*. Après ces chiffres, un point sur les émissions carbone a été développé par Lisa Aubry, conseillère élevage Bio à Bio BFC, via le système CAP'2ER : *« On se focalise sur la mesure des émissions en méthane, CO_2 et protoxyde d'azote »*. Elle rappelle : *« Les exploitations (conventionnelles ou bios) sont presque les seuls systèmes stockant du carbone. Mais, dans les fermes bios, les leviers d'actions sur la réduction des émissions sont très réduits puisque les postes les plus émetteurs sont les cheptels et les engins »*.

Sur le terrain

Ensuite, les participants se sont déplacés vers l'exploitation d'Adeline et de Sébastien Girardet (Gaec de Saint-Loup à Saint-Germain-Chassenay). Là, une visite était prévue pour revenir sur les pratiques du Gaec. Sébastien Girardet stipule : *« Je ne sais pas si c'est la solution mais j'y trouve mon compte. Je suis passé à l'engraissement pour pouvoir profiter de mes enfants. Et, force est de constater que j'ai effectivement gagné du temps en ce qui concerne les vêlages »*. Il ajoute : *« au début, je n'étais pas sûr de mon choix, car les cours des broutards ont remonté au moment où je changeais d'approche ; j'ai pris le risque quand même. Pour moi, le système d'engraissement est plus sécurisant qu'un système avec broutards, car les prix sont moins sujets aux variations fortes et rapides des marchés. On peut également ajuster l'aliment, puisque l'on sait que l'on a un an pour se rattraper au niveau des poids. Je note aussi un autre avantage : la réduction d'utilisation de paille d'environ 25 % / an »*. Afin d'arriver à un système à l'équilibre il évoque, la réduction du nombre de vaches, le tri nécessaire dans les naissances et le choix des taureaux : *« j'ai totalement retiré le gène Q204X, car j'avais des problèmes de vêlages à chaque fois pour les animaux porteurs du gène, en plus de ne pas avoir d'occasions de les valoriser ; cela ne servait à rien de les garder. Pour la suite, je vais continuer à travailler assidûment à l'achat de reproducteurs génotypés afin de tendre vers les U (pour le moment je suis en R + ou R =). Je suis persuadé que pour avoir un certain prix, il faut faire de la qualité »*. Il conclut : *« On cherche des solutions pour s'en sortir financièrement, mais dès qu'un poste est dans le vert, on perd cette amélioration à cause des charges supplémentaires qui s'empilent. Toutes les hausses de charges amoindrissent le résultat de notre travail. Alors si on ne gagne pas trop notre vie en euros, autant gagner du temps »*.

Chloé Monget



Depuis 2019, une étude de conversion en système naisseur-engraisseur est menée par Bio Bourgogne-Franche-Comté au Gaec Saint-Loup.

// FORMATION

58 Parer les problèmes

Le 25 janvier au Gaec Lurier - Ferme de Malicorne (à Colméry), la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une formation sur les soins du pied avec initiation au parage pour les bovins.



Tous les participants de la formation ont pu s'essayer au parage sous l'oeil du Dr. vétérinaire Bertrand Gibe.

« Si un animal à un souci aux aplombs, il se déplacera moins, donc n'ira pas forcément manger ou boire. De ce fait, une incidence sur la croissance ou la reproduction peuvent avoir lieu ; engendrant donc des pertes économiques pour l'éleveur » stipule Charles Duvignaud, conseiller spécialisé bovins allaitant à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, animant la formation du 25 janvier au Gaec Lurier à Colméry.

Durant la matinée, la dizaine de participants à la formation a pu entrevoir l'anatomie du pied, l'origine des boiteries, les principales affections, les facteurs de risques, la gestion des boiteries ou encore la conduite à tenir dans ces cas-là. Charles Duvignaud précise : *« le sabot n'est pas la seule origine des boiteries. En effet, parfois cela peut venir du reste de la patte »*. Il rappelle également le rôle central des onglons : *« un onglon postérieur externe supporte 18 % du poids total de l'animal, et un onglon antérieur externe 8 % du poids total de l'animal. Si cela est modifié, tout l'animal est déréglé »*.

Adapter les solutions

En fonction des boiteries, infectieuses ou fonctionnelles, les leviers pour les contrer ne seront pas les mêmes. Pour le premier type, Charles Duvignaud détaille : *« le parage peut être curatif mais également préventif »*. Sur ce point Adrien Lurier (Gaec Lurier) réagit : *« il y a quelques années nous n'avions pas de boiterie, et par un choix génétique malheureux, nous avons eu des vaches aux onglons déformés. Afin de ne pas avoir plus d'ennuis, nous nous sommes mis à effectuer un parage avant la mise à l'herbe ; car il est nettement plus compliqué d'attraper les animaux une fois au pré. Même si les problématiques ont été réduites, je pense qu'un parage une fois par an est un minimum et que finalement deux fois par an serait un plus »*. Après l'aspect théorique, le parage pratique fut effectué par les participants, sous l'oeil expert du Dr. Bertrand Gibe, vétérinaire à Corbigny. Là, les échanges sont allés bon train, avec un mot d'ordre du docteur : *« si vous ne vous sentez pas de réaliser le parage vous-même, ne le faites pas. Si vous avez un doute, ne touchez à rien »*.

Chloé Monget



La formation a eu lieu au Gaec Lurier – Ferme de Malicorne à Colméry.

ÉLEVAGE

// GESTION 2/2

58

Des résultats rapides

Suite au premier volet de l'histoire de Jean-Marc Bertrand (voir TDB n° 1768), il poursuit ses explications, axées cette fois-ci sur son cheptel bovin.



Jean-Marc Bertrand, à gauche, et Jérôme Poingt, à droite, dans l'exploitation de la Folie.



Aucune épisiotomie ou césarienne ne sont à déplorer sur l'exploitation cette année pour le cheptel bovins.

Contrôle de performances

Pour rappel, les éleveurs nouvellement adhérents au contrôle de performance seront aidés financièrement au cours de leurs trois premières années d'adhésion pour faire progresser le potentiel génétique de leur troupeau. Ce contrôle permet pour l'éleveur : l'optimisation de la conduite et l'amélioration de la génétique du troupeau grâce à des indicateurs fiables et certifiés ; un point de comparaison objectif des résultats à ceux d'autres élevages pour progresser ; une meilleure valorisation des animaux d'élevage.

Après avoir expliqué son choix de réduire la taille de sa structure (voir TDB n° 1768), Jean-Marc continue à raconter son histoire, en s'attachant à son cheptel bovin. Comme expliqué précédemment, il pointe qu'avec la restructuration de son exploitation : *« j'ai retrouvé goût à mon métier et me suis intéressé, plus en avant, à la conduite de mes bovins que j'avais un peu négligé par manque de temps »*.

Ainsi, durant ses visites à la Ferme de la Folie pour le suivi de la troupe ovine, Jérôme Poingt (technicien Alsoni et pointeur agréé en race Charolaise et Limousine) jetait toujours un œil sur les bovins, et tentait de montrer à Jean-Marc l'intérêt d'une adhésion au contrôle de performances pour son cheptel. Un jour, Jean-Marc, saute le pas : *« c'était le seul atelier sur lequel je n'avais pas fait de changement et je suis arrivé à la conclusion que si l'exploitation évoluait, je devais aussi modifier ma gestion de celui-ci. En plus, Jérôme étant passionné par son métier, il est difficile de ne pas être contaminé par cette passion »*. Jean-Marc adhère au contrôle de performances pour les bovins en 2021. Jérôme Poingt insiste : *« L'évolution en trois ans est remarquable »*.

En chiffres

Ainsi, Jérôme Poingt, détaille : *« depuis le début du suivi sur les 40 Charolais de l'exploitation, la mortalité à la naissance est passée de 8 % en 2021 à 2,6 % en 2023 (contre 5,3 % de mortalité à la naissance pour la race). Outre cela, nous notons une amélioration de l'intervalle vêlage-vêlage (IVV) avec un passage de 367 en 2021 à 353 jours en 2023. On relève également un ratio de naissances plus important que le nombre de vaches – synonyme de la bonne santé du cheptel à mon sens »*. Côté période de vêlage, Jean-Marc martèle : *« C'est la première fois en 40 ans que les vêlages se déroulent du 5 novembre au 10 janvier »* et d'ajouter : *« comme je suis seul à travailler dans l'exploitation (avec un coup de main de mon père de temps en temps), ce regroupement est primordial pour assurer mes autres missions, notamment pour les brebis »*. Outre cette avancée, Jérôme en pointe une autre : *« cette année, il n'y a pas eu de césarienne ou d'épisiotomie »*. Jean-Marc s'amuse d'ailleurs : *« Mes vétérinaires m'ont contacté pour savoir si je n'avais pas arrêté tellement c'est inédit. Habituellement je compte environ 5 césariennes et 5 épisiotomies ! »* et ajoute : *« C'est aussi le premier hiver où je ne suis pas physiquement fatigué… je pense clairement que cela est lié »*. Question poids, là aussi des améliorations sont relevées, Jérôme les liste : *« les veaux mâles sont à 200 kg environ à 120 jours (contre 183 kg pour la moyenne raciale ou m.r.) avec une performance hivernale d'1kg 150 environ. Au sevrage, ils atteignent environ 340 kg (contre une m.r. de 306 kg). Les femelles sont, elles, à 190 kg à 120 jours (contre 170 kg pour la m.r.) avec un poids montant jusqu'à environ 190 kg à 120 jours (contre 170 kg pour la m.r.) et 310 kg au sevrage (contre 265 kg pour la m.r.) »*. Au final, avec les critères techniques suivants : IVV, conditions de naissances et taux de mortalité, Jérôme calcule un gain de 1 556 euros pour l'exploitation par rapport aux objectifs.

Les leviers

Afin d'arriver à ces résultats, un levier particulier a été ajusté : la ration. Jean-Marc développe : *« autrefois, je ne me souciais pas vraiment des apports »*. Avec des analyses sur les fourrages et les fumiers ainsi qu'un ajustement des rations passant d'environ 2,5 kg à 1,5 kg de concentré au total, Jérôme explique : *« nous avons axé les travaux sur la préparation aux vêlages notamment avec l'ajout de chlorure dans les rations et un bon équilibre azote /énergie/UF »*. Jean-Marc rajoute : *« 2023 est la première année où j'intègre 90 g de chlorure / vache / jour afin d'aider l'apparition des contractions. Un sac vaut 15 euros environ, et je fais largement toutes mes vaches pleines avec. Qu'est-ce que 15 euros, face aux grandes retombées positives ? C'est la première année sans césarienne ou épisiotomie, j'en tire donc des conclusions »*. Jérôme complète : *« nous avons aussi adapté les rations en fonction du stade physiologique (au 1er mois de lactation, au 3e mois de lactation en prévision d'une remise à la reproduction, et une ration spécifique pour les 30 mois) »*. Le choix des taureaux fut aussi déterminant selon Jean-Marc : *« Jérôme conseille les plus adaptés à mon cheptel. Pour la suite, nous allons continuer à travailler la génétique afin de gagner un peu en gabarit »*. Jean-Marc conclut : *« Je me suis installé juste après mes études. Je pense qu'un accompagnement technique tout au long d'une carrière est nécessaire. À mon sens, c'est une contrainte minime face à la valeur des retombées. Je ne pensais pas modifier ma structure autant que cela. Mais, ces changements ont permis à ma société, et à moi, de sortir de l'eau et, en plus, de l'embellir ! Dans cette veine, je remercie Alsoni et ses techniciens pour leurs conseils, la banque qui a su me faire confiance lors de la restructuration ainsi que la Safer lors de la division de mon exploitation. J'ai pris un risque et je ne regrette pas »*.

Chloé Monget

Pour contacter Jérôme : 06 33 63 71 86 ou pour Alsoni Conseil Élevage antenne 58 : Stéphanie Moreau, responsable, à smoreau@alsoni.fr ou au 06 33 63 69 23.

// SIMMENTAL FRANÇAISE

21

En route pour la capitale

Quatre élevages de Côte-d'Or participent au concours Simmental du Salon de l'agriculture.

Tout est calé, il n'y a plus qu'à... La liste des élevages de Simmental qualifiés pour Paris est connue. Quatre Gaec représenteront la Côte-d'Or le 27 février : Richard (Boux-sous-Salmaise), Magnière (Chazeuil), Toutifaut (Magny-Lambert) et Chevalier (Cestres). Ce dernier élevage cité participera à son deuxième salon de l'agriculture. *« Le premier, c'était il y a dix ans »*, se rappellent Laurent et Jean-Luc Chevalier, qui feront le déplacement avec Réelle, une vache en première lactation, qui réalisera sa seconde sortie en concours. La première, c'était en septembre en Bretagne, dans le cadre du Space. Cette superbe vache à la tête très typée avait décroché la première place de sa section. *« Ce fut une belle surprise pour nous »*, commentent les deux frères éleveurs, qui ne savent toujours pas qui des deux présentera l'animal sur le ring. *« Il faudra faire un choix, ou alors nous irons à Paris ensemble, si nous trouvons quelqu'un pour nous remplacer sur la ferme »*, confie Jean-Luc Chevalier qui souhaiterait également participer à la journée Côte-d'Or, prévue le même jour, en tant que président du GDS21.

19 Simmental retenues

Quarante élevages et 18 départements différents ont été visités durant quinze jours pour retenir 19 animaux. *« La sélection a été difficile »*, communique Simmental France sur son site internet, *« il a fallu faire des choix, pas toujours évidents, en tenant compte de l'équilibre des différentes sections, de la répartition des élevages, de la représentation géographique, des systèmes d'élevage… Tout en constituant, bien sûr, le meilleur lot possible ! De nombreux élevages n'ont donc pas été retenus, mais ce n'est que partie remise »*.

AG



Laurent et Jean-Luc Chevalier, autour de Réelle, leur vache de trois ans qui avait brillé au dernier Space.

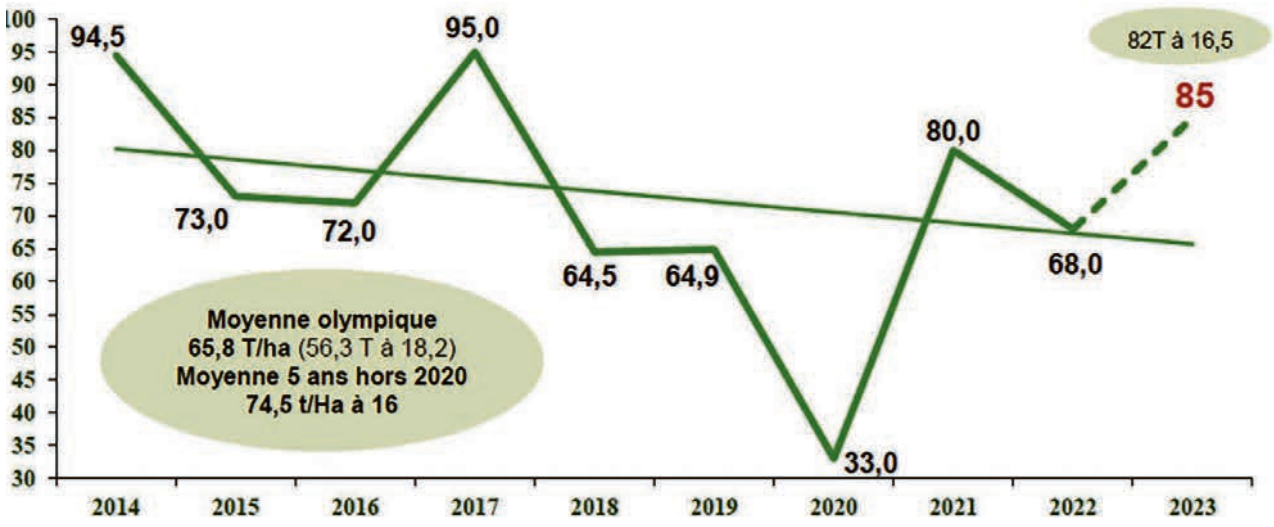
// BETTERAVES

« On demande à être traité de la même façon que nos collègues européens »

Le mardi 16 janvier s'est tenue la réunion syndicale de l'Yonne de la CGB Champagne Bourgogne, à Villeneuve-sur-Yonne. L'occasion de faire un point sur la filière betteravière avec Cyril Cogniard, président du syndicat.

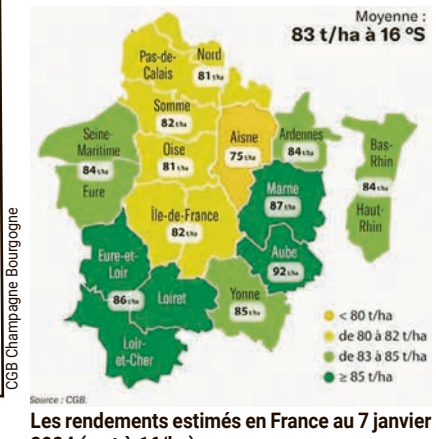


Le mardi 16 janvier s'est tenue la réunion syndicale de l'Yonne de la CGB Champagne Bourgogne, à Villeneuve-sur-Yonne.



CGB Champagne Bourgogne

L'évolution des rendements dans l'Yonne depuis 2014.



CGB Champagne Bourgogne

Les rendements estimés en France au 7 janvier 2024 (en t à 16/ha).

Quel est l'objectif à travers ces réunions syndicales ?

Cyril Cogniard : « *L'idée, c'est de rendre compte aux adhérents de l'activité syndicale de leur organisation. Lors de ces réunions, on fait un bilan de la campagne précédente, on regarde aussi ce qui se passe en matière de chargement, de déterrage et dans les centres de réceptions. On fait également toujours un point technique avec l'ITB sur les sujets d'actualité, sur les évolutions réglementaires, sur les enseignements que l'on peut tirer de la dernière campagne et on donne les orientations pour la campagne suivante. Ensuite, on fait le tour d'horizon des dossiers d'actualité économiques et politiques, avec un point sur les enjeux pour l'année qui vient.*

C'est aussi l'occasion de donner aux adhérents des informations sur le contexte actuel des marchés, en leur donnant la vision des cours, avec, quand on le peut, un avis ou des hypothèses sur le futur.

On met en avant les positions que l'on défend, à la CGB. Dans l'Yonne, par exemple, on a expliqué que l'on était en phase de négociation d'un nouvel accord interprofessionnel. On a alors expliqué aux adhérents les sujets que l'on voulait porter dans cet accord, à savoir l'évolution sur le statut des pulpes, une évolution sur les indemnités de début et de fin de campagne, afin qu'elles soient indexées au prix de la betterave ».

Comment jugez-vous cette dernière campagne ?

CC : « *Il y a une certaine hétérogénéité en fonction des départements. Pour l'Yonne, c'était une bonne campagne (les rendements moyens sont de 85 t à 16 dans le département, voir illustrations par ailleurs, ndlr). Les producteurs icaunais ont retrouvé des rendements qu'ils avaient l'habitude d'avoir dans le passé (la moyenne nationale, elle, se situe à 83 t à 16, ndlr). Il y a quand même un fait général sur l'ensemble de la région : la faible richesse en sucre a pénalisé la recette de l'agriculteur* ».

On était sur la première campagne depuis l'arrêt définitif des NNI, quel recul avez-vous à l'heure actuelle ? A-t-on eu des dégâts liés à la jaunisse cette année ?

CC : « *On peut dire que dans la région, les dégâts liés au virus de la jaunisse ont été limités cette année. Il y a eu une zone en France qui a été particulièrement touchée, en Eure-et-Loir, ce qui a entraîné de fortes baisses de rendements. Dans notre grande région Champagne Bourgogne, cela s'est globalement bien passé. Mais les années se suivent et ne se ressemblent pas. On ignore ce que sera 2024. On manque encore de connaissance sur les réservoirs viraux et on ne sait pas à quelle date vont arriver les pucerons. On sait que lorsqu'ils arrivent très tôt, c'est plus préjudiciable pour la culture que lorsqu'ils arrivent plus tard. Cette année, les pucerons ne sont pas arrivés trop tôt. C'est pourquoi, on a réussi, avec les protections que l'on avait à disposition, à les contenir* ».

Est-ce que le climat a joué sur la résistance de la culture face aux ravageurs ?

CC : « *Il y a certainement eu un effet, effectivement, de la pluviométrie abondante que l'on a eu. C'est assez simple, plus une betterave est en bonne santé, mieux elle résiste au virus, c'est comme nous. On peut penser, sans pouvoir scientifiquement l'affirmer, car aucune étude scientifique n'est capable de le démontrer, que la pluviométrie a limité le stress sur la betterave. Les symptômes existaient localement, mais le développement de la maladie est resté contenu. Il faut cependant rester très prudent pour l'avenir. On se rappelle qu'en 2019, première année de suppression des NNI, cela s'était aussi très bien passé. C'est l'année suivante en 2020 qu'on a eu la catastrophe liée à la jaunisse. Donc l'année écoulée ne donne aucune garantie pour la suite* ».

Récemment, la CGB a annoncé soutenir le mouvement organisé par la FNSEA et les JA ces derniers jours. Quelles sont les attentes des betteraviers vis-à-vis des politiques ?

CC : « *C'était une belle mobilisation de tous les agriculteurs. Dans la filière betteraves, nos revendications sont simples. Il y en a deux principales. La première est de faire cesser sans délais les importations Ukrainienne sur des niveaux tels qu'on les connaît actuellement. Il faut savoir qu'avant la guerre en Ukraine, il y avait un contingent pour 20 000 tonnes de sucre qui étaient importées. On est passé d'un seul coup à 400 000 tonnes, et on s'attend, cette année, à dépasser les 700 000 tonnes de sucre importées d'Ukraine. Pour nous, il fallait agir sans délais. La proposition de la commission européenne va dans ce sens, mais ce n'est pas suffisant. D'après les estimations que l'on fait, celle-ci nous propose de limiter à 300 000 tonnes les entrées de sucre, ce qui est quand même 15 fois plus que ce que l'on avait avant la guerre en Ukraine. Aussi, la proposition ne serait effective qu'en juillet prochain. D'ici là, on a créé un appel d'air pour les importations. Finalement, passer de 20 000 à 300 000 tonnes, c'est 280 000 tonnes de plus que ce que l'on avait avant la guerre. C'est pratiquement l'équivalent de la production d'une sucrerie moyenne française. Ce n'est donc pas suffisant (à ce sujet, la CGB affirme que les importations en provenance d'Ukraine pourraient casser la dynamique du marché européen et brider le potentiel de production, notamment en France. La CGB demande fermement, aux côtés des betteraviers européens, que ces tonnes soient réexportées vers d'autres marchés, ndlr).*

La deuxième revendication, c'est que l'on ait les mêmes moyens de production que nos collègues européens. Si les Allemands, par exemple, ont accès à l'acétamipride, une molécule autorisée en Europe, il n'y a pas de raison que les Français n'y aient pas accès. On demande à être traité de la même façon que nos collègues européens, sans distorsion de concurrence et sans surtransposition de normes européennes ».

Propos recueillis par Christopher Levé

L'année 2023, en bref

D'après Benoit Yot, directeur de la CGB Champagne Bourgogne, « *l'année 2023 pour la betterave, à la CGB Champagne Bourgogne, pourrait se résumer par : un retard dans les semis de trois semaines en moyenne ; l'interdiction d'utiliser des NNI ; la maîtrise de la jaunisse malgré l'absence de solutions pleinement efficaces ; des conditions estivales propices à la culture ; une importante reminéralisation d'azote fin août ; un ensoleillement salutaire de septembre à mi-octobre ; une forte pression cerco ; une forte amplitude de richesse en sucre ; une pluviométrie importante avec des difficultés d'arrachage ; et un épisode de gel* ».

Benoit Yot confirme également qu'outre les bons rendements dans l'Yonne (pour rappel une moyenne à 85 t à 16), « *les prix sont là, comme on ne les a jamais vus. Cela est à mettre en relation avec l'augmentation des charges, mais ils permettent de redonner un peu de couleur dans les fermes en ce qui concerne la santé financière dans les exploitations* ».

// VITIPASTORALISME

89 Des moutons dans les vignes

Le mercredi 24 janvier a eu lieu un après-midi Innov'action, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, pour mettre en avant le vitipastoralisme, un procédé qui consiste à mettre des moutons dans les vignes, pour l'entretien du sol, comme cela ce fait au domaine Dominique Gruhier, à Épineuil, où s'est tenu ce rendez-vous.



Le 24 janvier a eu lieu un après-midi Innov'action sur le vitipastoralisme, à Épineuil.



Les moutons servent à entretenir le sol dans la vigne, en gérant la quantité d'herbe entre les ceps.

C'est la deuxième année que Dominique Gruhier, viticulteur à Épineuil, met des moutons dans l'une de ses parcelles de vignes. « *J'ai deux moutons mis à disposition par un éleveur de l'Yonne* », confirme-t-il. « *J'en avais déjà l'année dernière, plus par plaisir, dans un petit verger* », sourit-il. « *Mais une fois qu'ils avaient mangé tout ce qu'il y avait à manger dans le verger, on s'est dit qu'on allait les mettre dans les vignes, pour qu'ils ne manquent pas de nourriture. Et ils ont fait un superbe travail, qui nous a convenu parfaitement. On a donc décidé de reconduire cela cette année* ». L'an dernier, les moutons ont brouté l'herbe dans un hectare de ses vignes. « *Ils sont restés quatre mois, de la fin de l'automne et durant la période hivernale. On sort les moutons de la vigne avant qu'elle débourre* », explique Dominique Gruhier. Ce dernier l'assure, il aime le fait d'avoir des animaux dans ses vignes. « *J'aime cette relation entre le végétal, l'homme et l'animal* ».

Un passage en intercep en moins

Mais bien plus que cette relation, il y a des avantages à avoir des moutons dans des parcelles de vignes. « *Le but à travers cela est d'entretenir le sol. Pour pouvoir faire venir des moutons, il est bien évidemment nécessaire d'avoir un couvert végétal dans la vigne. Ici, on est sur de l'enherbement classique* », continue-t-il. « *Cette régulation de l'herbe a aussi un avantage en ce qui concerne l'aspect esthétique. Les vignes étaient très belles en sortie d'hiver. Et il y a les excréments qui peuvent apporter de la matière organique au sol et aider à activer la vie du sol. Mais cela reste à confirmer. Des analyses seront faites pour observer cela. Là, il est trop tôt pour pouvoir l'affirmer* ».

D'un point de vue pratique, les deux moutons ont permis au viticulteur, l'an dernier, d'économiser un passage en intercep. Mais il l'affirme, « *si on veut passer à la vitesse supérieure, il faudra que l'on fasse appel à un prestataire extérieur. J'aimerais accueillir entre 15 et 25 brebis, pour rester avec un cheptel à taille humaine. Cela pourrait se faire dès l'année prochaine en fonction des disponibilités du ou des prestataires* ». Dominique Gruhier n'est pas le seul à mettre des animaux dans ses vignes pour l'entretien du sol. « *Certains mettent des petits cochons dans leurs vignes, ce qui fonctionne visiblement aussi très bien. D'autres ont expérimenté avec des poules, mais il faut pouvoir gérer la pression des renards* ». En ce qui concerne les moutons, il y a bien évidemment le risque d'attirer le loup, déjà bien implanté dans le Tonnerrois, qui cause chaque année des dégâts. Pour l'heure, Dominique Gruhier n'a pas été confronté à cette problématique, mais est bien conscient que l'animal est présent. « *On sait qu'il est là, dans le secteur* », confirme-t-il.

Il préfère toutefois se concentrer sur l'efficacité des moutons et sa joie, comme précédemment dit, d'avoir des animaux dans l'une de ses parcelles.

Christopher Levé

// COOPÉRATIVES BOURGOGNE-JURA

Un binôme engagé pour la coopération viticole

Au sein de la Fédération des caves coopératives Bourgogne-Jura, un nouveau binôme assure la coprésidence. Deux jeunes vignerons ont été élus : la Saône-et-Loirienne Bénédicte Bonnet et le Jurassien Benoit Sermier.

François Legros, président de la Fédération des caves coopératives de Bourgogne-Jura (FCCBJ) depuis 2019, a souhaité passer la main après quatre années d'investissement en faveur de la représentation, la défense, la promotion du modèle coopératif et le renforcement de la communication interne et externe. Un conseil électif s'est donc réuni en décembre à la cave des vignerons de Buxy, en Saône-et-Loire. Les représentants des caves coopératives ont souhaité jouer la carte du collectif en mettant en place une co-présidence. C'est donc un binôme homme/femme qui est aujourd'hui à la tête de la fédération : la Saône-et-Loirienne Bénédicte Bonnet et le Jurassien Benoit Sermier. Âgée de 44 ans, Bénédicte Bonnet a étudié les Arts appliqués et l'art médiéval avant de devenir architecte d'intérieur. Peu à peu elle s'est rapprochée de son Clunisois natal et du domaine viticole familial. En 2014 elle a décidé de reprendre l'exploitation. Les appellations qu'elle produit sont principalement en bourgogne côte chalonnaise rouge et blanc, mais aussi en aligoté, en Montagny premier cru et en crémant de Bourgogne.



Michel Joly

Bénédicte Bonnet, viticultrice en Saône-et-Loire.



Benoit Sermier, viticulteur du Jura.

Deux présidents très investis

Pour sa part, Benoit Sermier, 32 ans, exploite, avec son frère, Mathieu, 25 ha en AOC Arbois et Côte du Jura sur le domaine familial à Cramans. Convaincu depuis toujours par le modèle coopératif, il n'hésite pas à s'investir pour sa défense et sa promotion. Bénédicte Bonnet s'est investie dans le conseil d'administration de la cave de Buxy et à la FCCBJ. Le nouveau duo de président fait sens pour la viticultrice, parce que le collectif ne doit pas seulement se jouer dans la coopération, mais aussi au sein des institutions. Se partager les tâches dans un monde où tout va très vite, dans lequel les besoins, les sollicitations se multiplient, lui semble évident. De son côté, Benoit Sermier souhaite favoriser l'échange et la concertation avec son homologue bourguignonne pour définir ensemble les thèmes sur lesquels travailler cette année, sur le pôle communication ainsi que sur les volets social et juridique. La réglementation sur l'étiquetage des bouteilles, qui devait arriver en décembre mais a été reportée, figurera parmi les dossiers qu'ils suivront avec attention.

Ariane Tilve, Sébastien Closa

// EMPLOI

La Bourgogne Viticole expose ses métiers

Le premier Forum des métiers de la vigne et du vin, organisé fin janvier à la Cité des Climats et des Vins de Beaune, avait pour ambition de faire connaître cet univers professionnel de manière concrète, en présentant des parcours de formation et de professionnalisation.



S'initier à la taille de vigne en réalité virtuelle, c'était possible lors de ce premier Forum des métiers de la vigne et du vin.

Rassembler en un lieu unique tous les acteurs locaux qui travaillent pour la formation et l'emploi dans le secteur viti-vinicole : telle était l'ambition de Vita Bourgogne qui organisait, les 30 et 31 janvier, son premier Forum des métiers de la vigne et du vin, à la Cité des Climats et Vins de Beaune. Vita Bourgogne est un programme développé par la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB), l'Union des Maisons de vin de Grande Bourgogne (UMVGB), avec le cofinancement du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil départemental de l'Yonne et le Fonds social européen. Né en plein Covid, Vita Bourgogne a d'abord beaucoup travaillé sur la promotion et l'attractivité des métiers de la vigne et du vin par le biais des outils numériques, en s'appuyant sur un constat : en 2019, sur 3 500 vignerons employeurs de Bourgogne, 700 postes durables étaient à pourvoir.

Plusieurs partenaires associés

Le Forum traduisait la volonté de Vita Bourgogne d'aller plus loin sur des actions de terrain et de provoquer des rencontres concrètes pour aider le secteur à se sortir de ses problématiques récurrentes de recrutement. Si la plateforme Vita Bourgogne propose déjà plus de 1 000 jobs par an, le but du Forum était d'ouvrir les horizons des participants sur les formations et les parcours professionnels. Plusieurs partenaires étaient associés à l'évènement : France Travail, mais aussi l'Anefa et la FDSEA 21. Aujourd'hui, les vignerons déposent directement leurs offres d'emploi sur la plateforme Vita Bourgogne, concernant des métiers préalablement identifiés : ouvrier viticole, tractoriste, caviste, agent de maintenance, agent de conditionnement et administratif. « *Sur notre plateforme,* précise Marion Saüquere, directrice de la CAVB, *nous avons, en moyenne, cinq candidatures par offre* ». Un niveau qui ne suffit pas à sortir la viticulture de la zone des métiers en tension. « *Les recruteurs se heurtent à deux grosses difficultés pour pourvoir leurs offres,* poursuit Marion Saüquere : *la capacité des personnes candidates à se loger sur notre territoire, et leur mobilité. Nous ciblons un public jeune mais aussi des personnes en reconversion, mais tant qu'on ne résoudra pas les questions d'hébergement et de mobilité, il sera difficile d'avancer. Nous travaillons sur le sujet avec les services de l'État et les élus locaux pour faire évoluer un certain nombre de réglementations aujourd'hui complexes et dissuasives pour les domaines viticoles* ».

« Les domaines se bougent »

Du côté des qualifications à acquérir, ce premier Forum des métiers de la vigne et du vin démontrait que l'offre est large, autant en formations courtes que longues. « *Notre forum,* concluait la directrice de la CAVB, *montre que les domaines bourguignons se bougent et se prennent en main afin d'attirer les candidats sur leurs offres. C'est primordial pour mettre en lumière nos métiers qui ne sont pas très connus, surtout auprès du jeune public* ». Après cette première organisée à Beaune, Vita Bourgogne envisage de décliner des événements similaires sur les Cités des Climats et Vins de Chablis, dans l'Yonne, et Mâcon, en Saône-et-Loire.

Berty Robert



Le Forum proposait une large vitrine des formations liées au vin.

// VITICULTURE

Le point sur la taille

La taille de la vigne a commencé mi-novembre pour une grande partie des domaines viticoles de l'Yonne et durera encore quelques semaines, jusqu'à mi-mars en moyenne. Maxime Savary, viticulteur à Maligny, fait un point sur cette grosse période de l'année pour les vignerons.

C'est dans l'une de ses parcelles, à Villy, que nous retrouvons Maxime Savary, viticulteur à Maligny. Comme tous les viticulteurs, ce dernier est actuellement en pleine période de taille. « *On a commencé le 13 novembre. On a fait une petite pause à Noël, mais depuis, on n'a pas arrêté. Il nous reste à peine un mois de taille. Pour certains, cette activité s'étend jusqu'à fin mars* », commente-t-il.

Comme beaucoup de ces confrères viticulteurs, Maxime Savary choisit de faire deux passages dans les vignes, au moment de la taille. « *On fait d'abord une pré-taille. Puis, à partir du 15 mars, en fonction de la météo, on commence à faire le deuxième passage pour avoir une taille définitive. Cela permet de protéger un peu mieux la vigne contre les gelées. En faisant cela, on retarde le débourrement ce qui permet de limiter les dégâts en cas de gel. C'est la deuxième année que l'on fait cela. Cela permet à la vigne d'être moins avancée et qu'il y ait moins de bourgeons qui risquent de geler* », explique-t-il.

Guyot simple et guyot double

Quant à la technique utilisée ? Il n'y en a pas qu'une, mais deux. « *On fait la taille en guyot simple et en guyot double. La première est historique en Côte-d'Or, l'autre historique à Chablis. La taille en guyot simple permet d'avoir un rendement un peu plus limité par pied. Mais c'est surtout une question de préférence et de facilité de travail. Nous, on a les deux mais on passe tout en guyot simple petit à petit* », détaille Maxime Savary.

Ce domaine familial est en certification Terra Vitis depuis 2019 et en HVE depuis 2020. Ils travaillent de manière raisonnée depuis 1990. Chaque année, le domaine produit du Petit Chablis, du Chablis, du Chablis premier cru Fourchaume et de l'Épineuil.

Enfin, pour le bois taillé, le domaine Savary utilise deux techniques : le brûlage, avec une chaufferette et le broyage. « *Cette année, on a fait environ 3 ha de broyage et les 17 autres ha en brûlage. Petit à petit, depuis trois ans, on bascule sur le broyage. Cela permet de nourrir le sol, de lui apporter de la matière organique. La tendance va de plus en plus au broyage dans le milieu viticole, dans le département* », conclut Maxime Savary.

Christopher Levé



Maxime Savary (à droite) et une partie de son équipe, en pleine taille, à Villy.



Deux techniques de taille sont utilisées au domaine Savary : la taille en guyot simple et en guyot double.

Les chargeurs télescopiques compacts et ultracompacts s'affichent comme les nouveaux valets de ferme

De plus en plus présents dans les exploitations d'élevage, les petits automoteurs de manutention à bras télescopique remplacent un tracteur ou complètent un gros chargeur télescopique dédié aux travaux lourds.



Bobcat

La force de levage des chargeurs télescopiques compacts atteint 2,5 tonnes.



Manitou

Les chargeurs télescopiques compacts disposent d'une cabine basse, accessible sans marchepied.

Les ventes de chargeurs télescopiques ont à nouveau dépassé les 5 000 unités en 2023, preuve que l'engouement pour ces engins de manutention ne faiblit pas. Si les gros modèles de plus de 4 tonnes de capacité et 7 mètres de hauteur de levage ont le vent en poupe, les engins plus modestes (inférieurs à 4 t et 7 m) ont aussi progressé. Dans cette catégorie, figurent notamment les chariots télescopiques compacts et ultracompacts.

Ces appareils, qui répondent en premier lieu à des contraintes d'accès aux bâtiments, sont aussi plébiscités pour d'autres raisons, en remplacement d'un tracteur avec chargeur ou d'un valet de ferme articulé. Avec l'agrandissement des structures, ils viennent également en complément d'un gros télescopique, qui est dédié aux travaux lourds.

Des performances de levage préservées

Les compacts s'identifient à leurs dimensions réduites, généralement une hauteur et une largeur avoisinant les deux mètres. Ils proposent des performances de levage pas très éloignées des télescopiques « standards », avec des capacités aux alentours de 2,5 tonnes et des hauteurs approchant les 6 mètres.

La plupart de ces appareils se contentent d'un moteur de 75 chevaux, économique aussi bien en termes de consommation que d'investissement, compte tenu des normes antipollution moins sévères jusqu'à ce niveau de puissance. Ce dernier est amplement suffisant pour les travaux de manutention sur la ferme, auxquels ces télescopiques sont majoritairement dédiés. Il est en revanche peu adapté aux travaux de traction sur route, la plupart de ces machines compactes étant d'ailleurs équipées d'une transmission hydrostatique, dont la vitesse est limitée à 25-30 km/h.

Une cabine plus accessible

En parallèle des utilisateurs habituels, que sont par exemple les éleveurs de volailles impactés par la hauteur de leurs bâtiments, les télescopiques compacts séduisent les éleveurs bovins qui souhaitent remplacer un tracteur avec chargeur frontal cantonné à la manutention. Passer au télescopique leur donne accès à un engin plus maniable, avec de meilleures capacités de chargement, notamment en hauteur, tout en gagnant en confort d'utilisation, grâce à la cabine basse de ces appareils compacts.

Ce dernier point est un argument majeur pour bon nombre d'éleveurs, qui montent et descendent de leur machine plusieurs fois par jour. A noter d'ailleurs, que la plupart des modèles compacts bénéficient de la même taille de cabine que les plus gros, offrant ainsi des prestations similaires sur le plan du confort et de l'ergonomie.



JCB

Les chargeurs télescopiques électriques ont l'avantage d'offrir un fonctionnement sans bruit et sans émissions dans les bâtiments.



Crédit

Les chargeurs télescopiques ultracompacts sont particulièrement à l'aise pour accéder aux bâtiments exigus.

MANITOU, ENTREPRISE FRANÇAISE
UN RÉSEAU D'EXPERTS À VOS CÔTÉS

MANITOU HANDLING YOUR WORLD

UNE LARGE GAMME DISPONIBLE DANS VOS CONCESSIONS



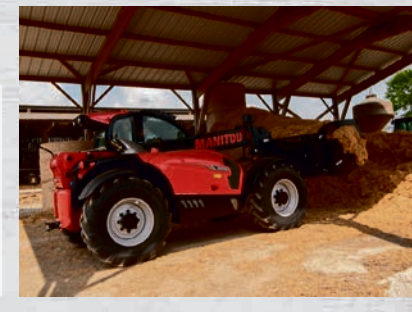
MLT 741

Capacité max.	4 100 kg
Hauteur de levage max.	6,90 m
Déport max.	3,90 m



MLT 737

Capacité max.	3 700 kg
Hauteur de levage max.	6,90 m
Déport max.	3,90 m



MT 625 E

Capacité max.	2 500 kg
Hauteur de levage max.	5,85 m
Déport max.	3,40 m

ABM
58 Agence de NEVERS
03.86.60.86.00
www.abmmanutention.fr

Cichy Manutention
89 Agence de MONETEAU
03.86.40.91.00
www.cichy-manutention.fr

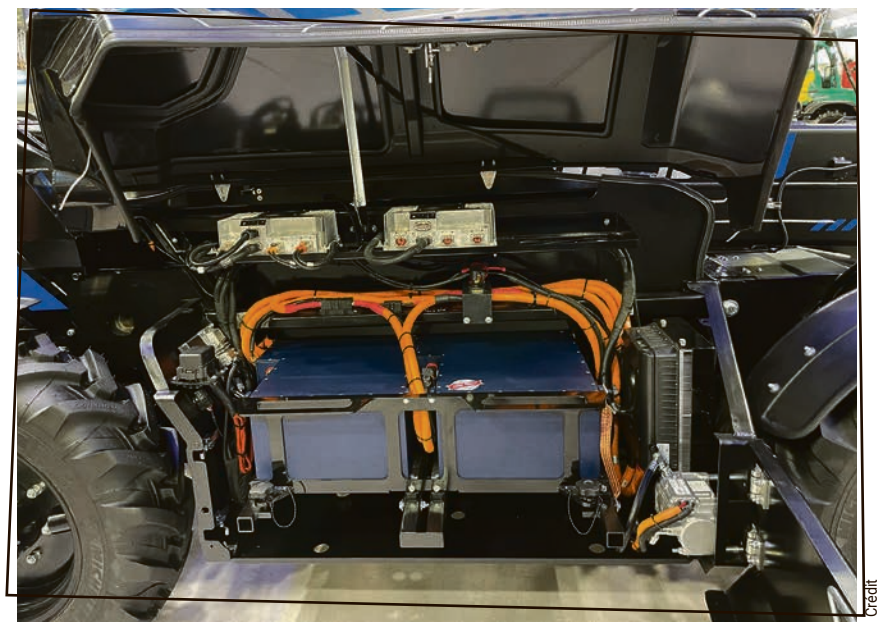
RICHARD manutention
21 Agence de DIJON
03.80.72.93.50
www.richardmanutention.fr

MANUTENTION



DIECI

Le télescopique ultracompact de Kramer est disponible avec deux capacités de batterie, dont la plus grosse affiche une autonomie de 4 heures.



Crédit

Sur son prototype de télescopique électrique compact, Dieci a fait le choix d'une batterie amovible supprimant les temps d'arrêt pour la recharge.



Kramer

Affichant une hauteur de levage de plus de 4 mètres, les chargeurs télescopiques ultracompacts font la différence avec les valets de ferme articulés.

Un remplaçant du tracteur chargeur

Avec son petit moteur, le télescopique compact a aussi l'avantage de moins consommer qu'un tracteur, qui fait généralement une centaine de chevaux. Pour couronner le tout, en restant sous la barre des 100 000 euros, il pourra même se montrer moins cher qu'un tracteur avec chargeur. Attention toutefois, il faudra bien garder à l'esprit que l'on abandonne la polyvalence du tracteur en choisissant cet engin de manutention. Autre limite de ces appareils compacts, l'implantation assez basse de leur cabine peut impacter la visibilité sur la droite. Un temps d'adaptation sera parfois nécessaire pour les habitués du tracteur chargeur.

Les ultracompacts font de l'ombre aux valets de ferme

La catégorie des ultracompacts s'est largement étoffée ces dernières années. Ces chargeurs télescopiques mesurant moins de 2 mètres de haut et 1,60 mètre de large, répondent aux besoins des bâtiments les plus exigus.

Ils concurrencent les valets de ferme, en proposant, à gabarit identique, une capacité et surtout une hauteur de levage supérieures (jusqu'à 1,5 tonne et 4,50 mètres). Leur direction à quatre roues directrices est également plus sécurisante que l'articulation des chargeuses. Attention toutefois à la stabilité de ces automoteurs très étroits, lorsqu'on empile des balles à 4 mètres de haut… Ces petits engins sont aussi appréciés pour la frugalité en carburant de leurs motorisations de 25 à 50 ch. En revanche, leur transmission hydrostatique limitée entre 20 et 30 km/h et leurs petites roues les rendent inadaptés aux trajets routiers. La cour de ferme et les bâtiments sont leurs seuls terrains de prédilection.

Michel Portier



JCB

Les bâtiments sont le terrain de prédilection des chargeurs télescopiques compacts.



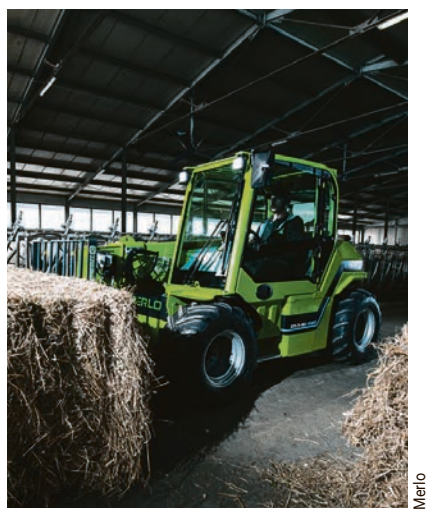
MERLO

Avec une hauteur de levage approchant les 6 mètres, les chargeurs télescopiques compacts sont largement supérieurs à un tracteur avec chargeur.



Weidemann

Malgré leur petit gabarit, les chargeurs télescopiques ultracompacts n'ont pas peur des grosses balles enrubannées.



Merlo

Hormis l'e-Worker de Merlo, qui a la particularité d'embarquer une batterie au plomb, les autres chargeurs télescopiques électriques sont équipés de batterie lithium-ion.

FARMLIFT NOUVELLE GÉNÉRATION, NOUVELLES PERFORMANCES

- Nouveau style
- Nouvel intérieur cabine
- Plus de performances moteur et hydraulique (140 ou 160 l/min)
- Structure robuste
- Douceur de conduite
- Stabilité parfaite
- Entretien réduit

DISPO en CONCESSIONS

caseih.com



DAFP MATERIEL AGRICOLE

• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19

• Agents :
Ets Jerusalem — Ancy le Franc
Ets Boblin — Bray sur Seine
C.S.A — Semur en Auxois

ETS MARÉCHAL

• Donzy	03 86 39 30 51
• Corbigny	03 86 20 04 78
• Sermoise/L	03 86 90 98 98
• St Satur	02 48 54 12 97
• Torteron	02 48 76 41 64

CASE IH

Des engins compacts plus faciles à électrifier

Demandant des puissances modestes et se cantonnant à la cour de ferme, les chargeurs télescopiques compacts et ultracompacts font partis des premiers engins de manutention à bénéficier d'une électrification. Ces conditions d'utilisation permettent en effet de limiter la taille de leur batterie, facteur essentiel du surcoût de l'électrification. Même si ces appareils sont encore très onéreux face à leurs homologues thermiques, l'offre se développe rapidement chez tous les constructeurs. Après les précurseurs comme Merlo et son e-Worker, JCB et son 526-60e et Faresin avec le 6.26 Full Electric, de nombreuses marques leur ont emboîté le pas. Au sein du groupe Wacker Neuson, Kramer et Weidemann ont mis à profit leur expérience dans l'électrification de leurs chargeuses pour décliner une version électrique des télescopiques ultracompacts KT144 et T4512. Plus récemment, Dieci a présenté son Mini Agri-e à batteries amovibles et Manitou son MLT 625 en version électrique.

// LES NOUVEAUTÉS

Avant Tecno Des performances boostées sur les valets de ferme 635 et 640


Avant Tecno

Succédant aux Avant Tecno 635 et 640, les chargeuses articulées 635i et 640i adoptent une nouvelle motorisation diesel 3 cylindres Kohler affichant la même puissance que le précédant quatre cylindres Kubota (26 ch). Ce bloc propose une gestion électronique des courbes de couple (plus de couple à bas régime) et de puissance, pour plus de réactivité et moins de bruit. Le débit hydraulique en hausse de 32 % atteint 66 l/min, donnant accès à un catalogue d'accessoires plus étoffé. Le poste de conduite accueille un nouvel écran digital, qui informe sur le débit hydraulique auxiliaire, la jauge à carburant, la consommation horaire, le régime moteur, le nombre d'heures moteur ou encore la charge de basculement. Dotés d'un bras télescopique, ces deux valets de ferme à transmission hydrostatique à quatre moteurs Poclain (un par roue) se distinguent par des moteurs simple vitesse sur le 635i, contre des versions à double vitesse sur le 640i, soit des vitesses maximales respectives de 12 et 23 km/h.
Charge de basculement : 1 190 kg - Capacité de levage maxi : 1 000 kg

Dieci Une vraie variation continue sur l'Agri Max PowerX2


D. Laisney

Le chargeur télescopique Agri Max Power X2 loge une véritable transmission à variation continue le propulsant à 50 km/h et bénéficie d'un pont avant suspendu, dont la conception est proche de celle utilisée sur certains tracteurs agricoles. Cet engin reçoit un moteur FPT 4 cylindres 4,5 l développant 170 ch et un circuit hydraulique load sensing délivrant 230 l/min. Il bénéficie d'une cabine suspendue intégrant le nouveau terminal à écran couleur de 7 pouces. Ce télescopique propose quatre modes de conduite. Le premier, dénommé Normal, s'utilise pour les applications mixant déplacement et manutention. Le deuxième, baptisé Loader, est conseillé pour les travaux de chargement. Il limite l'allure à 20 km/h et donne en priorité la puissance au mouvement du bras. Le troisième, appelé Eco, assure une évolution à régime moteur réduit, afin d'abaisser la consommation de carburant. Enfin, le mode Creeper dissocie le régime moteur de la vitesse d'avancement, pour délivrer une puissance hydraulique constante. Il se révèle utile pour les travaux avec un godet désileur, une pailleuse ou une balayeuse. Le freinage est assuré par quatre packs de disques au carbone à bain d'huile logés dans les ponts avant et arrière. L'Agri Max Power X2 dispose aussi d'un frein à l'échappement. Il profite en standard de la fonction Shake de secouage du godet, de l'automatisme Wall assurant le télescopage proportionnel à la levée pour procurer une montée ou une descente de l'outil en respectant la verticalité, ainsi que de la mémorisation d'une position du bras.
Modèle : 50.8 ; 60.9 et 65.8 - Puissance : 170 ch - Capacité de charge : 5 ; 6 et 6,5 t
Hauteur de levage : 7,7 ; 8,5 et 7,7 m - Hauteur : 2,61 m - Largeur : 2,46 m
Poids à vide : 10,87 ; 11,27 et 11,17 t - Empattement : 2,85 m- Pneus : 500/70 R2

Bugnot La pince à balles Caroley plus sécurisante sur la route


D.Laisney

Le constructeur français Bugnot décline sa pince à balles cubiques Carolev en version F HY dotée de doigts inférieurs relevables pour le transport, afin de sécuriser les trajets routiers. Cet équipement de manutention développé pour les chargeurs télescopiques est doté d'une griffe réglable mécaniquement en hauteur. Il permet de manipuler simultanément jusqu'à trois balles carrées de 1,20 m de haut, quatre de 80 ou 90 cm ou encore cinq de 70 cm.

Case IH Les télescopiques Farmilft modernisés

Toujours constituée de cinq modèles Farmlift, l'offre en chargeurs télescopiques Case IH adopte un nouveau design de capot moteur améliorant la visibilité sur la droite et l'accès pour l'entretien. Ces engins de manutention abritent toujours un 4 cylindres 4,5 l FPT décliné en deux puissances selon les modèles. Ils sont tous équipés de l'unique transmission à convertisseur et 6 rapports powershift. Les Farmlift profitent d'un circuit hydraulique load sensing de 140 l/min (160 l/min en option pour les modèles Professional). Ils inaugurent un dispositif de parallélogramme électrohydraulique offrant davantage de précision qu'un vérin de compensation. Cette technologie combinant deux capteurs intégrés au point de pivot de la flèche et au tablier assure en effet une précision de +/- 1 degré. En cabine, les commandes sont désormais majoritairement regroupées sur l'accoudoir solidaire du siège. Le joystick accueille une commande d'inverseur et des boutons pour actionner de nouveaux automatismes : secouage du godet, retour à deux positions mémorisées, télescopage automatique… Le nouvel écran d'affichage permet aussi d'ajuster la sensibilité du joystick et la réactivité de l'inverseur. Ces télescopiques se complètent aussi d'une surpuissance hydraulique et d'un débit continu programmable.
Modèle : Farmlift 636, 742/Farmlift 633, 737, 935
Version : Pro/Advanced - Puissance maxi : 145/133 ch
Hauteur de levage : 6 ; 6,9 m/6 ; 6,9 ; 9,1 m


M.Portier



JCB La gamme de Telescopic Agri enrichie par le haut

L'offre en chargeurs télescopiques JCB s'enrichit de deux nouvelles déclinaisons. Au sommet de la gamme, le Telescopic 560-80 Agri (6 t et 7,90 m) se décline désormais en version Agri Pro, lui donnant accès au moteur JCB 4,8 l de 173 ch, associé à la transmission DualTech-VT (40 km/h). Un nouveau modèle fait son apparition en complément du 542-70. Décliné comme ce dernier en version Agri Super, Xtra et Pro, le 542-100 conserve une capacité de levage de 4,2 t, mais se démarque avec sa hauteur de levage de 9,80 m. Ce télescopique accède à trois niveaux de puissance : 130, 150 et 173 ch.


JCB

Merlo Le nouveau compact TF30.7 disponible à la vente

Présenté en avant-première en 2023, le nouveau Merlo TF 30.7 est disponible à la vente dès ce mois de février. Il se caractérise par sa compacité en étant le seul de cette gamme à afficher une largeur et une hauteur de 2m x 2m. La capacité maximale est de 3t pour une hauteur de levage pouvant atteindre 7 mètres. Equipé d'un moteur Deutz TCD2.9HP développant 102 cv, le TF30.7 est disponible en 3 versions : L, standard et CS. Cette dernière est dotée de la cabine suspendue brevetée Merlo, dont le système d'oscillation à basse fréquence permet une réduction des vibrations à l'intérieur de l'habitacle et favorise l'absorption des stimuli transmis pendant le déplacement et le travail. Le TF 30.7 est équipé du contrôle de sécurité active ASCS (Adaptive Stability Control System) qui prévient contre le risque de renversement de la machine lors des phases de manipulation d'une charge. Le distributeur Flow Sharing permet de combiner 3 mouvements du bras en même temps sans impacter la vitesse du mouvement. Le TF 30.7 est également équipé de série de MerloMobility 1.1, un système qui contrôle les fonctions de la machine en temps réel, permettant, entre autres, de limiter ou de programmer les fonctionnalités du chargeur télescopique en fonction des exigences opérationnelles ou de sécurité.


Merlo



Maid-Couzon Une gamme d'outils pour les engins de manutention

L'entreprise Maid-Couzon importe une sélection d'outils de manutention du fabricant irlandais Prodig. L'offre se compose de fourches à fond poussant à châssis rigide de 2,50 à 4 m de large et de fourches repliables de 3 à 5,50 m conçues pour les grosses chargeuses, ainsi que de pinces à balles rondes et cubiques. Elle comprend également des godets de désilage à mâchoire coupante contenant d'un à trois mètres cubes, dont certains disposent d'un système mécanique de retenue du filet ou du film de liage.


D.Laisney

Manitou Motorisation électrique sur le télescopique compact MLT 625e

Affichant une capacité maximale de 2,5 t et une hauteur de levage de 6 m, le chargeur télescopique électrique MLT 625e de Manitou reprend les principales caractéristiques du modèle thermique MLT 625 H. Il s'en distingue par une batterie lithium-ion remplaçant le moteur thermique et alimentant les moteurs électriques qui entraînent les différents organes : transmission et système hydraulique. Le MLT 652e est donné pour une autonomie de 4 h et un temps de recharge de 3 h sur une prise de 380 V, grâce à un chargeur intégré de 9 kW. Un système de régénération assure le rechargement de la batterie lors des phases de décélération. Activable depuis un bouton en cabine, le mode boost permet d'atteindre au plus vite la vitesse maximale ou accélère les mouvements hydrauliques. D'une largeur de 1,81 m pour 2 m de haut, cet engin dispose, comme la version thermique, d'un distributeur flow sharing permettant de combiner plusieurs mouvements hydrauliques. En cabine, le MLT 625e se démarque par l'intégration d'un écran "Harmony" avec assistance à la conduite, déjà présent sur de nombreux modèles de la gamme MLT NewAg. Il est équipé du joystick Switch and Move avec un capteur de présence du conducteur, de feux de route et de phares de travail à leds, d'un support de téléphone, d'une colonne de direction réglable et d'un frein de parking automatique.



Manitou Benelux

Merlo Un chargeur télescopique compact et performant

Merlo lance un chargeur télescopique compact, le TurboFarmer 27.6. Il allie les dimensions réduites du Panoramic 26.7 et les caractéristiques du TF 35.7. Il est équipé d'un moteur 4 cylindres Kohler de 2,5 l délivrant 75 ch, d'une transmission hydrostatique à une seule plage (dopée par rapport à la plus puissante version du Panoramic 26.7), de sa gestion EPD (Eco Power Drive), d'une pompe à engrenage délivrant 95 l/min et d'un distributeur Flow-Sharing permettant de combiner 3 mouvements du bras en même temps sans impacter la vitesse du mouvement. Le système de sécurité ASCS optimise les mouvements de manutention sans impacter la sécurité. . Comme les autres TurboFarmer, il dispose de la reconnaissance de l'outil et de la mesure de la charge déplacée.
Dimensions (H x l x L) : 2,02 x 1,86 x 3,91 m
Capacité de levage : 2,7 t - Hauteur de levage : 5,90 m

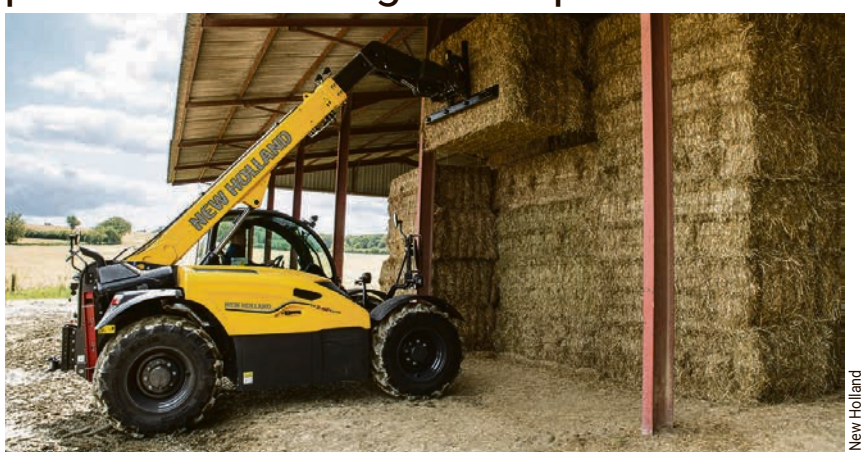

Merlo

MX Les chargeurs frontaux U500 dégagent la visibilité

Le fabricant breton MX dévoile sa nouvelle série U500 de chargeurs frontaux composée de 16 modèles conçus pour équiper les tracteurs de 40 à 260 ch. Ces équipements succédant aux modèles U400 profitent d'un nouveau design et sont disponibles avec ou sans parallélogramme mécanique. Ils se caractérisent notamment par l'adoption d'une traverse positionnée plus bas pour dégager la visibilité. Les chargeurs U500 à parallélogramme bénéficient en plus de bielles supérieures profilées s'inscrivant mieux dans la ligne des capots des dernières générations de tracteurs. Tous les modèles disposent de connectiques électriques et hydrauliques intégrées dans le brancard et, en option, d'une commande de décompression sur la traverse, permettant de faciliter le dételage des outils sans avoir à remonter en cabine. L'attelage et le dételage ne demandent de quitter qu'une fois le poste de conduite, grâce au mécanisme de verrouillage et déverrouillage manuel Fitlock 2 +. Les U500 sont éligibles à des fonctionnalités procurant davantage de confort, telles que l'Auto-Unload permettant de piloter simultanément l'ouverture de la griffe et le bennage, ou encore la remise à niveau automatique Auto-Level. Ces chargeurs frontaux accèdent également à de puissants phares de travail positionnés sous le brancard.


D. Laisney

New Holland Des télescopiques plus performants et ergonomiques



New Holland

Affichant une capacité maximale de Regroupant 5 modèles et 13 variantes, la gamme de chargeurs télescopiques TH de New Holland adopte un capot moteur remodelé améliorant la visibilité sur la droite et l'accès pour l'entretien. Celui-ci abrite toujours un 4 cylindres 4,5 l FPT décliné en deux puissances selon les modèles. Ces engins de manutention sont équipés d'une transmission à convertisseur avec 6 rapports powershift. Leur circuit hydraulique load sensing affiche un débit de 140 l/min (160 l/min en option pour les modèles Elite). Les TH inaugurent un dispositif de parallélogramme électrohydraulique offrant davantage de précision qu'un vérin de compensation. Cette technologie récompensée au salon Eima en 2022, combine deux capteurs intégrés au point de pivot de la flèche et au tablier, permettant d'obtenir une précision de +/- 1 degré, ainsi qu'une plus grande rapidité de mouvements. En cabine, les commandes sont désormais majoritairement regroupées sur l'accoudoir solidaire du siège. Le joystick intègre une commande d'inverseur et des boutons pour actionner de nouveaux automatismes : secouage du godet, retour à deux positons mémorisées, télescopage automatique… Le nouvel écran d'affichage permet aussi d'ajuster la sensibilité du joystick et la réactivité de l'inverseur. Ces télescopiques bénéficient par ailleurs d'une surpuissance hydraulique et d'un débit continu programmable. Le TH propose trois modes de travail : chargement donnant la priorité à une inversion rapide et des mouvements rapides du bras, manutention privilégiant la précision et la fluidité des mouvements, et enfin transport désactivant les mouvements de flèche et les 4 roues directrices.
Modèle : TH6.36, TH7.32, TH7.37, TH7.42 et TH9.35
Hauteur de levage : 6 ; 7 ; 7 ; 7 ; 9,1 m
Force de levage : 3,6 ; 3,2 ; 3,7 ; 4,2 ; 3,5 t
Version : Plus/Elite - Puissance maxi : 145/133 ch

Quicke Les godets Multigrab M + compatibles avec tous les chargeurs frontaux



D. Laisney

Quicke étoffe son offre d'outils de manutention avec les godets Multigrab M + conçus pour les chargeurs frontaux. Ces équipements disposent d'un grappin à 6 ou 8 dents selon leur taille et d'une interface d'accrochage boulonnée garantissant leur compatibilité avec la majeure partie des marques de chargeurs. Ils se déclinent en largeur de 2 ; 2,20, 2,40 et 2,60 m, contenant respectivement 1,30, 1,45, 1,60 et 1,75 m^3 et pesant 560, 589, 680 et 704 kg. Ces bennes multifonctions se complètent en option de joues, de protections de vérins et d'une contre-lame.

Schäffer Un valet de ferme compact

Léger et compact, le valet de ferme Schäffer 1622, le plus petit de la gamme, affiche une charge de basculement en ligne de 800 kg avec le godet et lève à 2,23 m à l'axe de basculement de l'outil. Cette minichargeuse articulée est animée par un moteur 3 cylindres Kubota Stage V délivrant 22 ch à 3 200 tr/min. Ses deux ponts moteurs mécaniques, associés à une transmission hydrostatique, la propulsent à une vitesse maximale de 16 km/h. Le circuit hydraulique débite 28 l/min en standard et 40 l/min en option.
Poids : 1 250 kg
Hauteur : 1,99 m
Largeur : 0,95 à 1,13 m
Longueur : 3,05 m



Schäffer

Stoll Le chargeur frontal piloté par Isobus

Ce ne sont pas moins de douze fonctions auxquelles donne accès la connexion Isobus développée par Stoll entre son chargeur frontal et le tracteur. Cette technologie permet, entre autres, la programmation de séquences de mouvements automatiques, la limitation de la pression hydraulique pour certains accessoires, le maintien d'une vitesse de bras constante (quelle que soit la charge), le secouage du godet, la limitation de l'angle de cavage/bennage et de la hauteur de levage, le retour en position mémorisée, le ralentissement des mouvements en bout de course, la pesée, la gestion de la suspension en fonction de la vitesse d'avancement… En parallèle, Stoll présente un concept d'attelage/dételage entièrement automatique du chargeur. Le verrouillage et le déverrouillage de l'attelage, mais aussi le raccordement des connexions hydrauliques et électriques s'effectue sans que l'utilisateur n'ait à descendre de la cabine du tracteur. Troisième innovation, le Twin Control permet de piloter, avec le même levier à téléflexibles, les mouvements du chargeur et ceux du relevage avant, sur un tracteur qui n'est pas équipé d'usine d'une commande en croix. Du côté des gammes existantes, trois nouveaux modèles Profiline FZ apparaissent : 43-30, 46-29 et 48-37 et deux Solid : 28-14 et 30-16.1.



Stoll

Weidemann Un plus gros valet de ferme électrique



Weidemann

Après le petit valet de ferme Hoftrac 1190e, Weidemann propose une seconde chargeuse articulée compacte à entraînement électrique avec la 1390e. Reprenant la même base technique que son homologue thermique lancé récemment, cet engin de manutention se démarque par sa batterie lithium ion et ses deux moteurs électriques, dont l'un de 33 kW est dédié à l'avancement et l'autre de 21 kW au système hydraulique. La batterie de 96 V affiche en standard une puissance de 14 kWh, portée en option à 18 ou 28 kWh, de quoi atteindre une autonomie de 5 h. Le chargeur embarqué de 3 kW peut être doublé en option, de façon à passer de 20 à 80 % de charge en un peu moins de 2 h. Le système de freinage comprend un frein de parking électrique et un système de récupération d'énergie. La cabine de l'Hoftrac 1390e dispose d'un écran spécifique affichant notamment les paramètres du système électrique. Ce valet de ferme est aussi disponible sans cabine, avec un toit canopy fixe ou repliable.
Charge de basculement avec godet et machine droite : 1 670 à 2 280 kg
Hauteur de levage : 3,02 ou 3,22 mm (selon le bras)
Poids : 2 700 à 3 200 kg (selon équipement) - Largeur/hauteur : 1,12/2,34 m - Vitesse maxi : 25 km/h

Toujours à la recherche d'une meilleure solution !





Votre concessionnaire
B.S.A.
89 - Cussy-les-Forges
03 86 33 11 24

BOUCHERON sas Lézinnes 03 86 75 63 22
BOUCHERON sas Ménétreux 03 80 97 01 50
OUANNE AGRI Ouanne 03 86 47 65 87

JCB AGRI
www.jcb.fr

// CIRCUITS COURTS

Approvisionnement local : 21

Pour mettre au menu des restaurants de collèges des produits agricoles locaux, il y a parfois loin des intentions aux réalités. En Côte-d'Or, la conjugaison d'une volonté de producteurs de travailler collectivement, de l'accompagnement de la Chambre d'agriculture et de choix politiques forts, contribue à l'obtention de résultats concrets, sur un thème où rien n'est simple.

Comment ne pas être d'accord avec l'idée de faire manger aux élèves des collèges d'un département des menus composés à partir de produits issus de l'agriculture locale ? À chaque fois que des annonces interviennent dans ce domaine, tout le monde se félicite : c'est vertueux pour l'économie du territoire, c'est en cohérence avec une logique environnementale privilégiant des aliments qui n'ont pas fait la moitié du tour de la terre pour se retrouver dans les assiettes… Mais, concrètement, est-ce que ça marche ? Est-ce que chacun s'y retrouve : enfants, adolescents, agriculteurs, contribuables, cuisiniers ou responsables des achats des collèges ? Dépasser les effets d'annonce et aller voir, sur le terrain, les vertus, les bénéfices, mais aussi les difficultés du fonctionnement de l'approvisionnement des cuisines de restauration collective, c'est ce que nous avons voulu faire dans ce reportage. Nous avons recueilli la parole d'agricultrices impliquées et de cuisiniers. Toutes et tous, au quotidien, se battent pour assurer des débouchés de proximité à leurs produits et servir des aliments locaux et de qualité avec des budgets très contraints.

Dossier réalisé par Berty Robert

// ROSINE MALLET, À BEUREY-BAUGUAY

Une complémentarité à la vente directe

Agricultrice, avec son mari, sur une exploitation en polyculture-élevage de l'Auxois, elle livre sa viande dans plusieurs collèges de l'ouest de la Côte-d'Or. Un débouché qui se conjugue bien avec l'orientation « vente directe » prise par la ferme depuis plusieurs années.



Pour Rosine Mallet *« l'approvisionnement local de la restauration collective est un débouché intéressant à plusieurs titres, à condition de prendre garde à certaines charges, telles que la logistique... »*

540 saucisses à livrer aux cuisines du collège André Lallemand de Pouilly-en-Auxois. Un jour comme un autre pour Rosine Mallet. L'expression d'un quotidien agricole pas si banal que ça pourtant. En ce début du mois de décembre, cette livraison fait de cette habitante du village de Beurey-Bauguay, et de Sylvain, son mari, une « espèce » d'agriculteurs un peu à part : ceux pour qui une proportion non négligeable des débouchés passe par l'approvisionnement de la restauration collective locale.

En dehors du collège de Pouilly, la Ferme de Sous la Velle fournit également les cuisines des collèges d'Arnay-le-Duc, Sombernon, Vitteaux et Liernais, et la MFR Sud Auxois Morvan, soit un rayon d'environ 30 km autour de l'exploitation. Pour cet élevage de vaches charolaises, le circuit court est une réalité quotidienne. Une volonté qui était claire dès l'installation de Sylvain Mallet, en 2017 et qui n'a cessé de s'affirmer depuis, y compris lorsque Rosine s'est associée à son mari, en 2022, après une carrière d'enseignante.

Équilibre carcasse

Ici, tous les animaux gras sont commercialisés en vente directe, avec un point de vente à la ferme, mais aussi deux marchés par semaine (Saulieu et Marcilly-Ogny), et des commerces dijonnais. À cela s'ajoutent les restaurants de collèges. Approvisionner la restauration collective présente plusieurs avantages pour ces agriculteurs : c'est un secteur qui doit composer avec des budgets contraints. Ils achètent des bas morceaux qui sont, traditionnellement, plus difficiles à écouler en vente directe. *« La demande porte beaucoup sur du sauté de bœuf, du bourguignon, du pot-au-feu, du steak haché et même des saucisses et merguez,* précise Rosine Mallet. *Ce qui est aussi très intéressant pour nous, c'est que les collèges fonctionnent de septembre à juin et l'été, nous avons une grosse demande de la part de touristes présents en grand nombre, notamment dans le Morvan tout proche. De ce fait, nous n'avons aucun mal à écouler des « arrières » puisque nous faisons aussi de la transformation en saucisses et merguez. Sur une année, la période d'activité des collèges et la période touristique s'équilibrent et assurent un niveau d'activité équivalent. Cela participe à l'équilibre carcasse ».* Les bêtes sont abattues à Venarey-les-Laumes et la transformation est effectuée par le laboratoire Séléviandes, en Saône-et-Loire. Une garantie en termes sanitaires car, pour pouvoir fournir une collectivité, il faut disposer d'un agrément européen dans ce domaine. Pour Rosine et Sylvain, la porte d'entrée de l'approvisionnement de proximité des collèges, ce fut la plateforme numérique Agrilocal21 ainsi que l'accompagnement du service Développement local et Aménagement Territoire Diversification de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : *« J'avais été contactée,* poursuit Rosine Mallet, *par la référente de la plateforme Agrilocal du Conseil départemental de Côte-d'Or. Nous nous étions rencontrées et elle m'avait expliqué la démarche. À ce moment-là, nous développions une gamme de steaks hachés surgelés à partir de nos vaches de réforme et c'est par ce produit que j'ai commencé sur Agrilocal ».* Pour les cantines, le steak surgelé est un produit facile à travailler, sûr en termes sanitaires, et que l'on peut conserver longtemps. L'agricultrice a participé au salon Agrilocal21, organisé à Talant, près de Dijon. Là, elle a pu rencontrer des chefs cuisiniers et des gestionnaires de collèges. C'est ainsi qu'elle a pu nouer des partenariats.

Des appels d'offres qui donnent de la visibilité

Agrilocal21 fonctionne selon le principe d'appels d'offres qui y sont déposés plusieurs fois par an par les responsables de restaurations collectives. Les producteurs prennent connaissance des appels d'offres, ils y répondent, proposent un tarif, informent sur les quantités de produit dont ils disposent. *« En général,* détaille Rosine Mallet, *les cuisiniers dimensionnent leurs appels d'offres en fonction des grandes périodes de l'année : de la rentrée jusqu'à la Toussaint, puis de la Toussaint à Noël, et ainsi de suite… C'est un fonctionnement intéressant parce que nous pouvons « caler » nos bêtes en face et cela nous donne de la visibilité. Il y a aussi un autre avantage : nous sommes sûrs d'être payés ».* À la Ferme de Sous la Velle, on estime que le débouché de la restauration collective permet d'écouler de 5 à 6 bêtes par an. Dans une relation commerciale de ce type, tout n'est pas rose évidemment. L'agriculteur doit notamment prendre en compte ses coûts logistiques pour préserver une rentabilité. Cela a, par exemple, conduit Rosine Mallet à réduire et adapter son périmètre de livraison. Si les appels d'offres offrent une souplesse de fonctionnement ils ont aussi le défaut de ne pas permettre un partenariat avec un cuisinier sur du long terme *« néanmoins,* précise notre agricultrice, *les choses s'améliorent sur ce point puisque les appels d'offres sont valables pour trois mois, ce qui apporte un peu plus de visibilité ».* Il y a aussi des appels d'offres auxquels Rosine Mallet ne peut pas répondre parce qu'elle ne dispose pas toujours des produits attendus en quantités suffisantes. Dans un tel cas de figure, la possibilité de se grouper à plusieurs producteurs,

Parler de ses produits aux collégiens

L'engagement dans l'approvisionnement de la restauration collective peut aussi se traduire par la participation des agriculteurs à des évènements organisés par les responsables de cuisines. Dans certains collèges, des animations autour des produits sont proposées. En 2022, Rosine Mallet avait ainsi participé à un événement de ce type au collège de Pouilly-en-Auxois, en compagnie de deux autres producteurs. *« Nous avons pu faire déguster nos productions aux élèves, échanger avec eux, parler de nos métiers, du lien qu'ils entretiennent avec l'alimentation… Nous étions étonnés, parce qu'on entend souvent les élèves se plaindre de ce qu'ils mangent à la cantine, alors que là, pas du tout. L'équipe du collège de Pouilly est vraiment axée sur le local, le fait maison, on a appris beaucoup de choses à leur contact et je me suis rendue compte que, globalement, les élèves étaient plutôt sensibles à ce qu'ils avaient dans leur assiette… »*

L'enjeu de la logistique

En matière d'approvisionnement local, la logistique est un point-clé qui, s'il est négligé, peut remettre en question tout l'équilibre économique de l'engagement d'un agriculteur. Sur ces questions, il est intéressant de réfléchir à plusieurs : Rosine Mallet fait partie d'un collectif (Les Producteurs de la vallée du Serein), accompagné par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui réfléchit et fait émerger des solutions. Il a participé, récemment, aux Assises départementales de l'Alimentation, afin de témoigner du travail qu'il mène dans ce domaine. L'accompagnement de la Chambre d'agriculture et du Conseil départemental leur a permis de prendre la mesure de leurs coûts logistiques, grâce au logiciel Logicoût (accessible gratuitement sur internet). *« Grâce à ça,* explique Rosine Mallet, *je sais qu'une tournée de livraison sur Dijon me coûte 200 euros. Disposer de ce type d'informations nous a permis de mettre des choses en place, telles que des livraisons groupées, et on travaille aussi avec la Poste, pour d'éventuelles solutions ».*

un défi permanent

pour répondre à une demande pourrait être intéressante mais cela pose des problèmes d'organisation, notamment pour l'abattage des bêtes. Il y a peut-être des pistes à creuser de ce côté. *« Il faut aussi parvenir à concilier l'univers des cuisines collectives, avec des attentes très normées et standardisées pour répondre vite au plus grand nombre, et des producteurs aux fonctionnements plus artisanaux. C'est possible, mais cela réclame du temps pour instaurer des habitudes de travail communes. Il est important de construire une relation de confiance, durable, avec les cuisiniers de ces établissements ».*

Mieux se structurer ?

De leur côté les cuisiniers de collèges sont aussi capables de faire preuve de souplesse lorsque le producteur est soumis à des contraintes de créneaux de livraison. *« Ils commencent à comprendre nos problématiques,* reconnaît Rosine Mallet, *mais il est très important d'échanger régulièrement avec eux. Nous devons aussi prendre en compte leurs contraintes et obligations ».* La ferme de Sous la Velle semble être parvenue à instaurer un fonctionnement vertueux et profitable à chacune des parties, en matière d'approvisionnement local. Mais tout peut encore être amélioré : *« je pense qu'il faut aller vers plus de structuration entre producteurs engagés dans les circuits courts, afin d'être en mesure de répondre à des appels d'offres plus conséquents de la part des collèges. Personnellement, j'encourage d'autres éleveurs à aller sur Agrilocal21 pour trouver des débouchés ».* Il faut aussi, à ses yeux, combattre certains a priori tels que celui qui voudrait qu'approvisionner les restaurations collectives soit synonyme de prix au rabais : *« il faut savoir que lorsqu'un cuisinier s'engage à faire un repas 100 % Côte-d'Or, il dispose d'un soutien budgétaire du Conseil départemental qui permet d'aller sur un prix de repas supérieur à ce qui est normalement appliqué. D'autre part, lorsqu'il candidate à un appel d'offres le producteur propose son prix. Évidemment, il peut ne pas être retenu mais cela laisse quand même une certaine marge pour se positionner au mieux… »*

Berty Robert

// JEAN-YVES GESSEAUME, CUISINIER

L'effort permanent vers des assiettes plus locales

Chef cuisinier du collège Jean-Rostand de Quetigny, près de Dijon, Jean-Yves Gesseaume est un convaincu de l'approvisionnement local.



Jean-Yves Gesseaume (deuxième en partant de la gauche) avec son équipe des cuisines du collège Jean-Rostand de Quétigny.

37 % : c'est le taux d'approvisionnement en produits locaux affiché par le restaurant du collège Jean-Rostand, situé à Quétigny, à l'est de la métropole dijonnaise. Un niveau très appréciable et qui traduit l'engagement du chef cuisinier et de son équipe. En poste dans ce collège depuis trois ans, Jean-Yves Gesseaume dirige une équipe de quatre personnes. Il travaille en restauration collective depuis une quinzaine d'années après avoir commencé dans la restauration classique. Aujourd'hui, il s'occupe des achats de la restauration collective de ce collège où mangent chaque jour près de 500 élèves. *« Tous, à nos niveaux,* explique Jean-Yves Gesseaume, *nous essayons de trouver les bons fournisseurs ».* Dans les produits locaux qui passent tout au long de l'année dans les assiettes des collégiens, on trouve de la viande rouge, de la volaille, du lait ou des fromages. Certains, parmi eux, proviennent de producteurs labellisés « 100 % Côte-d'Or ».

Près de 2 millions de repas

Pour le chef cuisinier du collège de Quétigny, l'implication du Conseil départemental est une donnée importante lorsqu'on veut se tourner vers de l'approvisionnement local : *« La politique adoptée est essentielle pour que ça fonctionne »* souligne Jean-Yves Gesseaume. C'est d'ailleurs dans son collège que, le 20 décembre dernier, François Sauvadet, le président du Conseil départemental, avait convié les chefs cuisiniers des collèges de Côte-d'Or et leur équipe, dans le but de valoriser leurs actions et engagement. Chaque année, ce sont près de 2 millions de repas qui sont servis dans ces collèges, dont 200 000 « 100 % Côte-d'Or ». La collectivité départementale amène des financements complémentaires au budget des cuisiniers pour des repas « Côte-d'Or ». En plus des produits du département, au collège Jean-Rostand, les denrées locales provenant des départements limitrophes représentent 7 % des approvisionnements. Un repas 100 % Côte-d'Or est proposé toutes les deux semaines, mais des produits côte-d'oriens sont présents dans les menus tous les jours. Chaque midi, deux plats chauds sont proposés, trois entrées au minimum et quatre desserts. Il faut aussi concilier le local et le bio, afin de respecter les préconisations de la loi Égalim. *« Je travaille avec la plateforme Manger Bio qui rassemble des maraîchers du département »* précise le cuisinier. *« Pour en arriver là, il a fallu accomplir un sacré boulot,* reconnaît Jean-Yves Gesseaume, *en particulier, pour rester dans les clous, budgétairement ».* Avec un prix de revient du repas à 2,27 euros TTC, on comprend que les marges de manœuvre sont ténues… *« La viande représente une très grosse part de notre budget »* précise le chef cuisinier.

Démarches de terrain

Au-delà de l'attention portée à la question budgétaire, Jean-Yves Gesseaume fait partie de ces cuisiniers qui n'ont pas attendu que les produits locaux viennent à eux : *« Il y a trois ans, avec un confrère cuisinier au collège du Clos de Pouilly, à Dijon, Eric Giraud, et deux autres collègues, nous nous sommes rendus sur le terrain pour aller visiter une ferme d'élevage, chez Jean Bertrand, à Poiseul-la-Ville. Nous avons découvert la ferme, le laboratoire, et les conditions de travail de cet éleveur. Nous avons d'énormes contraintes en matière de sécurité alimentaire, donc la connaissance maximale des manières de travailler de l'éleveur est importante pour nous ».*

Jean-Yves Gesseaume travaille aussi avec la farine et les pâtes du Moulin de Léopaul, à Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, avec les œufs bios de Gaëlle Picard, à Noidan, la confiture de la Ferme Fruits Rouges, à Concœur, près de Nuits-Saint-Georges, avec l'EARL La Sans Fonaise pour des pommes de terre, ou les Truites de l'Aube, à Veuxhaulles-sur-Aube. Le petit groupe de cuisiniers constitué à l'occasion de ces recherches de producteurs a pris l'habitude de travailler en réseau et de partager les informations : lorsque l'un d'entre eux entend parler d'un producteur intéressant, l'idée circule.

Jean-Yves Gesseaume insiste : pour que les choses fonctionnent, la qualité du relationnel avec les producteurs est importante. Cela permet de mieux comprendre les contraintes mutuelles : *« En tant que cuisinier, on doit intégrer les contraintes des agriculteurs et les prendre en compte, notamment pour ce qui concerne les livraisons de commandes, pour des raisons de coûts logistiques. On doit être capables de s'adapter à certaines de leurs contraintes. Il est très important de dialoguer ».* Le cuisinier doit aussi faire avec des effectifs d'élèves qui peuvent fluctuer : *« nous lançons nos commandes deux à trois semaines à l'avance et on est dans un mouvement perpétuel pour ajuster au mieux la quantité de marchandises. On doit limiter au maximum le gaspillage alimentaire, faire plaisir aux élèves, leur faire découvrir de nouveaux aliments, tout en veillant à ne pas remplir les poubelles… »*

Berty Robert

// JULIETTE LOISON, À SAULIEU

Premiers pas dans l'approvisionnement local

Pour la Bergerie du Conrieux, à Saulieu, franchir le pas de l'approvisionnement des restaurations collectives locales est une démarche qui impose de bien réfléchir aux produits que l'on propose.

L'approvisionnement local, il y a ceux qui connaissent, et ceux qui découvrent. Juliette Loison appartient à la seconde catégorie : installée en EARL depuis un peu plus d'un an, après avoir été salariée, avec son conjoint, Didier Loison, sur la Bergerie du Conrieux, à Saulieu, elle a décidé d'amorcer un virage en ce sens. Ce qui la motive dans ce choix, c'est d'abord un constat : celui d'un réel dynamisme sur cette thématique de l'approvisionnement local des restaurations collectives, ajouté à une volonté politique au niveau du Département. Le couple travaille avec un troupeau de 150 brebis de race lacaune. Ils produisent des fromages en bio et peuvent revendiquer la marque 100 % Côte-d'Or. *« Nous transformons et nous vendons en direct »* précise Juliette Loison. En parallèle, ils commencent également à vendre de la viande d'agneaux.

Nouveau débouché

Au sein de l'exploitation, les rôles sont bien établis : Juliette s'occupe de la fromagerie, elle assure également les livraisons et les marchés (deux, chaque semaine, à Alligny-en-Morvan, dans la Nièvre, et Saulieu, en Côte-d'Or). Au-delà des marchés, les produits « maison » sont aussi diffusés dans le cadre de foires et de fêtes exceptionnelles. Didier, le mari de Juliette, se consacre plus à la partie élevage, la traite, les cultures, avec 80 hectares, dont beaucoup en pâturages. La Bergerie du Conrieux est quasiment autosuffisante en alimentation, paille, foin. Ici, on achète juste un peu de complément en luzerne. Les marchés et foires représentent aujourd'hui la moitié des débouchés de leurs productions. Le reste était, jusqu'à présent, distribué en magasins, fromageries ou restaurants, sur Saulieu et la région dijonnaise. Mais la situation va évoluer puisque la bergerie veut désormais faire partie des fournisseurs locaux de certaines restaurations collectives. Avec des collèges désireux d'inclure plus de produits locaux dans leurs menus, c'est sans doute le moment de « monter dans le train ». Pour cela, l'outil privilégié, c'est la plateforme Agrilocal21 qui permet de répondre aux appels d'offres déposés par les responsables de restauration dans les collèges. Cette plateforme rassemble aujourd'hui 107 agriculteurs fournisseurs et 38 collèges acheteurs et les commandes passées par elles ont augmenté de 30 % entre 2022 et 2023.

Prendre en compte l'envie des cuisiniers

Pour Juliette Loison, une question se pose sur les fromages au lait cru, qui imposent des contraintes particulières dans le domaine de la restauration collective. *« En revanche,* explique-t-elle, *proposer le fromage de brebis en chaud, en l'ayant cuisiné, c'est différent et plus facile. Tout dépendra de l'envie des chefs cuisiniers ».* Elle vient de s'inscrire sur la plateforme Agrilocal21, avec, pour l'instant, un seul produit proposé (de la tomme de brebis). Dans un second temps, elle compte compléter cette offre par des yaourts. Au-delà de la plateforme Agrilocal21, la jeune agricultrice veut aussi adopter une démarche proactive : *« Je pense qu'il faut aussi aller au-devant des collèges, les appeler et leur expliquer ce qu'on peut proposer ».* Elle envisage de travailler avec les collèges de Saulieu, Liernais, Pouilly-en-Auxois. Mais, là aussi, la logistique reste une vraie question à bien appréhender. *« On réfléchit à une mutualisation »* souligne la jeune femme. En parallèle, Juliette Loison a aussi découvert l'outil Logicoût qui permet de calculer au mieux ses coûts de livraison. Un outil qui sera incontournable pour faire de sa démarche d'approvisionnement local une réussite économique.

Berty Robert



Juliette et Didier Loison tentent l'aventure de l'approvisionnement local. Une démarche qui implique de bien réfléchir aux produits proposés et aux coût logistiques.

// GIEE TERROIRS DU MORVAN

58

Se rassembler pour avancer

Le 25 janvier, au Legta du Morvan (Château-Chinon), le GIEE Terroirs du Morvan était officiellement lancé.

Dans les locaux du Legta du Morvan (Château-Chinon), le 25 janvier, une dizaine d'exploitants présentaient officiellement le Groupement d'intérêts économique et environnemental (GIEE) Terroirs du Morvan. Cette démarche de labellisation GIEE a débuté en 2022 via l'association Morvan Terroirs (créée en 2006). Vincent Schwartz, représentant du GIEE et président de l'association Morvan Terroirs rajoute : *« Nous souhaitions insuffler une nouvelle dynamique à l'envie de regrouper les producteurs du Morvan. Et nous pensons que le GIEE pourra nous aider dans cette démarche »*.

Pour mémoire, un GIEE *« doit permettre le développement de démarches collectives émanant des territoires qui permettront la mise en place d'une agriculture doublement performante pour permettre à notre agriculture de devenir plus performante d'un point de vue économique et environnemental. Dans cet objectif, les GIEE bénéficieront de l'attribution préférentielle de certaines aides notamment de la PAC […] Pour faciliter les actions communes, la loi prévoit que les actions menées par les agriculteurs membres du GIEE dans le cadre de ce projet relèveront de l'entraide agricole (et non d'une relation commerciale ou salariale) »* (1).



Renseignements pour le GIEE Terroirs du Morvan par mail à morvan.terroirs@gmail.com

En détail

Vincent Schwartz précise : *« le GIEE est validé pour 7 ans »*. Ainsi, divers objectifs ont été ciblés par le GIEE Terroirs du Morvan : la création d'un réseau des producteurs et des transformateurs du Morvan, la structuration de filières et marques (Cabrache du Morvan, châtaignes du Morvan, nouvelles filières, etc.), la création d'un système d'entraide entre agriculteurs, de fiches technico-économiques spécifiques au Morvan comme références locales pour l'installation et l'optimisation du système agricole, l'amélioration de l'autonomie des fermes et l'adaptation de leurs pratiques au changement climatique et au terroir par l'établissement de diagnostics agroécologiques ainsi que la mise en place de plans de gestions hydriques sur les fermes, et enfin le développement de la communication sur le Morvan et ses produits. Vincent Schwartz insiste : *« Le Morvan ne ressemble à aucun autre territoire. Et, force est de constater que nous manquons cruellement d'informations basées sur ce territoire, notamment techniques, de liens, et de pistes de travail pour nos productions. Nous voulons trouver des solutions pour que l'agriculture dans le Morvan soit pérenne. Et, via le GIEE, nous sommes convaincus qu'ensemble nous avancerons plus vite et plus loin. Nous invitons donc tous ceux intéressés à nous rejoindre pour travailler sur toutes ces problématiques »*.

Chloé Monget

1. https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-groupement-dinteret-economique-et-environnemental-giee

Les premiers partenaires

Pour le moment, le GIEE Terroirs du Morvan compte comme partenaires : les Chambres d'agricultures (58, 71 et 89), le Parc Naturel Régional du Morvan, l'EPLEFPA du Morvan, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, le Centre d'étude et de ressources sur la diversification, , Bibracte EPCC, Bio Bourgogne-Franche-Comté, le CFPPA du Morvan, le CFPPA de Davayé, le Conseil départemental 89, le GIEE du Mont Beuvray, le Pays Nivernais Morvan, le PETR du pays Avalonnais. Le GIEE est à la recherche d'autres partenaires pour l'accompagner dans ses divers objectifs. Renseignements : morvan.terroirs@gmail.com

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21

En équipes à Paris

Trois établissements de Côte-d'Or préparent des épreuves collectives au Sia 2024.

L'édition 2024 du salon de l'agriculture se tient du 24 février au 3 mars. La dernière *« ligne droite »* est donc arrivée pour le lycée La Barotte, Agro Campus Dijon et la MFR Auxois sud-Morvan, tous les trois en lice dans des épreuves dédiées aux jeunes professionnels.

Le lycée de Châtillon-sur-Seine et Agro Campus préparent le Trophée international des établissements agricoles (TIEA). Les Brunes d'Or de La Barotte sont inscrites dans la catégorie des bovins laitiers avec leur vache Régalade. Le groupe est composé de Dinah Da Pont (Dijon), Léa Zicot (Saint-Didier), Pauline Lemarinier (Châtillon-sur-Seine), Dorian Verdot (Villaines-en-Duesmois), Antoine Hezard (Charrey-sur-Seine), Mathis Daujon (Lezinnes) et Alexandre Isselin (Lucey). Le lycée et le CFA de Quetigny concourent quant à eux en bovins allaitants, dans ce même TIEA. L'équipe est nommée « Jolie et ses Agris », avec une vache charolaise de la ferme de Tart-le-Bas qui sera manipulée par Théo Mazoiller (Vesvres), Manon Zecchin (Belleneuve), Léo Catinot (Brazey-en-Plaine), Enzo Girard (Gendrey), Baptiste Manlay (Saiserey) et Esteban Van Vaeck (Charny). La maison familiale de Pouilly-en-Auxois participe pour sa part au challenge Équi-Trait-Jeunes, pour la cinquième année consécutive. Le groupe pollien est représenté par Jules Ducret (Perrigny-lès-Dijon), Justine Jouannet (Pouilly), Agathe Fillot (Yonne) et Nicolas Coutot (Jura).

AG



Agathe Fillot et Justine Jouannet, deux des quatre membres de la MFR ASM pour Équi-Trait-Jeunes.



« Jolie et ses Agris », avec des jeunes du CFA et du lycée de Quetigny.



Dorian Verdot et Antoine Hezard, aux côtés de Régalade, une vache issue de l'exploitation de Châtillon-sur-Seine.

// ÉCHANGE

58 Immersion totale

Depuis début janvier, Myriam Gauthier, québécoise, est arrivée au Legta de Challuy pour poursuivre ses études en BTS ACSE 2e année. Elle explique son parcours et ses attentes.



Myriam Gauthier reste jusqu'à la mi-juillet en France.

C'est dans le cadre d'un partenariat d'échanges entre le Legta de Challuy et un campus québécois que Myriam Gauthier, 23 ans, est arrivée en France pour poursuivre son cursus en BTS ACSE 2e année. Depuis janvier, et jusqu'à la mi-juillet, elle suivra notamment les cours et les visites organisées par l'établissement. Stéphanie Moulin, enseignante en gestion et coordinatrice du BTS ACSE au Legta Challuy stipule : *« Myriam a envie de découvrir au maximum les pratiques agricoles. Nous allons faire en sorte de répondre à cela en la faisant participer aux visites d'exploitation, que ce soit avec les deuxièmes années ou les premières, si son emploi du temps le permet »*. Venue de Saint-Charles de Bellechasse près de la ville de Québec, Myriam revient sur ses motivations qui l'ont décidé à venir en France.

Collée à la peau

Avec une première formation en coiffure, Myriam raconte : *« j'ai toujours eu envie de travailler, et la coiffure fut une première expérience. Mais, même si cela est loin du monde agricole, j'ai toujours eu un attachement particulier à ce dernier »*. En effet, son père, Robert (60 ans) a une exploitation au Québec : *« Si je reprends l'exploitation, je serai la 8e génération de ma famille à m'en occuper ; c'est mon rêve pour l'instant »* se réjouit Myriam avant d'ajouter : *« elle est composée d'un élevage laitier, de 400 ha de terres et d'un atelier de production de sirop d'érable de 6 000 entailles »*. Depuis toute petite, Myriam explique qu'elle participe aux travaux agricoles de la ferme familiale : *« j'ai toujours été aux côtés de mon père pour travailler et aussi pour plusieurs décisions prises pour la conduite de l'exploitation. Cela a toujours été plutôt naturel que ce soit pour mon père ou moi. Mes parents m'ont toujours conseillé d'explorer toutes les possibilités de carrières pour ne pas regretter de n'avoir exercer le métier d'agriculteur. C'est pour cette raison que je me suis dirigée vers la coiffure dans un premier temps. Mais, force est de constater que je reviens toujours à l'agriculture ; cela me colle à la peau »*. Presque comme une évidence, elle s'engage donc dans des études de Gestion et technologies d'entreprises agricoles au Québec. Curieuse de nature, comme elle se définit, elle commence à se renseigner sur les échanges possibles avec d'autres pays. *« On m'a mis en relation avec Stéphanie Moulin, et j'ai tout de suite eu envie de tenter l'expérience au Legta de Challuy »*. Au bout d'un an et demi de préparation, Myriam est donc arrivée en France en début d'année.

Partager sa vie

Si elle suivra les cours des BTS ACSE 2e année, elle sera aussi amenée à participer aux sorties prévues dans ce cadre, ou à toute autre activité organisée par le Legta. Myriam s'en réjouit : *« Comme j'ai toujours travaillé en parallèle de mes études, j'ai ici beaucoup de temps puisque mon visa ne me permet pas d'avoir un emploi. Je vais donc en profiter pleinement pour faire toutes les activités que je peux »*. Outre cela, elle doit effectuer un stage pour valider ses modules. Ce dernier sera effectué chez Gaëtan Brague, à Urzy. Stéphanie Moulin précise : *« Comme l'exploitation familiale de Myriam est laitière, il nous semblait plus pertinent qu'elle réalise son stage dans une exploitation équivalente »*. Même si Urzy est à proximité du Legta de Challuy, Myriam logera chez l'habitant. Pour elle, cela est une expérience humaine qui s'ajoute : *« C'est une immersion totale et je suis ravie de le faire. Nous pourrons ainsi échanger à la fois sur les pratiques agricoles, mais aussi sur nos modes de vie ou nos cultures respectives. Il n'y a rien de plus enrichissant à mon sens »*. Côté adaptation, Myriam s'intègre *« sans souci »* dans l'établissement et en France. Elle pointe seulement *« qu'il y a un grand écart de température entre les pays »* puisqu'elle est partie du Québec par – 30 °C et conclut : *« être ici est une chance indéniable et je compte bien en profiter pleinement »*.

Chloé Monget

Le mot de Gaëtan Brague



Gaëtan Brague et sa famille qui accueilleront, chez eux et dans l'exploitation, Myriam pour son stage de huit semaines.

« Lorsque le Legta m'a proposé d'accueillir Myriam pour un stage de huit semaines, j'ai tout de suite dit oui. Pour moi, il est très intéressant d'ouvrir mes portes à des jeunes étudiants étrangers. Ainsi, nous pouvons leur montrer les pratiques agricoles françaises pour leur donner des idées pour leur avenir. Et, eux, peuvent nous apporter un nouveau regard sur nos systèmes. Ces échanges sont bénéfiques à tout point de vue que ce soit professionnellement ou personnellement. J'ai déjà échangé avec Myriam avant son stage et j'ai vu une grande différence entre le Québec et nous notamment pour les dates des semis et pour le climat. C'est la première fois qu'un étudiant étranger vient pour travailler dans mon exploitation, et si j'ai l'occasion de renouveler l'expérience, je le ferai ».

// JPO POST-BAC DU LEGTA DE CHALLUY

58 Visiter pour s'orienter

Le 20 janvier, le Legta de Challuy organisait une journée porte ouverte pour les parcours post-Bac. Un moment privilégié pour les jeunes afin de faire leur choix.

« Le nombre de visiteurs est satisfaisant pour cette édition » stipule Guillaume Dupuits, directeur de l'EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny à l'occasion de la journée porte ouverte du site de Challuy le 20 janvier. Ainsi le Legta a enregistré une centaine de visiteurs : *« la répartition sur les formations est globalement équivalente »* détaille Guillaume Dupuits. Il ajoute : *« Nous avons constaté que les jeunes, et leurs familles, profitaient vraiment de ces journées pour avoir une vision concrète de ce qu'est l'établissement et des divers cursus qu'il propose avant de faire le choix de l'orientation. Ces journées sont finalement le moment où la décision se fait ; j'espère que nous avons pu en convaincre un grand nombre de nous rejoindre »*.

Premiers intéressés

Parmi les visiteurs de la journée, Chloé, 14 ans, venue avec sa famille de Villapourçon : *« Mon premier vœu serait Challuy pour la suite de mes études scientifiques, mais je voulais voir comment était le lycée et faire le tour du programme des options, entre autres »*. Jean-Marie, son père, rajoute que : *« J'étais au Legta de Challuy, et ma nièce suit sa scolarité ici également. Pour moi tout s'est bien passé, et il en va de même pour elle. De ce fait, nous nous sommes dits, avec sa maman Florence, que ce choix était le bon. De plus, le fait que Chloé puisse avoir un contact familial – via ma nièce – au sein du lycée est assez rassurant pour nous ; on sait qu'elle ne sera pas seule »*. Florence rebondit : *« il y a une option cinéma qui est proposée ici, et cela semble grandement attirer Chloé »*.

Les prochaines portes ouvertes auront lieu, pour Challuy-Plagny le 9 mars, puis le 16 mars pour le Legta de Cosne. Les filières agricoles seront aussi représentées lors du Salon de l'apprentissage (au Pré Fleuri à Nevers) le 23 mars.

Chloé Monget



Chloé et sa famille lors des journées portes ouvertes du Legta de Challuy.

// ÉLEVAGE

Un nouveau film sur la prédation par le loup

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté diffuse un nouveau film sur les impacts de la prédation du loup sur les élevages.



Au moment même où les agriculteurs expriment leur colère et leur inquiétude sur le manque de revenus et de considération, sur la complexité réglementaire croissante, sur nombre d'injonctions contradictoires auxquelles ils sont confrontés, la présence non régulée du loup dans les zones d'élevage amplifie bien plus profondément encore leur désarroi. Dans ce cadre, la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a choisi de diffuser un second film sur les impacts conséquents provoqués par la prédation du loup. Le premier, il y a quelques mois, avait déjà eu un fort impact médiatique, notamment sur les réseaux sociaux. Ce premier film alertait, fin 2022, sur la situation très probable de nos territoires d'élevage à 10 ans en l'absence de réelle politique volontariste de régulation du loup. Le film avait été très largement salué pour son ton mesuré et équilibré, des paroles exprimées avec justesse, et pour sa grande sensibilité. Un an plus tard, c'est une nouvelle alerte qui est lancée : des acteurs de notre région, issus d'horizons divers - présidents d'intercommunalités, maires, élus de Conseils départementaux, futurs ingénieurs, représentants des chasseurs… - s'expriment à leur tour. Si nous voulons encore des éleveurs, des paysages façonnés par les prairies, il y a une urgence absolue à expliquer, sensibiliser, alerter sur cette situation intenable pour nos pratiques d'élevage.

Un positionnement clair

Dans ce cadre, le positionnement de la Chambre régionale d'agriculture et de 24 structures professionnelles agricoles de la région BFC est clair :

- La cohabitation entre le loup et l'élevage est impossible et parfaitement illusoire.
- Le Gouvernement, en charge de l'application des mesures de gestion, doit choisir entre le loup, qui ne peut désormais plus être considéré comme une espèce menacée – les effectifs dépassent le seuil de « viabilité » de 500 individus et sont estimés à plus de 1000, soit plus du double - ; ou les éleveurs, qui travaillent chaque jour pour garantir la souveraineté alimentaire, le bien-être animal, l'aménagement et l'entretien des territoires…
- L'absence de réactions proportionnelles à la gravité de la situation conduira de façon inévitable et certaine à la disparition d'un mode d'élevage extensif à l'herbe, remarquable de par la biodiversité qu'il engendre, et plébiscité par la société.

Chambre régionale d'agriculture BFC

Le nouveau film peut être visualisé par le lien suivant : https://youtu.be/XQBqZr6DljQ

// DÉCOUVERTE

58 Métiers du soin et des services

Le 23 janvier s'est tenu le salon des métiers du soin et des services, organisé conjointement par le Lycée des Métiers François Mitterrand et le LEGTA du Morvan de Château-Chinon. Les élèves de 4e et 3e des collèges du bassin ont été invités à venir découvrir les métiers du soin et du service auxquels préparent les formations de Bac Pro ASSP, CAP AEPE, DEAS du Lycée des métiers et du Bac Pro SAPAT du LEGTA du Morvan. Ces métiers mal connus, représentent un potentiel d'emploi sur notre territoire et nos jeunes ont besoin de les connaître pour se projeter. Ainsi, plus de 130 collégiens ont pu participer à des ateliers animés par des élèves en formation, des enseignants des filières, des partenaires tels que la « Plate forme de l'autonomie » de la Fabrique Emploi et Territoires de Nevers, le SAAD de Lormes, le SSIAD de Moulins-Engilbert et de Château-Chinon, l'EHPAD de Moulins-Engilbert, le Village d'Enfants de Châtillon-en-Bazois et Mme Gauthier pour la médiation animale. Les ateliers très diversifiés ont donné l'occasion de mettre en relief les expériences des apprenants par l'animation d'ateliers pratiques, ludiques, par des présentations diverses de leurs savoirs. Une bonne expérience pour chacun des participants qui pourra se poursuivre lors de la journée portes ouvertes des deux établissements le samedi 16 mars 2024 à partir de 9 h.

Legta du Morvan



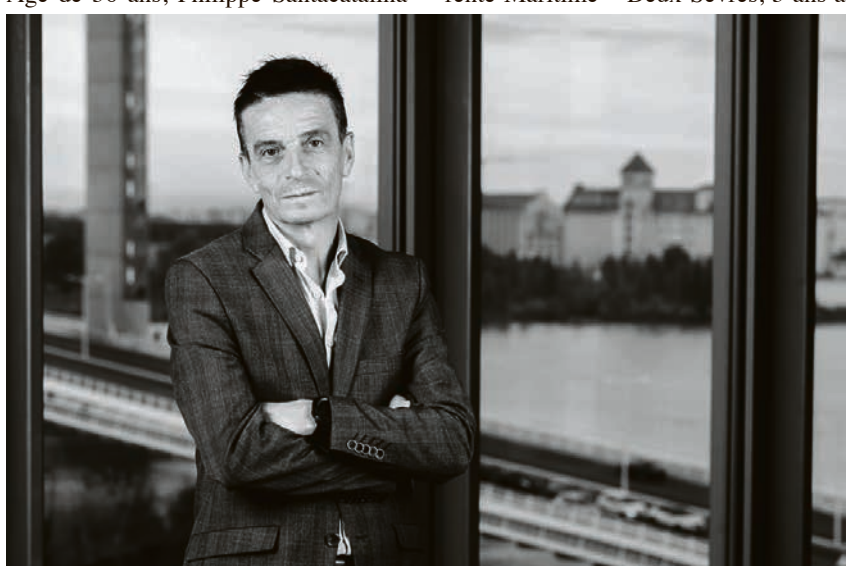
LEGTA du Morvan

Un atelier axé sur les personnes âgées était proposé pendant le salon.

// CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-LOIRE

58 Nouveau directeur général adjoint

Depuis le 1er février, Philippe Santacatalina est le nouveau directeur général adjoint du Crédit Agricole Centre Loire et succède ainsi à Jean-Paul Duhamel. Âgé de 56 ans, Philippe Santacatalina évolue depuis presque 35 ans au sein du Crédit Agricole. Il arrive en Centre Loire (Cher, Loiret, Nièvre) après 21 ans en Caisse Régionale de Charente-Maritime – Deux-Sèvres, 3 ans à Crédit Agricole SA et 11 ans en Caisse Régionale d'Aquitaine.



CA

Philippe Santacatalina, nouveau directeur général adjoint du Crédit Agricole Centre Loire succède à Jean-Paul Duhamel.

Durant sa carrière, il a contribué à la mise en marché de la première application mobile du Crédit Agricole « Mon budget » (devenue « Ma Banque » depuis). Il a également transformé l'organisation distributive de la Caisse régionale d'Aquitaine puis concrétisé et mis en exploitation son nouveau siège social. Il évoque : *« Je connais bien le monde des caisses régionales et m'identifie pleinement à notre modèle mutualiste résolument moderne. Notre caisse régionale joue un rôle majeur dans l'attractivité et le développement de son territoire, toujours au plus près des réalités du terrain. J'attache une grande importance à la qualité de la relation avec l'ensemble des parties prenantes pour mener à bien ces missions »*. De son côté, Jean-Paul Duhamel est désormais directeur général de Crédit Agricole Transitions et Énergies, et a intégré le comité de direction de Crédit Agricole SA.

D'après communiqué

// CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-LOIRE

58 Les entrepreneurs récompensés

Les lauréats des Trophées des entrepreneurs ont été dévoilés le 24 janvier à Varennes-Vauzelles.



CA

Les lauréats de cette nouvelle édition des Trophées des entrepreneurs de la Nièvre.

Le 24 janvier, lors de la présentation des vœux du Crédit Agricole Centre Loire, à Varennes-Vauzelles, les lauréats des Trophées des entrepreneurs de la Nièvre ont été dévoilés. Ainsi, dans la catégorie agriculture, le 1er prix revient à Mathé BL (Benoît Mathé) et le 2e prix à SNC Val d'Aron (Victor Cointe). Dans la catégorie commerce, le 1er prix distingue SAS Maison Dejorges (Adélaïde De Faverges) et le 2e prix l'Auberge du Goupil (Pierre Marceau). Enfin dans la catégorie artisanat-industrie, le 1er prix a été délivré à la SARL l'Art de pl'hair (Karen Rousseau) et le 2e prix à Teknodental (Ali et Suzan Sahinoglu).

D'après communiqué

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Maîtrise sanitaire de l'agnelage

• **15 février à Créancey**

// Utiliser Boviclic au quotidien

• **22 février à Créancey**

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Optimiser la qualité de la pulvérisation en grandes cultures

• **13 février**

Cette formation précise des notions d'optimisation de la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques par le raisonnement des choix techniques : matériel, réglages, adjuvants, conditions de passage, etc, pour des pratiques qui garantissent une efficacité technique et économique, un moindre impact sur l'environnement, la protection de l'utilisateur et le respect des règlementations. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maitriser sa stérilisation

• **Le 15 février**

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre souhaite proposer une formation sur la stérilisation pour les agriculteurs transformant et commercialisant en vente directe. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Prévention des pathologies en élevage ruminants

• **Le 20 et 21 février**

Bio BFC propose une formation ayant pour objectifs : d'établir une posologie d'administration des plantes moulues et/ou d'huile essentielle afin de stimuler efficacement les défenses immunitaires des animaux avant une période à risque ; concevoir un plan de complémentation adapté à son élevage et à chaque catégorie d'animaux, intégrer ces mélanges dans un bloc à lécher fabriqué à la ferme. Ces sujets seront développés par Michel Bouy (vétérinaire Cabinet Antikor) et Damien Nicolas (Bio BFC). Horaires de la formation : 9 h à 17 h. Lieu de formation : Decize.

Renseignements : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01 ou à damien.nicolas@biobfc.org

YONNE

// Renouvellement certiphyto Densa (GC)

• **Mardi 13 février**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Christine Ligeron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

// Me préparer à la gestion d'une éventuelle crise sanitaire sur mes produits laitiers

• **Mardi 13 février**

À définir.

Contact : Déborah Colard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 19.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• **Jeudi 15 février**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Produire du CBD

• **Jeudi 29 février**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Déborah Colard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 19.

// MAEC – J'optimise mes engagements dans une mesure autonomie fourragère

• **Jeudi 22 février (après-midi) et jeudi 7 mars (après-midi)**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Tiphaine Trousson (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 21.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• **Vendredi 16, mardi 20 et vendredi 23 février**

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. La formation dure une journée. Les prochaines vont se tenir vendredi 16, mardi 20 et vendredi 23 février. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

// Résultats économiques de la viticulture

• **Mardi 13 février**

CerFrance Bourgogne-Franche-Comté organise pour la première fois Viticopie, un événement qui présente une photographie des résultats économiques de la viticulture en Côte-d'Or. Il se tiendra au château de Savigny-lès-Beaune de 10 heures à 12h30. Au programme : présentation des résultats viticoles par Agathe Darbon et Olivier Defert, conseillers CerFrance spécialisés en viticulture, et conférence sur le thème : « L'envie, facteur d'attractivité et de fidélisation des jeunes générations » par Olivier Bas, ancien vice-président d'Havas, auteur et enseignant à la Sorbonne. L'évènement sera conclu par un cocktail.

Inscription : https://form.dragnsurvey.com/survey/r/d1ce835e

NIÈVRE

// Journée portes ouvertes de bâtiments d'élevage

• **16 mars**

Les formations de l'EPLEFPA de Château-Chinon seront détaillées lors des journées portes ouvertes le 16 mars, toute la journée.

Renseignements : legta.chateau-chinon@educagri.fr ou au 03 86 79 49 80.

// Foire aux bovins de Saint-Léger-Vauban

• **Samedi 24 février**

La 58è foire de Saint-Léger-Vauban va proposer une exposition d'animaux d'élevage (bovin, ovins, caprins). Elle est ouverte à toutes les catégories d'exposants. Des bovins inscrits au Herdbook charolais seront également présentés. Les visiteurs pourront découvrir du matériel agricole, des producteurs et artisans locaux, des démonstrations de sculptures à la tronçonneuse. Un espace enfant sera également proposé. Repas à partir de midi au cours duquel le charolais sera mis à l'honneur. Le soir : tomiflette suivie d'une soirée dansante à partir de 20 heures.

Renseignements et inscription : 06 98 83 01 62 ou par mail : maisondes-champs89@live.fr

YONNE

// Résultats économiques de la viticulture

• **Mercredi 14 février**

CerFrance Bourgogne - Franche-Comté organise pour la première fois Viticopie, un événement qui présente une photographie des résultats économiques de la viticulture dans l'Yonne. Il se tiendra à l'abbaye de Reigny, à Vermenton, de 10 heures à 12 h 30. Au programme : présentation des résultats viticoles par Agathe Darbon et Olivier Defert, conseillers CerFrance spécialisés en viticulture, et conférence sur le thème : « L'envie, facteur d'attractivité et de fidélisation des jeunes générations » par Olivier Bas, ancien vice-président d'Havas, auteur et enseignant à la Sorbonne. L'évènement sera conclu par un cocktail.

Inscription : https://form.dragnsurvey.com/survey/r/d1ce835e

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la Production agricole de des Cuma

Comme chaque année la grille des salaires fait l'objet de négociations dans le cadre de la commission nationale de négociation. Cette année, les partenaires sociaux se sont réunis le 18 janvier 2024 pour négocier la grille nationale des salaires de la Convention collective nationale de la Production agricole et des Cuma.
Un accord a été trouvé et sera applicable dès que l'arrêté d'extension paraîtra dans quelques semaines.
Aussi, la grille de salaire à appliquer à partir de janvier 2024 est la suivante.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,65
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,98
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

23/01/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 543 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	3,47	3,71	3,64	
		250-300	3,50	3,70	3,60	-0,11
		300-350	3,54	3,62	3,58	-0,05
		350-400	3,55	3,71	3,64	0,07
		400-450	3,43	3,67	3,54	0,04
		450-500	3,37	3,46	3,43	-0,01
	R	300-350	3,44	3,46	3,44	
		400-450	3,44	3,44	3,44	
F	U	200-250	3,66	3,78	3,68	
		250-300	3,54	3,58	3,58	0,07
		300-350	3,46	3,60	3,52	-0,02
		350-400	3,43	3,49	3,48	0,05
	R	250-300	3,41	3,44	3,43	
		300-350	3,44	3,46	3,45	0,13

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 85 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3,29	3,37	3,35	
F	U	450 et +	3,21	3,24	3,21	
	R	450 et +	3,10	3,17	3,10	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 310 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,36	2,41	2,38	-0,08
F	E	24 à 36 mois	3,25	3,87	3,53	0,06
		- 5 ans	3,30	3,42	3,38	
	U	24 à 36 mois	2,96	3,16	3,05	0,05
		- 5 ans	2,80	3,15	2,93	0,05
		5 à 10 ans	2,64	3,13	2,85	0,01
		+ 10 ans	2,61	2,76	2,67	0,04
	R	24 à 36 mois	2,72		2,79	0,00
		- 5 ans	2,53	2,79	2,70	0,06
		5 à 10 ans	2,40	2,76	2,66	0,05
		+ 10 ans	1,82	2,65	2,52	0,02
	O	+ 10 ans			2,39	

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

OBSERVATIONS

Effectif global : 938 - Taux de vente : 100 %

Broutards : Deux types de produits et deux ambiances différentes. D'un côté forte demande dans les bons lots de broutards de plus de 350 kg qui se négocient très rapidement à des tarifs en hausse. D'un autre côté, les lots de qualité médiocres plus légers ne trouvent preneur qu'à condition de faire des concessions tarifaires.
Laitonnes : Excellent courant commercial maintenu avec un niveau d'offre insuffisant pour satisfaire les besoins. Cours reconduits.
Génisses 2 ans : L'offre est limitée, les besoins existent et les tarifs sont intéressants.
Vaches / génisses 30 mois : Des jolis apports encore cette semaine avec des acheteurs qui répondent présents. L'offre est de bonne qualité en général. Le commerce et la vente sont fluides, ce qui permet de reconduire les cours. On note également quelques augmentations dans certaines catégories.
Taureaux : Des apports corrects avec une vente active.

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/02/2024

Effectif : 376

Broutards :	(250 - 355 kg)	860 - 1250	3,27 - 3,59
Broutards :	(400 - 505 kg)	1290 - 1660	3,24 - 3,59
Laitonnes :	(205 - 320 kg)	700 - 1140	3,24 - 3,55
Laitonnes :	(325 - 365 kg)	1110 - 1280	3,37 - 3,54
Génisses 16 - 24 mois :	(310 - 450 kg)	890 - 1470	2,81 - 3,28
Vaches légères :		1450 - 1650	
Vaches entre deux :		1660 - 1880	
Vaches lourdes :		1890 - 2440	

Commerce actif en broutards à des tarifs plus fermes. Vente globale.
Demande suivie en laitonnes et génisses d'export à des cours plus soutenus, un seul lot invendu.
Apports plus importants en vaches maigres et de bonne qualité entrainant une vente totale à des tarifs en progression.

Divers :

Broutards Limousins et croisés :	(270 - 410 kg)	1040 - 1650	3,42 - 4,15
Laitonnes Limousines et croisées :	(290 - 365 kg)	1020 - 1300	3,36 - 3,58
Génisses Limousines et croisées :	(455 - 580 kg)	1600 - 1870	3,22 - 3,52

Forte demande en broutards limousins et croisés à des cours en progression. Vente globale.
Tarifs très fermes en laitonnes et génisses. Pas de relève.

Bovins gras : 1
Vaches de viande : 5,34 à 5,34 € kg de viande.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/02/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 312 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,42	4,49	4,47	0,11
		de 38 à 44 kg	4,30	4,70	4,49	0,14
		de 44 à 50 kg	4,48	4,51	4,50	0,27
		+ de 50 kg	2,93	4,25	3,84	0,19
	R	de 32 à 38 kg	3,57	4,27	4,09	0,32
		de 38 à 44 kg	3,95	4,38	4,22	0,56

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 38 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U		1,51	1,67	1,56	0,20
	R		1,32	1,38	1,35	0,00
F	U	+ de 60 kg	1,43	1,63	1,49	0,03

AGNEAUX LAITONS — *Effectif : ?? - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,63	4,86	4,72	0,01
		+ de 44 kg	4,63	4,63	4,63	0,31

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : ?? - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25 - 35 kg	90	107		

OBSERVATIONS

Effectif global : 352 - Taux de vente : 100 %
Agneaux : L'offre diminue mais reste à un très bon niveau de qualité, aussi bien dans les laitons que dans les derniers lots d'agneaux gris. Dans un tel contexte, les cours enregistrent une nouvelle hausse.
Brebis, béliers : L'offre ne couvre pas la demande. Les tarifs progressent.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/02/2024

Effectif : 20

Agneaux		190 - 215	(3,80 - 4,26)

Peu d'apports. Vente globale.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

24/01/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 105 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,56	3,64	3,60	
		400-450	3,47	3,47	3,47	0,10

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 82 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,88	3,08	2,94	0,05
		5 à 10 ans	2,81	3,00	2,84	0,02
		+ 10 ans	2,69	2,81	2,76	-0,03

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

OBSERVATIONS

Effectif global : 187 - Taux de vente : 93 %

Broutards : La demande est plus forte et les cours reprennent quelques centimes.
Laitonnes : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

24/01/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 312 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg				
		de 38 à 44 kg				

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 104 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg				
		+ de 60 kg				

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 135 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité					

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg				

OBSERVATIONS

Effectif global : 558 - Taux de vente : 94 %

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

05 Février 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Offre en animaux restreinte , les prix restent fermes. La priorité pour les éleveurs bovins est bien l'application au plus vite d'EGalim2, avec des prix couvrant les coûts de production.

Bovins maigres : La dynamique est bonne. Les cours sont encore orientés à la hausse sur les mâles, et ils restent facilement reconduits sur les femelles.

POLITIQUES

Lors de son discours d'annonces à la suite des larges mobilisations du monde agricole, G. ATTAL a affirmé que la France défend une véritable réciprocité des normes, et des clauses miroirs effectives, et que donc, à ce titre, la France s'oppose à l'accord avec le Mercosur.
La FNB demande donc au Premier Ministre, mais aussi, au Président de la République de porter cette position à Bruxelles, afin que la Commission Européenne mette fin aux négociations en cours avec les pays du Mercosur.

SANITAIRE

Ce dimanche est paru le **décret n° 2024-81** du 03/02/24 portant création d'un **dispositif d'aide visant à compenser les coûts et les pertes subis par les agriculteurs en raison de la maladie hémorragique épizootique affectant les bovins et les ovins**. Ce dispositif prend bien compte la valeur génétique des animaux morts sur expertise (simples documents afin de simplifier la démarche). L'aide est attribuée par le **préfet** et versée par **FranceAgriMer**. Les demandes peuvent se faire **jusqu'au 30/04/24**. Voir le décret ici : Décrêt MHE

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La forte mobilisation sur le terrain des éleveurs bovins a montré au gouvernement qu'un travail conséquent reste à faire pour que les lois EGalim s'appliquent pleinement et complètement au sein des exploitations. La réponse faite par G. Attal, le 1er Ministre est un premier pas pour consolider le dispositif à savoir :
- le renforcement des contrôles de la loi EGalim2
- lancement d'une mission parlementaire sur l'évaluation et l'évolution d'EGAlim
- mise en place d'une extension de la loi EGALIM au niveau européen

FAIT DE LA SEMAINE

Suite aux annonces du 1er février lors de la conférence de presse du Premier ministre et de ses ministres, le bilan d'ensemble des mesures obtenues et des engagements de l'Etat par rapport aux attentes formulées sur l'Elevage a été envoyé à l'ensemble des Sections Bovines pour être démultipliées au mieux. Parmi l'ensemble des annonces qui concerne notre secteur, il faut souligner le « renforcement du Plan de Souveraineté pour l'Elevage », avec un pas de temps court, d'ici au Salon de l'Agriculture

CARTON ROUGE

Au Gouvernement qui n'a apporté aucune réponse aux éleveurs concernant les problématiques liées au dispositif de gestion des risques climatiques pour les prairies.
Alors que les éleveurs de ruminants alertent les pouvoirs publics depuis des mois (et avant même la mise en place du dispositif d'ailleurs) sur le manque criant de transparence autour de l'indice satellite, et les failles de détection de la pousse de l'herbe, le sujet n'a pas même été abordé lors du discours du Premier Ministre !

CHIFFRE A RETENIR

85

C'est le nombre de FDSEA dont les Sections Bovines départementales mobilisées sur le terrain pendant cette période forte de contestation ! Cette mobilisation, historique et très suivie, doit porter résonnance auprès des pouvoirs publics, pour concrétiser maintenant et au plus vite les annonces faites, et aussi répondre aux demandes fortes et essentielles des éleveurs bovins sur le terrain !

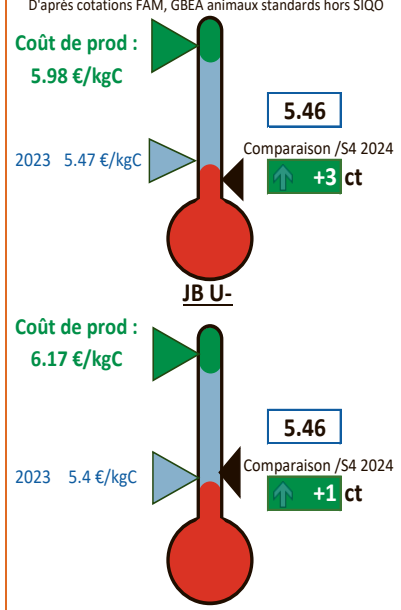
EN REGION

Le combat mené pour l'élevage, dans le cadre du mouvement d'ensemble du réseau FNSEA-JA, est loin d'être encore achevé, mais l'intense mobilisation de ces journées d'action ont commencé à porter leurs fruits. C'est dans ce contexte que se déroule le congrès de la FNB à Vichy les 7 et 8 février, en s'inscrivant donc comme un marqueur fort et la poursuite de cette mobilisation afin de concrétiser au mieux et au plus vite les demandes faites par les éleveurs sur le terrain!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

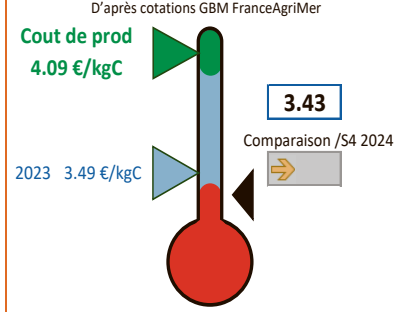
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

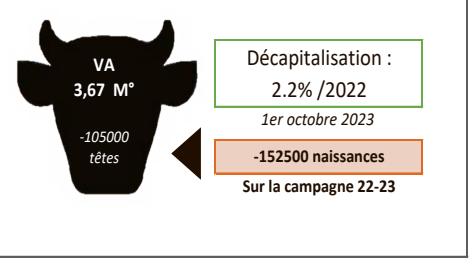
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

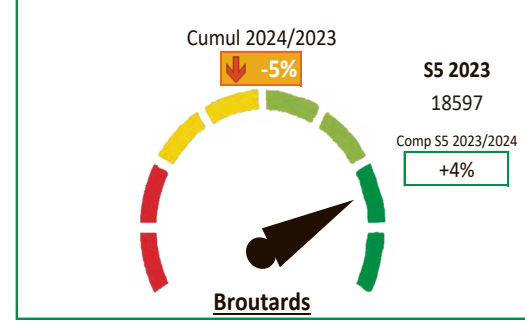
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

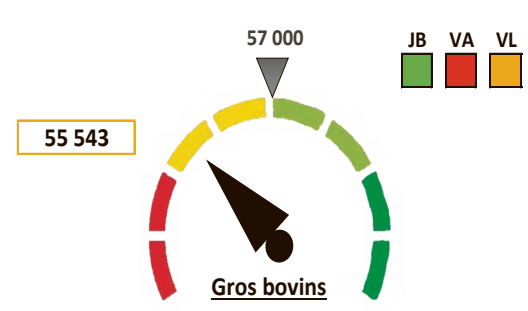
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 06
du 5 au 11 février.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le commerce reste dynamique : les besoins sont un peu plus importants face à des volumes toujours modérés qui peinent à satisfaire tout le monde. La vaccination FCO et le dépistage MHE sont des atouts importants mais toutes les catégories sont recherchées cette semaine. Les cours progressent assez fortement aussi bien en légers qu'en lourds. En femelles, la demande est également forte permettant là aussi une hausse des cours.

Gros bovins maigres : L'activité est forte cette semaine avec de nombreux acheteurs présents et des besoins importants. Les présentations sont toujours peu étoffées et de qualité hétérogène. Les vaches jeunes en état sont très prisées et tiennent fermement les cours. Pour autant, la marchandise moyenne trouve également preneur sur un tri un peu moins sévère.

Boucherie : Les volumes présentés sont stables face à une demande un peu plus calme. Les allaitantes bien conformées s'échangent facilement à des tarifs globalement reconduits, avec une tendance au plafonnement : à confirmer dans les semaines à venir. En viandes industrielles, les tarifs des sujets mixtes et laitiers continuent de remonter chaque semaine.

Veaux : L'offre est toujours limitée ce qui accentue le déséquilibre offre/demande. Le commerce se poursuit dans une bonne dynamique, comme déjà observé la semaine dernière. L'écoulement est fluide en marchandise de bonne qualité, en toutes races. Les cours sont globalement haussiers. Seuls les sujets inférieurs sont toujours triés et délaissés. En veaux gras, les cours sont facilement reconduits voire haussiers en marchandise de qualité.

Ovins : En agneaux, le commerce est régulier, les bons lots bien conformés sont recherchés et profitent de tarifs stables. Inversement, la marchandise moyenne est triée et encaisse les baisses de prix. En agnelets, l'activité reste dynamique pourvu que les effectifs ne soient pas trop importants. En brebis, les sujets lourds sont recherchés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

46 - Recherche corn picker Bourgoin automoteur MD8, GR10 ou autres.
✆ 07 84 88 74 09

01 - Recherche tracteur 4 roues motrices 100 cv avec chargeur années 80-90, 8000 h, faire offre.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Achète tout tracteur avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends tracteurs Someca DA 50 1700 euros ; IH 217 1200 euros ; Ford super major 2000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vends tracteur New Holland T7-185 cause retraite, Salle de traite 2*6 Delaval, Postes clôture.
✆ 06 47 72 08 61

Travail du sol

18 - Vends semoir à maïs monosem, 4 rangs avec fertilisateur à socs et boîte à micro-granulés, 2.500 euros ; 1 pailleuse Lucas, CASTOR 45G, en très bon état, tapis de chêne neuf, 3.000 euros.
✆ 06 14 40 22 10

88 - Vends herse rotative 3 mètres ke 303 amazone portacourt hydraulique très bon état 2007.
✆ 06 08 52 64 91

Irrigation

26 - Vends pompe Jetly NKV20-5 5,5Km de 2011 TBE, 800 euros exo TVA.
✆ 06 22 16 74 96

Forestiers

38 - Vends tracteur forestier marque Agrip 50ch très bon état direction assistée vérin pour lever la bêche.
✆ 06 44 84 46 38

Divers

01 - Vends éléments serre tunnel largeur 5 m 60 x 2 m 15 Hauteur 2 m 40 serre largeur 4 m x 2 m 15 hauteur 2m.
✆ 06 82 07 33 68

26 - Retraité, vend chaine au sol en état idéal pour 400 m2 toutes volailles à débattre + monte botte John Deere.
✆ 06 76 58 99 45

26 - Vends Quad Hytrack 310, motoculteur Iseki KC2 kt350, piquet 2,50 diamètre 12 traite.
✆ 06 13 79 89 90

MALKI SERVICE VITI
TOUS TRAVAUX VITICOLES
Taille • Tirage des bois • Pliage • Plantations
Carassonnage • Levage • Relevage
Travail soigné / Personnel qualifié
06 17 46 04 22
elmalkiserviceviti@hotmail.com

01 - Vends chargeur Mailleux T410 avec adapt. JD série 6000 + essieux benne 12T + 2 roues complètes 550-60-22,5 en 8 trous neuves.
✆ 06 85 17 96 95

38 - Vends charrue 3 raies non-stop mécanique avec roue de 1996 bon état 2500 euros hors taxes.
✆ 06 15 63 25 34

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

07 - Vends piquets de clôture en châtaignier : 1m 80 2€20, 1m60 2€, 2m 2.50€ TTC.
✆ 07 87 05 20 20

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, - cover-crop, tracteur 4 RM. (0402)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs, - mois. bat., presses, chariots élévateur, télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles. (0601)
✆ 06 30 11 59 25

La Maism de l'Eleveur
votre devis sur www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES
1ER CHOIX LAQUÉES
LIVRÉES ET DÉCHARGÉES GRATUITEMENT**
5 NERVURES
EPS.0,50 7,95€/M²*
EPS.0,63 9,60€/M²*
EPS.0,75 11,15€/M²*
5 NERVURES ANTI-CONDENSATION
EPS.0,63 10,50€/M²*
EPS.0,75 11,95€/M²*
* Prix HT POUR 300M² soumis à conditions
** Sur France Métropolitaine. À partir de 1200€ HT

38 - Vends chaines de déneigement pour tracteur agricole avant dim 12.4R24 très peu servis prix 3500 euros à débattre état neuf 4500 euros prix neuf.
✆ 06 49 79 02 46

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 €
✆ 06 13 52 27 12

69 - Vends petit char de 4 roues bon état, tout refait. Peut servir pour le débardage du bois.
✆ 06 13 52 27 12

71 - Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, - télescopiques, mini-pelles, - mini-chargeuses, MB 8060, 8070, - tracto pelle, - chariots élévateur, le tout même avec problème (0407)
✆ 06 38 78 36 28

71 - Vends herse prairie Quivogne, 6 m, bonne état, racleur rechargeables, carbur, 4.800 euros, cellule toile 500 euros.
✆ 06 86 55 49 15

74 - Vends 4 pneus Bridgestone 4x4 TBE 235/75 R15, 2 pneus Dunlop 205R16 C, 110/108 N, silo tôle galvanisé circulaire.
✆ 06 14 57 34 71

Elevage

01 - Vends matériel élevage avicole 2 silos broyeur à paille cabine tracteur.
✆ 06 10 48 93 53

Constructeur matériel agricole et forestier
Fendeuse de bûches PRO de 14T à 45T
A partir de
2614 € HT
1830 € HT
Treuil forestier de 3.5T à 9T
A partir de
2747 € HT
2060 € HT
Combiné scie + tapis manuel ou automatique
A partir de
4633 € HT
3475 € HT
CMS CONSTRUCTEUR
Tél: 03.84.63.93.12
www.cms-constructeur.fr
VENTE DIRECTE
Soumis à conditions / Photos non contractuelles

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : €TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends camion Iveco bétallière 3,5 T., bon état. (0504)
✆ 06 30 68 86 96

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 120 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

26 - Vends Mazda Bongo 2200 poids à vide 1400Kg, charge utile 1730Kg, tri-benne, année 87, 450 000Km, bon état, contrôle technique OK, prix 3000 euros.
✆ 06 11 41 74 91

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends Duster 4x4 diesel, TBE, 12.000 euros HT, 69.000 km, année 2017, TVA récupérable.
✆ 06 47 49 38 05

74 - Vends 208 affaire 1,4 HDI 5 portes, 2 places, 200 000 km, CT OK, NB options, 5000 euros.
✆ 06 11 43 81 52

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 2023 bottes rondes.
✆ 06 70 02 07 00

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

26 - Vends foin PN 120*120 balle ronde, qualité, épareuse Kuhn 4844P très peu servi, vibro 3 mètres.
✆ 06 88 48 14 29

26 - Vends foin de montagne, bottes rondes diamètre 130-300 kg, 110 euros.
✆ 07 50 35 27 88

Plants, pépinière

26 - Vends plants de chênes truffiers verts et blancs mycorhizés à la Tuber Melanosporum.
✆ 06 76 92 81 71

Fourrage/paille

21 - Vends paille, blé & orge de qualité ou déclassé à petit prix en Bourgogne
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 75 39 31 86 - 06 85 73 22 68

07 - Vends foin 2023,bottes rondes.
✆ 06 84 93 74 30

42 - Producteur vend maïs épi ou maïs ensilage, foin, foin de luzerne. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ **07 71 20 82 96**

71 - Vends foin paille BC, bonne qualité, stocké à l'abri, enrub. BR, prix faible, liv. poss.
✆ 06 09 97 91 59

88 - Vends foin possibilité de livraison botte carrée 90/120.
✆ 06 09 39 14 91

Location

Chasse, Etangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Autres

44 - Pornichet loue T3, 4 personnes tout confort, terrasse, plages, commerces proches (0404)
✆ 06 76 80 97 28

Emploi

Offre

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR — NEW HOLLAND



SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole pour intervenir au sein d'une exploitation ayant de la Viticulture et des Grandes- Cultures, sur la commune de Soulangis (située au nord-est du département). Dates : du 22 janvier 2024 au 05 novembre 2024 en temps plein. Missions : travaux liés à la viticulture (tailles de vignes, ébourgeonnage ...) + conduite d'engins agricoles pendant la moisson. Rémunération : 12,03 eros (brut)/heure + 10% de congés payés + 10% prime précarité. Kilomètres indemnisés.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr





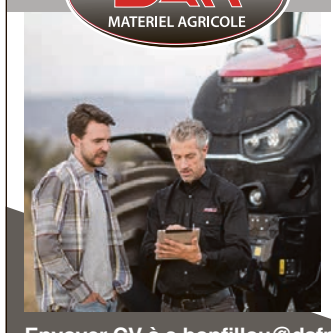
Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr
«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)

MISSION : Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.
COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience.
DeLaval
Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 4 exploitations, sur le secteur de Préveranges (sud Cher). Missions : soins, entretien et alimentation des animaux (bovins allaitants et ovins), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 21h/semaine (du mercredi au vendredi), possibilité de travailler exceptionnellement le week-end. Rémunération (de départ) : 13.15€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste (en CDI) à pourvoir immédiatement. Profil : avoir une grande motivation, avoir des connaissances du milieu agricole (seraient un plus) Permis B et véhicule personnel obligatoire
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

DAFP MATERIEL AGRICOLE — RECRUTE



1 COMMERCIAL (H/F)
Cause départ à la retraite.
- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

21 - Recherche salarié polyculture-élevage, nourri logé, région Dijon (0503)
✆ 06 82 44 28 60

38 - La commune de Diemoz cherche un gérant pour le bar-restaurant du village. Infos par téléphone.
✆ 04 78 96 20 08

74 - Recherche ouvrier en maraîchage St Jean d'Aulps, logé. Contacter Thierry Thorens.
✆ 06 08 42 53 68

Offre de service

67 - Sourcier. Toutes recherches d'eau pour forage ou puits. Estimation débit-profondeur-point à forer. Travaux sur terrain et/ou sur plan. Mail. jean.puigvert@sfr.fr - Internet : sourcier jean puigvert
✆ **06 29 53 52 38**

Mariage

22 - Homme 58 ans las de la solitude le WE aimerait connaître une amie pour partager loisirs, marche, expositions, salons, voir plus si affinés (0602)
✆ **06 98 97 78 70**

Animaux

Bovin

01 - Vends taureaux charolais hbc 4ans et repro 15 mois, vêlage facile, prix raisonnable.
✆ 06 88 76 67 81

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (4903)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends reproducteurs charolais HBC, 12 à 24 mois, vêlage facile, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ 06 23 16 10 19

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 14-15 mois, orig. Goujat, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

18 - Vends reproducteurs limousins 16/17 MS, inscrits HBL, homozygotes, hétérozygotes SC et cornus, nombreuses origines, IA. GAEC de Forêt Vieille.
✆ 06 65 68 06 68

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps,livraison toutes distances. (5110)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0201)
✆ **06 31 23 56 01**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 -**
Baptiste : 06 37 23 32 07

42 - Vends taureaux charolais issus IA, 15 mois, annonces et photos visibles sur site sicarev coop rubrique «repro en ligne». EARL Elevage Plasse
✆ 06 84 53 10 12

42 - Vends taureaux Charolais, HBC, 2 ans et 15-16 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

55 - Elevage Salers Hbs vend reproducteurs prêts à saillir, origines la et station d'évaluation ; génisses pleines, vêlages août, septembre, garanties sanitaires.
✆ 06 07 38 58 87

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends grand choix de taureaux HBC 1 et 2 ans SC, hétéros et homozigotes, génotypés, vêlage facile, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARLColmont. (0205)
✆ **06 08 78 05 01**
ou 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (0303)
✆ **06 10 09 65 69**

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
GLISSIÈRES D'AUTOROUTE
Modèles français ou allemand
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

PRESTATIONS DE SERVICES
Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.
Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

SICAREV COOP — ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

58 - Vends veaux reproducteurs HBC, IBR A, père vêlage facile et SC. Charetier - Anlézy (0301)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois BOUCHE. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends 2 taureaux 22 mois et veaux reproducteurs HBC, TGS, livraison assurée. Elevage Martin - Montigny sur Canne (0403)
✆ 06 83 85 43 95

58 - Vends 6 taureaux 2 ans HBC + 1 taureau 4 ans HBC. GAEC Marion - Luzy (0507)
✆ 06 24 42 29 42 -
06 07 51 04 99

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon (0506)
✆ 06 83 68 07 96

58 - A vendre taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme (0501)
✆ 06 47 59 78 09

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0603)
✆ **06 33 49 46 88**

71 - Vends taureaux 12 et 18 mois HBC, EARL Dufraigne Vincent, 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55
ou 06 07 31 03 42

71 - HBC vend vaches pleines et/ou suitées, génisses pleines ou à saillir, veaux et taureaux reproducteurs hivernés au pré. Gaec Devillard, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends vaches charollaises inscrites, HBC, pleines, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Vends au choix bons taureaux HBC 2 et 3 ans, mixte, sans corne, vêlage facile, TGS. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Cause surnombre vend jeunes vaches charolaises, terme fin février, TGS, Gaec Tissier F., 71 Marizy
✆ 06 87 86 58 32

74 - Vends génisses prêtes Holstein, Red Holstein. Vends foin et paille.
✆ 06 82 10 30 18

74 - A vendre 2 vaches Abondance 2ème veaux, plusieurs génisses Abondance et Montbéliarde 23 à 26 mois.
✆ 06 40 28 07 04

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches,- génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71**
GAEC CADOUX

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ **Mandron Laurent : 06 87 16 54 66**
- Maxime : 06 42 67 44 29

Ovin

58 - Vends 2 béliers d'occasion, 25 brebis de cheptel, garanties pleines, type charmois (0502)
✆ 03 86 30 91 84

Porcin

69 - Vends porc fermier truies pleines.
✆ 04 74 70 94 03

Chien

71 - À réserver chiots bergers allemands, père/mère Lof, nés 08/12/23, portée de 3, mère 250269591066421, siret 343 734 0420 0017.
✆ 07 84 83 61 44

Equin

01 - Vends pouliche de 18 mois licolée pie noire. prix 1600 euros.
✆ 06 72 56 66 46

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

SAS RSB – SAS - 3 000 € - Ferme de la Flacelière, 21230 MIMEURE - 912 608 890 RCS DIJON, le 30/06/2023, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL24011937

TRANSFERT DE SIEGE / CHANGEMENT DE GERANT

AGE D'OR DE MAZINGARBE

Société civile
au capital de 2 000 euros
Siège social : 27 rue Longchamps
92200 NEUILLY SUR SEINE
814 262 325 RCS NANTERRE

Le 9 janvier 2024, l'AGE a décidé, à compter de ce jour :
- de transférer le siège social au 20 rue Jacques de Molay - 21200 BEAUNE,
- de nommer en qualité de co-gérants, en remplacement de Monsieur Jean-François POTTIER, démissionnaire, Monsieur Philippe PECULIER, demeurant 3 Rue des Chobins - GIGNY - 21200 BEAUNE, et Madame Valentine PECULIER, demeurant 2 rue Marie Favart - 21200 BEAUNE.
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de DIJON et radiée au RCS de NANTERRE.

AL24012111

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS ADONA

au capital de 22 200 euros
Siège social : 24 avenue Victor Hugo
21000 DIJON
810 477 455 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 03/04/2023, les associés ont nommé Madame Elodie PIESNIAKOWSKI, demeurant 2 Impasse du Fays - 21370 PLOMBIERES LES DIJON en qualité de Directrice Générale, pour une durée indéterminée à compter du 3/04/2023.
POUR AVIS
Le Président

AL24012113

TRANSFORMATION

AVENIR PATRIMOINE ET CONSEILS SARL transformée en SAS- 50 000 €- 2 Rue de la Préfecture 21000 DIJON - 801 415 472 RCS DIJON – AGE 30/09/2023, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Sa dénomination, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 50 000 €. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Une voix égale à une action. Agrément pour toute cession des actions. M. Hervé SELIGOUR, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société, nommé Président : M. Hervé SELIGOUR (26 bis rue Lamartine 21000 DIJON)

AL24012116

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : FRANCE LOCATION CENTRE.
Forme : SAS.
Capital social : 15000 euros.
Siège social : ZONE ARTISANALE LES BRUOTTEES, 21200 VIGNOLES.
520303348 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 25 janvier 2024, à compter du 25 janvier 2024, les associés ont pris acte de la modification de la direction :
- Directeur général : Monsieur Tahar GUEDRI, demeurant ZA LES BRUOTTEES, 21200 VIGNOLES (nomination).
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24012127

COMMISSAIRE AUX COMPTES

REMI CONFECTION. SARL au capital de 500 000 €. Siège social : 20 Rue de l'Ingénieur Bertin 21600 LONGVIC. 345 164 925 RCS DIJONSelon délibération du 31/12/2023, l'AGO, constatant que les mandats de la société NOREA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société COTELLE-HUBERT, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration, décide de ne pas désigner de nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement des Commissaires aux Comptes non renouvelés.

AL24012137

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

I POZZI

SASU au capital de 1 482 915 €
Siège social
6 Rue du Chaignot
21130 TRECLUN
950 764 936 RCS DIJON

Selon décisions du 23/01/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat, de mise en valeur, de vente de tout bien immobilier et de location immobilière et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, le président

AL24012153

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE PIERRE MATROT

Groupement foncier agricole
au capital de 1 377 376,87 euros
Siège social
12 rue de Martray
21190 MEURSAULT
353 474 802 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29/01/2024, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Mme Patrice MATROT de ses fonctions de cogérante à effet au même jour et a nommé Mme Adèle MATROT, demeurant 3 rue du Pied de la Forêt – 21190 MEURSAULT et Mme Elsa CIBIN demeurant 15 bis rue de la Velle – 21190 MEURSAULT, en qualité de cogérantes pour une durée indéterminée à effet au 29/01/2024. Les mandats des autres cogérants perdurent.
Pour avis

AL24012161

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JOLENE

SCI au capital de 1 000 €
Siège social à BROCHON (21220)
12 rue Briscona
537 481 616 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes des associés du 1er décembre 2023, le siège social a été transféré de BOURG ST MAURICE (73700) Le Refuge du Montagnard ARC 1950 à BROCHON (21220) 12 rue Briscona. Les statuts ont été mis à jour en conséquence. La société sera immatriculée au greffe de DIJON.
Gérants : Madame Maryline MAITRET demeurant 11 rue Grangier, 21640 GILLY LES CITEAUX, et Madame Charlène SCHIAVI demeurant 12 rue Briscona, 21220 BROCHON.
Objet : Détention d'usufruit
Durée : 99 ans

AL24012166

Exco Socodec

EXTENSION OBJET SOCIAL

STAUNTON INVESTMENT

SAS au capital de 3 000 euros
Siège social : 5D rue des Argilières
21121 AHUY
922 558 937 RCS DIJON

Suivant délibération du 01/01/24, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Gestion locative immobilière ; Courtage en crédit immobilier et en assurance, courtier en opérations de banque et en service de paiement et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Mention RCS DIJON. Pour avis, Le Président

AL24012167

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GESTION DEVELOPPEMENT HB

SARL au capital de 5 000 €
Siège social
à PULIGNY-MONTRACHET (21190)
3 rue de Bois
509 471 512 RCS DIJON

Suivant décisions des associés du 31 janvier 2024, le siège social a été transféré de BEAUNE (21200) 45-47 rue du Faubourg Madeleine à PULIGNY-MONTRACHET (21190) 3 rue de Bois. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

AL24012178

MODIFICATIONS DES STATUTS

NONNA LISA

SARL au capital de 10 000 €
Siège social à BROCHON (21220)
12 rue Briscona
537 382 707 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes des associés du 1er décembre 2023, il résulte que :
L'objet social a été adapté à l'activité de holding animatrice et est désormais le suivant : « toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations, l'accomplissement de toutes prestations de direction et/ou de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance, et ce, en tous domaines, l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ».
Le siège social a été transféré de BOURG ST MAURICE (73700) Le Refuge du Montagnard ARC 1950 à BROCHON (21220) 12 rue Briscona.
Gérant : Madame Charlène SCHIAVI demeurant à BROCHON (21220) 12 rue Briscona.
La société sera immatriculée au greffe de DIJON.
Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

AL24012181

FP2G Partners

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Dénomination : VL&A.
Forme : SARL au capital de 70000 euros.
Siège social : 16 Rue DU TILLEUL, 21220 BROCHON.
505117614 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 30 janvier 2024, l'associé unique a décidé à compter du 30 janvier 2024 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination Bioterramar France.
Mention sera portée au RCS de Dijon

AL24012185

CHANGEMENT DE GÉRANT

SELECTION PATRICK CLERGET

Société à responsabilité limitée
au capital de 48 000 euros
Siège social
2 Rue du Grenier à Sel
21200 BEAUNE
RCS DIJON 397 597 709

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Patrick CLERGET de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Baptiste GILLOT, demeurant 5 Place Jules Marey à BEAUNE (21200), pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2024.
Pour avis
La Gérance

AL24012190

NON DISSOLUTION MALGRÉ LES PERTES

ANEMOS FRANCE

SAS au capital de 20 000 €
ayant son siège
58 avenue de Stalingrad
21000 DIJON
RCS DIJON 829 535 061

L'AGE du 30/10/2022 statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis. Le président.

AL24012194

MODIFICATION DU CAPITAL

ETABLISSEMENTS VERGY-INDUSTRIES

SAS au capital de 5 574 730 €
Siège Social
17 rue Marguerite Yourcenar
21000 DIJON
RCS DIJON 353 107 931

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 14/12/2022 et du Président du 18/12/2023. Le capital social a été augmenté de 170 500 € pour être porté à 5 574 730 € par attribution gratuite d'actions aux salariés.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention
Capital : 5 404 230 €
Nouvelle mention
Capital : 5 574 730€
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis

AL24012197

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HEREDITAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 312 300 euros
Siège social
18, Rue Alphonse Daudet
21000 DIJON
892 616 657 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS, domiciliée 7, Rue Marguerite Yourcenar à 21000 DIJON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2029.
Pour avis
La Gérance

AL24012199

GÉRANCE

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION MESTRE PERE ET FILS

Société civile au capital de 153 760 euros
Siège social : 12 Place du Jet d'eau - 21590 SANTENAY
319 647 764 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Gilbert MESTRE de ses fonctions de cogérant pour cause de départ à la retraite à compter du 1er novembre 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement, M. Laurent MESTRE exerçant seul les fonctions de gérant de la société. Pour avis, La Gérance.

AL24012215

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

SHAPS

SARL au capital de 8000 euros
Siège social : 7 rue des Forges
21190 MEURSAULT
481 651 305 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2022 à Charlottesville (USA), l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance

AL24012221

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LE PAVEAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 53 357,16 euros
Siège social : 1 Rue de l'Hôtel Dieu – 21200 BEAUNE
335 129 508 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 23 janvier 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Véronique CHABROLLE, demeurant 334 W 37th Street, #3D – NEW YORK NY 10018 (ETATS-UNIS), pour une durée indéterminée à compter du 23 janvier 2024. Pour avis. La Gérance.

AL24012234

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

JFL SASU au capital de 5 000 €. Siège social : 6 rue Claude Monod, 21160 MARSANNAY-LA-COTE. 807 416 110 RCS DIJON. Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1/02/24, il résulte que : M. Rémy GARDIEN, demeurant 13 rue des Faures, 64100 BAYONNE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Frédéric GARDIEN, démissionnaire. POUR AVIS
Le Président

AL24012235

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à DIJON du 25/01/2024, enregistré au Service de la Publicité foncière et de l'Enregistrement de DIJON le 30/01/2024, dossier 2024 00005125 référence 2104P01 2024 A 00206.
La société LE GRIMOIRE DU JEU, SARL au capital de 9.150 €, dont le siège social est 3 Cité Chabert, 26000 VALENCE, immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 433 644 432, représentée par M. Sébastien MONTEILS, A CEDE
à LA GUILDE DU JEU, SCOPARL à capital variable, dont le siège social est situé 44 rue Jeannin, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 981 313 687, représentée par M. Aurélien ANNOSSE, un fonds de commerce de vente de jeux de société, de cartes à collectionner, organisation de manifestations ludiques de tournois et de jeux, sis et exploité 44 rue Jeannin, 21000 DIJON, moyennant le prix de 35.000 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 14/11/2023.
L'acquéreur est immatriculé au RCS de DIJON.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet JURISTES ASSOCIES BFC, 4 A rue Marguerite Yourcenar, 21000 DIJON.
Pour avis

AL24012171

// VENTE AUX ENCHÈRES

Agis Avocats

Avocats associés au Barreau de DIJON
9, Boulevard Rembrandt
21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

Commune de VOUGEOT (21640) 13 Rue de Vergy
Cadastré A n°118, 13 rue de Vergy pour une contenance de 3a et 40ca :
Une propriété sise à VOUGEOT (21640), 13 rue de Vergy, comprenant :
- UNE MAISON D'HABITATION de 54,12 m² composée de : cuisine, séjour, deux chambres, salle de bain avec wc, dégagement,
Grenier aménageable pour une chambre
Cave sous partie
- DEPENDANCE en face de la maison (cuisine d'été)
- CHAUFFERIE ET BUANDERIE accolées à la maison d'habitation
- AUTRE MAISON D'HABITATION de 40 m² composée de : séjour, réduit pour évier, salle de bains avec wc, une chambre
- JARDIN
- GARAGE avec grenier au-dessus
SOL ET COUR
BIEN INOCCUPÉ
MISE A PRIX : 70 000 €
ADJUDICATION LE : MERCREDI 20 MARS 2024 A 10H30 - SALLE A
A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON,
sis Cité Judiciaire 13 Boulevard Georges Clémenceau 21000 DIJON
Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire du lieu de la vente.
Renseignements :
SELAS AGIS – Tél. : 03.80.71.52.59 – **Courriel : contact@agis-avocats.fr**
Le cahier des charges et des conditions de vente en matière de licitation peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous (RG n°23-00063) ou au cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n°25599).

AL24012048

// DIVERS

SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon
21000 DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thomas ROQUEL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 30 janvier 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Edouard Robert VERNET, commercial, et Madame Marie-Frédérique Viviane Yvonne LAFLEUR, web designer, demeurant ensemble à DIJON (21) 57 rue de Fontaine les Dijon .
Monsieur est né à CHENOVE (21) le 5 février 1989,
Madame est née à FONTAINE-LES-DIJON (21) le 21 mars 1988.
Mariés à la mairie de PICHANGES (21) le 23 juin 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Maître Thomas ROQUEL

AL24012155

CHAMPAGNE BOURGOGNE

AVIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.
Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 316,51 euros.
Il assure un rendement de 4,76% par rapport au prix de référence au 31 décembre 2022, en intégrant le versement du dividende de 3,54 euros en avril 2023.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 26 janvier 2024 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2024 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL24012202

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 05/02/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MONTHELIE : Loué – objectif : maintien du fermier en place Vigne, AOC BHCB rouge - Urbanisme : R.N.U. - Objectif : maintien du fermier en place
28 a 12 ca
- En cuillery: A-635-638
VOLNAY : Libre - Vigne AOC COTEAUX BOURGUIGNONS, CREMANT DE BOURGOGNE - Urbanisme : R.N.U.
33 a 80 ca - Les amerots: AI-88-126[87]
FORLEANS : Loué – Objectif : maintien du fermier en place prés - Urbanisme : R.N.U. - Objectif : maintien du fermier en place
11 ha 44 a 97 ca
- Le renouilly: ZA-90[78]-93[91]
MONTOILLOT : Libre prés, terres, landes, bois Agriculture BIO - Urbanisme : R.N.U.
39 ha 37 a 95 ca
Les eprees: WD-21 - Les renouilleres: WB-2 - En frene: WA-92[56] - En l aiguillon: WA-85[51]-86[54]-87[53] - En pouillousse: WA-18 - La combe: WC-13 - Sur la montagne: WB-14
- En l aiguillon: WA-12(J)-12(K)-12(L)-99[38]-100[39] - Pres de la bottiere: WB-33(J)-33(K)
Dossier COMMARIN – ECHANNAY – MONTOILLOT
Libre – Agriculture Bio
COMMARIN : terres, prés Urbanisme : R.N.U
1 ha 80 a 18 ca - Les patis: A-238(*) - Pre bassot: C-34-36
ECHANNAY : terres Urbanisme : Zone classée Aa du PLU zone agricole où les constructions sont interdites pour des raisons paysagères
2 ha 07 a 06 ca
- Combe les beaux: A-1088[1] - Sur l aige de l aiguillon: ZA-93[90](*)
MONTOILLOT : terres et prés, Urbanisme : R.N.U.
22 ha 27 a 91 ca
- En combe les beaux: WB-23 - En pouillousse: WA-20 - En vauxelles: WD-24(*)-25-31(*) - Les eprees: WD-22(*)-23 - Sur la montagne: WB-15-16
MOREY-SAINT-DENIS: Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien de l'occupant
3 ha 61 a 82 ca
- Corvee benigne: B-18 - La mare: AL-65-69 - Le chaignot: AK-57-58-59-62-69-70(B)-71
PLUVET: Terres - Urbanisme : Zones Ai et A du PLU - Objectif : Recherche d'un bailleur afin de maintenir le fermier en place
8 ha 79 a 30 ca
- Bois d aveau: ZE-14-16 - Sur champ mol: ZI-49[115](J)-49[115](K)-51[116]-54[118]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/02/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24012214

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MBER

SC en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social
6 Rue du 19 Mars 1962
21540 BLAISY-BAS
Siège de liquidation
6 Rue du 19 Mars 1962
21540 BLAISY-BAS
813 978 103 RCS DIJON

Selon décisions unanimes des associés du 12/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sousle régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations desdites décisions. M. Marc BRUNET demeurant 42 Rue du Meix de la Vigne, 21370PRENOIS, a été nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 6 Rue du 19 Mars 1962, 21540BLAISY-BAS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012162

FP2G Partners

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : TINY HOUSE CREATION.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 20 Rue DE LA CURE, 21130 CHAMPDOTRE.
903680353 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Monsieur Emmanuel BERNARD, demeurant 5 rue Henri Berthaut 21110 Genlis a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL24012179

DISSOLUTION

F.B.G

Société civile en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 113 rue du Général Fauconnet
21000 DIJON
Siège de liquidation :
109 rue du Général Fauconnet
21000 DIJON 441 271 491 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Claude FERNET demeurant à VELARS SUR OUCHE (21370) – 20 route Notre Dame d'Etang, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 109 rue du Général Fauconnet, 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL24012226

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement le 24/01/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARLU
Dénomination sociale : FLBG
Siège social : 8 Grande Rue - 21250 CORBERON
Objet social : Intermédiaire en opérations bancaires et services de financement. Intermédiaire en assurances de prêts. Conseiller et intermédiaire financier.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Florian HILAIRE, demeurant 8 Grande Rue - 21250 CORBERON
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Pour avis
La Gérance

AL24012032

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 janvier 2024, à DIJON.
Dénomination : ADEME.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Siège social : 12 Bis Rue du CHAPEAU ROUGE, 21000 Dijon.
Objet : - l'exploitation d'un centre d'esthétique, manucure, pose d'ongles, - la vente de parfumerie, cosmétiques, - la création, l'acquisition, la prise à bail, la location, l'installation, l'exploitation de tous établissements ayant pour objet d'exercer l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus, - et généralement, toutes opérations financières, commerciales, civiles,

ANNONCES LÉGALES

mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 40000 euros
Gérante : Madame Mélanie RAMIREZ née LENOBLE, demeurant 28 Rue des CHAMPS RICHARD, 21120 Spoy
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.
La gérante

AL24012083

IMMATRICULATION

Avis de constitution du 26/01/2024 - FORME : SAS - DENOMINATION : PAL ENERGIE – SIEGE : Ferme La Combe Notre Dame 21510 ECHALOT - OBJET : La production et la commercialisation d'énergies renouvelables et notamment l'énergie électrique d'origine photovoltaïque - DURÉE : 99 ans - CAPITAL : 2 000 € - PRESIDENT: Jérôme TUPIN (8 Rue de la Courroie Echalot 21510 ECHALOT) - ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. - IMMAT : RCS DIJON. Pour avis. Le président

AL24012129

LABAMAART
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social
5 Rue Charrue, 21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 1er février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : LABAMAART ; Siège : 15 Rue Charrue, 21000 DIJON ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros ; Objet : - L'activité d'agent artistique à savoir la promotion des activités et la défense des intérêts professionnels de l'artiste, l'assistance, la gestion, le suivi et l'administration de la carrière de l'artiste, la recherche et la conclusion des contrats pour l'artiste, la promotion de la carrière de l'artiste auprès de l'ensemble des professionnels du monde artistique, l'examen de toutes propositions faites à l'artiste, la gestion de l'agenda et des relations de presse de l'artiste, la négociation et l'examen du contenu des contrats de l'artiste, la vérification de leur légalité et de leur bonne exécution auprès des employeurs ; - L'activité de critique d'art et de conseiller en art ; - Le négoce d'uvres d'art ; - La vente d'articles et produits dérivés liés à l'activité de l'artiste, le commerce de détail de non-alimentaire ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. ; Président : Monsieur Laurent BARRILLOT, demeurant 15 Rue Charrue, 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, Le Président

AL24012180

SOCIETE DE MANUTENTION VITICOLE ET INDUSTRIELLE
Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
Siège social
16 Rue des Herbuottes
21220 FIXIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FIXIN du 2 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : SOCIETE DE MANUTENTION VITICOLE ET INDUSTRIELLE ; Siège : 16 Rue des Herbuottes, 21220 FIXIN ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 80 000 euros ; Objet : Le négoce de matériel de manutention et de BTP (nacelles, compacteurs, pelles, chariot élévateur,), de véhicules utilitaires, d'équipements, et généralement de toutes machines pour l'extraction, la construction et le génie civil, neuf ou d'occasions ; La location (courte et longue durée) de matériel de manutention et de BTP (nacelles, compacteurs, pelles, chariot élévateur,), de véhicules utilitaires, d'équipements, et généralement de toutes machines pour l'extraction, la construction et le génie civil, neuf ou d'occasions ; Le service après-vente, la livraison, l'installation, la réparation, la maintenance et l'entretien du matériel et des machines ainsi que tous travaux et services liés directement ou indirectement à l'objet ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : Société MP.MAT, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 10 Rue au Pré du Bain, 21490 ST JULIEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 982 534 323 RCS DIJON, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Dominique MORIN ; Directeur général : Société E.G.E., Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 10 Rue des Coquelicots, 21490 ST JULIEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 982 795 908 RCS DIJON, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Guillaume ALEX. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, Le Président

AL24012191

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement le 2février 2024 à CHEVIGNY – SAINT-SAUVEUR(21800), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MANERPI
Siège : 2 Rue Nicolas de Condorcet à CHEVIGNY– SAINT-SAUVEUR (21800)Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 80 000 euros
Objet :
- la vente de produits bio alimentaires,cosmétiques, d'entretien et de produits écologiques,
- l'exploitation de boutiques physiques et/ou virtuelles sur Internet pour diffuser ces produits.- la vente en demi-gros aux confrères indépendants des mêmes produits.
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
- l'acquisition, la détention, la gestion, voire la cession de participations financières, de portefeuilles d'actions, de parts sociales ou d'intérêts, d'obligations, de certificats d'investissements et, plus généralement, de toutes valeurs mobilières,
- la mise en valeur, l'exploitation et l'administration, par location ou autrement, de tous immeubles, droits mobiliers et immobiliers,dont elle pourrait devenir propriétaire ou titulaire par voie d'apport, d'acquisition, d'échange ou autrement.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DEVOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :
Les cessions d'actions entre actionnaires peuvent être effectuées librement.
Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés ou/et en ce qui concerne les cessions ou transmissions au conjoint, ascendants et descendants, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale extraordinaire.
PRESIDENT :
Monsieur Yves ERPICUM, demeurant 60 Rue de Talant à DIJON (21000)
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24012212

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/01/2024, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CB Holding
Siège social : 16 Rue de Nachey - 21240 TALANT
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, administration et gestion de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer. Animation effective de ses filiales. Participation à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales. Délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ou immobiliers. Participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 166 894 €, constitué à concurrence de 2 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 166 892 € au moyen de l'apport de parts sociales de la Société « Société Côte d'Orienne de Bardage et d'Etanchéité SCOBE ».
Gérance : Madame Catherine BORDY, demeurant 1 Rue Roulotte - 21121 ETAULES.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les 2/3 du capital.
Pour avis
La Gérance

AL24012229

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/02/2024, il a été institué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI THOMAS BOULEY
Siège social : 6 rue de Lassolle - 21190 VOLNAY
Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; la Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire,
Gérance: Monsieur Thomas BOULEY, demeurant 6 rue de Lassolle - 21190 VOLNAY.
Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL24012236

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION

GAEC DES PIERRES

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu
Capital social 390.000 Euros
Siège social : Les Pierres – 58300 SOUGY SUR LOIRE,
RCS NEVERS n° 438 320 855

Suivant un acte sous seing privé du 22 janvier 2024, il a été décidé la transformation du GAEC DES PIERRES en EARL DES PIERRES à effet du 31 décembre 2023, et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural
DENOMINATION SOCIALE : EARL DES PIERRES
SIEGE SOCIAL : Les Pierres – 58300 SOUGY SUR LOIRE
ASSOCIE : M.Christophe JEANDAUX
GERANT : M. Christophe JEANDAUX, SOUGY SUR LOIRE (Nièvre, 58300), Les Pierres,
CAPITAL SOCIAL : 390.000,00 € divisé en 390 parts de 1.000,00 € représentatives de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
Pour avis, la gérance

AL24011960

REDUCTION DU CAPITAL

SCEA DE REUGNY

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital social de 10 000 Euros
Siège social : La Touriterie – 58270 FRASNAY-REUGNY
RCS NEVERS – N° 922 617 493

Suivant délibération d'AGE du 24 janvier 2024, les associés ont agréé à effet du 31 décembre 2023 la réduction de capital (par annulation de parts) pour le porter à 9 750 Euros.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL24012002

NOMINATION CO-GERANTE

SCEV JEAN-JACQUES BARDIN

Société Civile d'Exploitation Viticole
au capital de 784 000 €
Siège social : Les Chaumes
58150 POUILLY SUR LOIRE
420 617 623 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2023, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante associée exploitante agricole de la société pour une durée illimitée, Madame Vickie BARDIN, née le 13 novembre 1977 à COSNE-COURS-SUR-LOIRE, demeurant Les Chênes à (58150) POUILLY-SUR-LOIRE, et ce, avec effet rétroactif au 1er août 2023.
A cette même date, Madame Vickie BARDIN, Madame Monique BARDIN, Madame Gwendoline BARDIN, Monsieur Jean-Jacques BARDIN et Monsieur Jorris BARDIN deviendront co-gérants de la SCEV JEAN-JACQUES BARDIN.
Les formalités seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL24012054

MODIFICATIONS DES STATUTS

Suivant une assemblée générale en date du 31 Décembre 2023, les actionnaires de la SAS CENTRE PROTECTION INCENDIE société au capital de 2 000 € immatriculée au RCS NEVERS 879 455 046 ont décidé de :
Transférer le siège social :
Du 19 rue Marcel ROBIN à VARENNES VAUZELLES (Nièvre)
Au 20 rue des Couteriaux à MARZY (Nièvre)
Modifier l'objet social de la société qui a pour objet :
La société a pour objet en France et dans tous pays :
- La vente, l'installation, l'achat, la maintenance, la location de systèmes de sécurité incendie électronique : alarme, vidéo-protection, vidéo surveillance et plus généralement de tous dispositifs de sécurité incendie ou de protection des biens et des personnes, et de tous matériels
- La vente, l'installation et la maintenance d'extincteurs ou tout autres systèmes liés à la protection incendie. Et la réalisation de prestations ou plan concernant les activités ci-dessus.
- L'audit, le conseil, la formation concernant l'ensemble des activités sus nommées
Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
De changer le président :
Ancien Président : Hubert COMMUNAL – 19 rue Marcel ROBIN – 58 640 VARENNES-VAUZELLES
Nouveau Président : Société Civile HEVEA Locations – 156 route d'Issoudun – 18 000 BOURGES
Le représentant légal

AL24012122

DEMISSION COMMISSAIRE AUX COMPTES

J.L TRANSPORTS

SAS au capital social de 40 000 Euros
Siège social : La vigne dorée, Route de moulot
58500 CLAMECY
408 194 686 RCS NEVERS

Le 23/12/2023, l'Assemblée générale à décidé de ne pas renouveler le mandat de commisaire aux comptes de la SAS COGEP AUDIT
Pour avis.

AL24012126

CHANGEMENT DE GÉRANT

LES DUNES

SCI au capital de 400 euros
Siège Social : 6 rue des Rosiers - 58360 ST-HONORÉ-LES-BAINS
819.026.642. RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 01/12/2023, il a été décidé de nommer, en remplacement de M. Didier BOURLON, démissionnaire :
- Mme Daisy BOURLON, demeurant à NEUILLY CRIMOLOIS (21800) 23 rue des Iris et Mme Marine BOURLON, demeurant à CHAULGNES (58400) 12 rue Marguerite de la Longuinière, en qualité de co-Gérante, pour une durée illimitée.
Pour Avis.

AL24012128

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GB FOREST

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 Euros
Siège social : 14, Rue de Nantin PREMERY (Nièvre)
RCS NEVERS : 818 993 529

DECISION : Assemblée générale extraordinaire du 08/01/2024
Ancienne mention :
- l'abattage, le débardage, l'élagage, la sylviculture, le négoce de bois, paysagiste, les travaux agricoles,l'exploitation forestière, les travaux publics.
Nouvelle mention : à compter du 01/01/2024
- l'abattage, le débardage, l'élagage, la sylviculture, le négoce de bois, paysagiste, les travaux agricoles,l'exploitation forestière, les travaux publics, la location de matériel et de véhicules sans chauffeur,
Pour avis

AL24012136

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DES POTERIES

Société civile
au capital de 152.45 euros
Siège social
Rue Tuileries
58440 MYENNES
348 034 547 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 27 janvier 2024 a désigné Mme Anne-Céline Genoud, dt 140 bis, rue des Quatre Fils Doumer 58200 Cosne Cours sur Loire, en qualité de gérante en remplacement de Mme Odette Poitreneau et de M. Pierre Poitreneau, décédés.
Pour avis, la gérance.

AL24012233

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI JEAN D'OR

Société civile immobilière
au capital de 38.417.15 euros
Siège social
29 rue Saint-Jacques
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
352 138 747 RCS Nevers

L'assemblée générale du 27 janvier 2024 a désigné Mme Anne-Céline Genoud, dt 140 bis, rue des Quatre Fils Doumer 58200 Cosne Cours sur Loire, en qualité de gérante en remplacement de M. Pierre Poitreneau, décédé.
Pour avis, la gérance.

AL24012232

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI LRA

Société civile immobilière
au capital de 1000,00 euros
Siège social
10, rue de Remigny
58000 NEVERS
Numéro d'immatriculation
848424842 - NEVERS

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS, le 24 juin 2022, Monsieur Guillaume ACQUART a démissionné de ses fonctions de co-gérant, Madame Linda JANEZ a été maintenue en qualité d'unique gérant.
Les statuts sont modifiés en conséquence,
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL24012168

MODIFICATION DU CAPITAL

MARJH

Société civile
au capital de 25 000 euros
Siège social
4, rue des Petits Jardins
58490 St Parize Le Châtel
752 634 576 RCS NEVERS

Le 25.01.2024, l'AGE a décidé de réduire le capital :
Mention caduque : 25 000 euros
Nouvelle mention : 3 500 euros
Pour avis.

AL24012154

MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING PROXY INVESTISSEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 205 000 euros
Siège social
53 rue Albert Camus
58000 NEVERS
534 576 657 RCS NEVERS

Le 25/01/2024, il a été décidé la modification du capital social
Mention caduque : 205 000 euros
Mention nouvelle : 102 500 euros
Pour avis.

AL24012156

MODIFICATION DE CO-GÉRANT

EARL VADROT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 374.000 Euros
Siège social
Tourny, 58170 FLETY
RCS NEVERS - N°509 391 819

Suivant délibération de l'assemblée générale en date du 17 janvier 2024, Madame Annick VADROT à démissionné de ses fonctions de co-gérante. MonsieurCédric VADROT est maintenu dans ses fonctions de gérant unique de l'EARL.
L'adresse du siège social est désormais fixée : 51 Route de Milay à FLETY 58170
Pour avis, La gérance

AL24012158

TRANSFORMATION

SARL VEILLEROT

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 250 euros
Siège social
Lieudit Les Arbelats
58300 CHARRIN
442 935 417 RCS NEVERS

Par AGE réunie le 15 janvier 2024, les associés ont décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée, à compter du même jour - de nommer en qualité de président Monsieur Patrick VEILLEROT, demeurant au lieu-dit,Les Arbelats 58300 CHARRIN, pour une durée illimitée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. **Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires :** tout. associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées :** sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose. d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Mention au RCS de NEVERS.

AL24012177

MODIFICATIONS DES STATUTS

Le 26.1.2024, les associés de la SARL Trade&Art capital 30.00 euros, siège social POUGUES-LES-EAUX (58320) 3, rue du Mont Givre, 845 230 671 RCS NEVERS ont pris acte de la démission du gérant, nommé un nouveau gérant et transféré le siège social à compter du même jour.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège social : POUGUES-LES-EAUX (58320) 3, rue du Mont Givre ; Gérant : Ph LEUWERS, 3, rue du Mont Givre 58320 POUGES-LES-EAUX
NOUVELLES MENTIONS : Siège social VARENNES- VAUZELLES (58640) 21, rue Adam Billaut ; Gérant Adrien LEUWERS, 21, rue Adam Billaut - 58640 VARENNES-VAUZELLES.

AL24012182

// GÉRANCE

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, 7, place des Frères Mollet, le 1er février 2024,
La société dénommée LES 200 BORNES, Société par actions simplifiée au capital de 2.500,00 EUROS, ayant son siège social à POUILLY-SUR-LOIRE (58150), 1, avenue de la Tuilerie, identifiée au SIREN sous le numéro 821727559 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS, Société en liquidation judiciaire ainsi qu'il résulte d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de NEVERS, le 20 mars 2023, et ayant comme liquidateur la SELARL JSA, ayant son siège social 18 rue Georges Clémenceau, à VERSAILLES (78000).
A vendu à :
La société dénommée SAS Nationale 7 - Pouilly, Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 EUROS, ayant son siège social à POUILLY-SUR-LOIRE (58150), 1, avenue de la Tuilerie, identifiée au SIREN sous le numéro 980949564 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce de BAR, HOTEL, RESTAURANT, STATION SERVICE, VENTE A EMPORTER, exploité à POUILLY-SUR-LOIRE (58150), 1 avenue de la Tuilerie.
Moyennant le prix de : QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 €), s'appliquant :
-aux éléments incorporels pour NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (9.500,00 EUR)
-aux éléments corporels pour CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (5.500,00 EUR)
Le cessionnaire a la propriété du fonds vendu à compter du 26 juin 2023. Il en a la jouissance à compter du même jour.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, auprès de la SELARL JSA, 14 avenue Marceau 58000 NEVERS, où domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion.
Me PAILLARD

AL24012192

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant un acte ssp du 23/12/2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 22/01/2024, Dossier 2024 00001357, référence 5804P01 2024 A 00045,
La société BKN, SAS, sise 57 Route de Nevers 58180 NEVERS, RCS NEVERS 817 976 657
A VENDU à
La société BURGER KING RESTAURATION, SAS, sise Immeuble Le Cassiopée, 34 rue Mozart 92110 CLICHY, RCS NANTERRE 801 363 227
Un fonds de commerce de « restauration rapide » situé 57 Route de Fourchambault (ex Route de Nevers) - Lieudit le Champ d'Aviation 58180 MARZY sous l'enseigne Burger King®
Prix 44 000 euros s'appliquant aux éléments corporels et incorporels du fonds
Entrée en jouissance : 1er/01/2024
Les éventuelles oppositions seront reçues dans un délai de 10 jours suivant la dernière en date des publications, au fonds vendu pour la validité et pour la correspondance.
Pour avis

AL24012207

// VENTE AUX ENCHÈRES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MARDI 19 MARS 2024
A 10 heures 30
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de FLEURY SUR LOIRE (Nièvre), « Les Bruyères de Fleury », 5 rue des Fourreaux :
Une maison d'habitation comprenant :
- Au rez-de-chaussée : séjour, cuisine, salle d'eau avec WC, couloir, deux chambres, sas, bureau,
- Étage : palier, une chambre, grenier
- Terrain attenant, cabanon
Terre, pré.
Le tout cadastré section B, numéros :
204 « Les Bruyères de Fleury », pré, pour une contenance de 90 a 90 ca
205 « Les Bruyères de Fleury », pré, pour une contenance de 21 a 20 ca
208 « Les Bruyères de Fleury » maison-sol, pour une contenance de 6 a 30 ca
Soit au TOTAL 1 ha 18 a 40 ca
Biens libres.
MISE A PRIX : CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €) EN UN LOT.
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 18 janvier 2024
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, Commissaire de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le jeudi 07 mars 2024 à 10 h 00 sur place.

AL24011922

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DE MARVY

en liquidation
Société civile au capital de 58 845,32 €
Siège de liquidation : Marvy – 58450 NEUVY SUR LOIRE
RCS NEVERS – N° 320 598 816

L'AGE réunie le 8 janvier 2024 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 octobre 2023, déchargé M. Philippe COMMELIN, demeurant à Marvy - 58450 NEUVY SUR LOIRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL24012125

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION

SCI DE LA RUE D'AMONT

Société Civile Immobilière
au capital de 10 671,43 Euros
Siège social : Rue d'Amont -
58190 TEIGNY
950 376 541 R.C.S. NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 janvier 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur GRASSET Jean-Marc, demeurant 15 Rue d'Amont 58190 TEIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 15 Rue d'Amont 58190 TEIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le mandat du gérant, Monsieur GRASSET Jean-Marc, prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

AL24012132

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL DUO CONFORT

Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social
678 Avenue de la République
58600 GARCHIZY
Siège de la liquidation
30 Route d'Eugnes
58 400 CHAULGNES
751 557 729 RCS NEVERS

Le 30.11.2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL24012174

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : F.L.O..
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 16 Rue DU GRAND MARCHE, 58500 CLAMECY.
487608523 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 8 janvier 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Joel LAMY demeurant 9 boulevard Misset, 58500 Clamecy et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du de Nevers.
Le liquidateur

AL24012175

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CORBIGNY 3J

En liquidation
Société civile
au capital de 3.000,00 euros
Siège social
NEUFFONTAINES (58190)
Vignes le Bas
SIREN : 501165062

Par décision collective du 30 janvier 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du 30 janvier 2024 et sa liquidation amiable.
A été nommé liquidateur : M. Jean-Claude HERNANDO, demeurant à NEUFFONTAINES (58190), Vignes le Bas avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le liquidateur

AL24012176

// DIVERS

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de CANTON DE PREMERY, LES LACS DU MORVAN, BRINON SUR BEUVRON, REGION DE CORBIGNY, HAUT MORVAN, SUD MORVAN, HAUT NIVERNAIS sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 23/02/2024 à 10h, 4 Esplanade Walter Benjamin à Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du Conseil d'administration, lecture du rapport de la Commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, approbation du montant maximum global des indemnités allouées annuellement au Président(e) du Conseil d'administration de la caisse locale, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs.
Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL24011467

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou intermédiation locative tout ou partie des biens suivants :
Cmne de ALLUY: Urbanisme : La commune de ALLUY est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.
5 ha 17 a 00 ca - Le grand champ: AA-1-27-28
Cmne de CHAZEUIL: Urbanisme : La commune de CHAZEUIL est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.
Avec bâtiment d'exploitation
75 a 79 ca
- Le chateau d en bas: B-653 - Les terres rouges: B-104(*)-105
Cmne de GARCHIZY: Urbanisme : Zones NN et A du PLU de la commune
Biens loués sur une partie de la surface
1 ha 30 a 70 ca
- Fougeres: AE-265[142] - La regie: AE-212[212] - Les rateaux: YA-50
Cmne de MONTAPAS: Urbanisme : La commune de MONTAPAS est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.
6 ha 53 a 39 ca
- Le bourg: B-858[714] - Le grand pre: ZC-33[4]
1 ha 09 a 00 ca
- Le grand pre: ZC-5
Cmne de VAUX D'AMOGNES: La commune de VAUX D'AMOGNES est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.
24 a 88 ca
- Les comes: C-135
Cmne de REMILLY: Urbanisme : La commune de REMILLY est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.
24 ha 37 a 35 ca
- Le grand biloury: B-397
Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: Urbanisme : Zone N et A du PLU de la commune
30 a 47 ca - Les champs de saint martin: E-333
Cmne de VILLAPOURCON: Urbanisme : Zone A du PLU de la commune
11 ha 28 a 74 ca
- Cheintres des gouttes: F-450-452 - La comme de genievre: F-130 - La vie: F-257(*)
- Le mousseau: F-924-925-961-1736[965]-1796[926] - Les berthaux: F-230-237 - Les boulas: F-259-260-262-264 - Les frasses: F-272(*)-288 - Les prailles: F-157-158-197
- Pres de genevievre: F-256(*)
Cmne de SAINT-FRANCHY:
Cession en location de 120 ha environ + Vente de bâtiments d'exploitation dépourvus d'habitation.
La vente des bâtiments et les locations sont liées. Toute candidature devra comporter une solution sur la totalité
Possibilité d'adjoindre matériel, cheptel, DPB.
Urbanisme : La commune de ST FRANCHY est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.
Biens à vendre :
4 ha 31 a 05 ca
Avec bâtiment d'exploitation
- Grands champs caillot: ZB-16[4] - Ouche theriot: ZC-52(*) - Sancy: ZC-53[122]-55[F1]-60-62(*)[F1]-63
Biens à louer :
69 ha 73 a 59 ca
- 'Champ de la croix': ZC- 41- 91[39]- 92[39]
- 'Champs fleury': ZC- 37- 38 - 'Les chetives chaumes': ZD- 2(*)- 4- 5 - 'Les clouees': ZC-32- 34(*) - 'Les echeintres': ZC- 45 - 'Les pres morin': ZD- 7(*)- 'Pre de l ecu': ZB- 15[7](*)
- 'Pres de trois': ZD- 99[64](*)
16 ha 28 a 10 ca
- 'Pature des esserts': ZB- 10 - 'Pre de l ecu': ZB- 14[7](*) 27 ha 78 a 47 ca
- 'Champ bouquet': ZC- 30(*) - 'Grands champs caillot': ZB- 5(*)- 17[4] - 'Le pre neuf': ZB- 9 - 'Les echeintres': ZC- 44(*)- 45
- 'Sancy': ZC- 24- 25- 26- 28[69]- 29 6 ha 17 a 00 ca
- 'Buisson du mare': ZB- 11- 12- 13
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/02/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24012216

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/01/2024, il a été constitué une SARL dénommée: AUTO-ECOLE GPS CONDUITE
Objet social : - Les activités d'enseignement de la conduite de tout véhicule à moteur terrestre et maritime, et de l'éducation à la sécurité routière, et plus généralement, toutes actions d'éducation, de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers, des professionnels et autres bénéficiaires ; - La réalisation des actions de sensibilisation à la sécurité routière ; - L'activité de formation et de stage en récupération de points.
Siège social : 35 rue de Donzy 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Capital : 1 000 euros
Gérance : Madame Séverine PETIT demeurant 6, Impasse du Guerluret - lieudit Villorget - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis.

AL24012138

DOMAINE DE LA GRIPPE
Société civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
2 Route des Amognes,
58660 COULANGES LES NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COULANGES LES NEVERS du 24 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les Forme sociale : Société civile Immobilière caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : DOMAINE DE LA GRIPPE.
Siège social : 2 Route des Amognes, 58660 COULANGES LES NEVERS.
Objet social : La société a pour objet
D'optimiser la gestion d'un patrimoine familial immobilier par
L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,.
La réalisation de toutes opérations financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.
De prévenir les inconvénients d'une indivision, en particulier l'action en partage et la règle de l'unanimité,
De renforcer la protection du conjoint survivant,.
D'organiser la transmission au sein de la famille,.
Et généralement toutes opérations civiles pouvant se. rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modi fiant pas le le caractère civilde la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et. des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports. en numéraire.
Gérance : Monsieur Frédéric COUSSEMENT,. né le 02 décembre 1971 à DECINES CHARPIEU (69). demeurant 8 rue des Filles 58660 COULANGES LES NEVERS.
Clauses relatives aux cessions de parts :
agrément requis dans tous les cas.
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.
La Gérance

AL24012144

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers
BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRASSY du 30 janvier 2024,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : C&C BOURGEOT
Siège : 50 Route des Tilleuls - Lieu-dit Montour, 58140 BRASSY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Toute activité d'exploitation d'énergie photovoltaïque et plus précisément la production et la vente d'électricité provenant de l'énergie solaire.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Christian, Charles BOURGEOT, demeurant 50 Route des Tilleuls - Lieu dit Montour, 58140 BRASSY
Directeur général : Madame Corinne DEVOUARD, épouse BOURGEOT, demeurant 50 Route des Tilleuls - Lieudit Montour, 58140 BRASSY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24012159

PRIMO CONCIERGERIE BOURGES
SAS au capital de 1 000 euros
34 côte de Conflans - 58180 MARZY
RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Selon A.S.S.P. en date à MARZY du 30.01.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Dénomination : PRIMO CONCIERGERIE BOURGES.
Siège : 34 côte de Conflans - 58180 MARZY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 000 euros.
Objet : Toutes prestations de services de conciergerie. privée et intendance de propriétés immobilières pour. locations courts séjours auprès des particuliers et des. professionnels, et notamment toutes prestations de ménage, d'accueil client, de réservation, de sous-traitance de petits travaux, ainsi que toutes prestations de services en lien avec la mise en valeur des biens immobiliers des clients et également, toutes prestations d'assistance personnelle.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément unanime de la collectivité des associés.
Président : M. Jimmy GARCIA, demeurant au 39 bis route du. Panorama - 58180 MARZY.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis,. Le Président

AL24012196

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée LE PETIT ATELIER D'OISY au capital de 1.000 euros, ayant son siège social à OISY (58500) 2, chemin de Prémoint, ayant pour objet la fabrication de terrines (stérilisées), saucisses et saucisson de gibiers a` façon, de plats préparés stérilisés, vente de vins et alcools, sur les marchés foires exposition, stand de démonstration et centre commercial. La gérante est Mme Denise CARPENTIER demeurant à OISY (58500) 2, rue St Symphorien. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24012206

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : L3AP IMMO ; Siège social : 3, rue Hippolyte Taine – 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 5 000 € ; Gérance : M. Lionnel VINCENT dt à COUARGUES (18) – Les Vallées ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL24012209

IMMATRICULATION (SARL À CAPITAL FIXE)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 02 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Bruxelles
Siège social : 9 Rue de la Fosse aux Loups, 58000 NEVERS
Objet social : La restauration rapide à emporter, et plus particulièrement l'activité de pizzaiolo. La vente de tout type de dessert et de boisson à emporter, y compris des boissons alcoolisées dans le respect des normes de la licence 3 et des normes ultérieures.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Marius René, André GUYOT demeurant 9 Rue de la Fosse aux loups, 58000 NEVERS.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24012222

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA NIÈVRE

Extrait des minutes du greffe

Autre Greffe
Par jugement en date du 08/01/2024, le Tribunal de commerce de LILLE-MÉTROPOLE, a prononcé la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la société :
SAS DESMAZIERES
Adresse du siège : 40 Route d'Ennetières 59175 Templemars RCS LILLE-METROPOLE NEVERS : 341 816 064
Etablissement secondaire : Avenue Saint-Exupéry 58500 CLMAECY
A fixé la date de cessation des paiements le 03-01-2024, désignant comme Administrateur la SELAS BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître MIQUEL LAURENT et la SOCIÉTÉ AJILINK - LABIS CABOOTER - DE CHANAUD prise en la personne de ME VINCENT LABIS avec pour mission d'assister, liquidateur la SCP ALPHA MANDATAIRES JUDICIAIRES prise en la personne de Maître Emmanuel MALFAISAN 34 rue du Triez 59290 Wasquehal et la SELAS M.J.S.PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE 65 boulevard de la République 59100 ROUBAIX.
Les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.
Avec poursuite d'activité jusqu'au 15/03/2024.
Le Greffier

AL24012133

Autre Greffe
Par jugement en date du 10/01/2024, le Tribunal de commerce de Bobigny a prononcé le report de la date de cessation des paiements au 30/09/2022 concernant la procédure de sauvegarde de la société :
SARL SM BELLEVILLE
Adresse du siège : 49/51 Rue Emile Zola 93100 Montreuil RCS BOBIGNY / NEVERS : 350 645 164
Le Greffier

AL24012134

Autre Greffe
Par jugement en date du 22/01/2024, le Tribunal de Commerce de AUXERRE a prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire à l'égard de la société :
SARL KN
Adresse du siège : 2 Rue des Ouches 89480 Andryes
RCS AUXERRE / NEVERS : 879 067 387
Activité : Bar Brasserie
Ets secondaire : Parking Auchan – 58500 Clamecy
A fixé la date de cessation des paiements le 01-01-2024, et a désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL MJ & ASSOCIÉS en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 - 89005 Auxerre.
Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.
Cessation d'activité au 22/01/2024.
Le Greffier

AL24012135

Autre Greffe
Par jugement en date du 24/01/2024, le Tribunal de Commerce de Perpignan a prononcé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société :
SARL LA BARBE DE PAPA OUEST
Adresse du siège : Bât A 3 Boulevard Clairfont 66350 Toulouges RCS Perpignan/Nevers : 829 734 961
Activité : Exploitation de salons de coiffure. Vente de produits capillaires et esthétiques. Barbier.
Ets secondaire : Route de Fourchambault Centre Commercial Carrefour – 58180 MARZY.
A désigné en qualité de Mandataire judiciaire la SELARL MJSA en la personne de Maître Aguilé SANTODOMINGO 7 rue Léon Dieude Résidence Saint Amand 66000 Perpignan, En qualité d'Administrateur judiciaire la SELARL FHBX prise en la personne de Maître Eric SAMSON centreplus 9 rue Camille Desmoulins 66026 Perpignan CEDEX, avec pour mission d'assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. A fixé la date de cessation des paiements au 15/01/2024.
Le Greffier

AL24012164

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ATELIER LES SÉQUANES SAS au capital de 1000,00€ Siège social : 39, rue de La Petite Etape aux Vins 89310 Noyers. 978 056 133 RCS Auxerre Le 16/01/2024, le président a décidé de transférer le siège social de la société au 38, rue de La République, 89310 Noyers à compter du 16/01/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL24012096

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MSP Avallon - SISA au capital de 110€ Siège social : 26 avenue de la République 89200 Avallon 853 292 019 RCS Auxerre L'AGE du 21 Décembre 2023 a décidé de transférer le siège de la société au 10 avenue Victor Hugo 89200 Avallon et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Dépôt au RCS d'Auxerre.

AL24012104

DÉMISSION GÉRANT

Dénomination : JM2 .BAT.
Forme : SARL.
Capital social : 7500 euros.
Siège social : 19 Rue du Collège, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.
482097342 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 janvier 2024, à compter du 26 janvier 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Julien ROGER (partant)
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL24012140

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

MODIFICATIONS DES STATUTS

CHANGEMENT DE GERANT, DE DÉNOMINATION SOCIALE & TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
Dénomination : SCI ROGER FRERES.
Forme : SCI.
Capital social : 200 euros.
Siège social : 63 Rue de la République, 89330VILLEVALLIER.
913 548 004 RCS de SENS.
Aux termes de l'AGE en date du 26/01/2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du 26/01/2024,M. Sébastien BOUVRET, demeurant 21 Rue de l'Ardiller, 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT en remplacement de Julien ROGER. M Mathieu ROGER reste co-gérant.
Aux termes de l'AGE en date du 26/01/2024, les associés ont pris acte du transfert du siège social et du changement de dénomination sociale, à compter du 26/01/2024.
Ancien siège social : 63 Rue de la République 89330 VILLEVALLIER
Nouveau siège social : 2 Rue de la République89330 VILLEVALLIER
Ancienne dénomination sociale : SCI ROGER FRERES
Nouvelle dénomination sociale : SCI ROGER & BOUVRET
Les statuts seront mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS.
La gérance

AL24012142

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Dénomination : SCI LA BONNERIE.
Forme : SCI.
Capital social : 1524 euros.
Siège social : LE PRESSOIR, 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE.
388929242 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 novembre 2023, à compter du 7 novembre 2023, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Nomination de cogérant: Monsieur Frédéric VAUTRIN, demeurant 14 rue du hêtre, 89113 CHARBUY (nomination).
Mention sera portée au RCS de Sens

AL24012148

TRANSFORMATION

Aux termes de l'assemblée générale du 22/12/2023, de la société OLOR Société civile au capital de 100 Euros, siège social : 30 Rue Eugène Hatin - 89000 AUXERRE – RCS AUXERRE n°888 413 606.
Il a été décidé de transformer la Société civile immobilière en société à Responsabilité limitée à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.
A été nommé :
gérant : Monsieur Olivier LASSAUSSE et Madame Laure MINCHENEAU demeurant 30 Rue Eugène Hatin -89000 AUXERRE
L'objet, siège social, durée et dénomination ne sont aucunement modifiés. .
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Pour avis
Les cogérants

AL24012152

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

MIL TEK PARIS

SAS au capital de 30 000 euros
3 Rue de l'Europe
89380 APPOIGNY
Siret 531 157 717 00038

OBJET : Modification de la dénomination sociale
L'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 2023 a décidé des modifications suivantes à compter du 1er janvier 2024 :
La dénomination MIL TEK PARIS est remplacée par la dénomination NH-ECO
Mention sera faite au Registre du commerce d'Auxerre.

AL24012200

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BRAIN CONNECTION

SASU au capital de 100 €
Siège Social
2 impasse de la demi lune
89100 SENS
880491733 RCS de SENS

Par AGE du 02/01/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 1 rue cassin 89100 SENS, à compter du 02/01/2024.
Mention au RCS de SENS

AL24012189

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : A.F.F.I.C.
Forme : SARL.
Capital social : 48000 euros.
Siège social : 23 Rue DE LA COUR, 89000 PERRIGNY.
420874133 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 30 janvier 2024, les associés ont décidé, à compter du 30 janvier 2024, de transférer le siège social à 25 RUE COCHOIS, 89000 Auxerre.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL24012193

MODIFICATION DU CAPITAL

ECURIE CAROLINE DIEUDONNE

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 17 LD LES FAVEREAUX
89330 Saint-Martin-d'Ordon
949 719 819 RCS de Sens

Le 10/01/2024, La décision unanime des associés a décidé de changer le capital social en le portant de 1000 euros, à 1250 euros
Mention au RCS de Sens

AL24012227

MAITRE JEAN MARIE ODIN
Place de l'Eglise
89270 Vermenton

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 19 janvier 2024, a été effectuée une réduction de capital social suite à retrait d'immeuble de La SCI DE LA CURE, Société civile immobilière au capital de 57.351,32 euros euros, dont le siège est à VERMENTON (89270) 4 place de la Fontaine identifiée au SIREN sous le n° 333684975 RCS d'AUXERRE.
L'ancien capital est de cinquante-sept mille trois cent cinquante et un euros et trente-deux centimes (57.351,32 eur).
Le nouveau capital est de TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTIMES(35.984,84 EUR).
Les modifications statutaires seront publiées au RCS de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24012228

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à la parution du 17/11/2023 dans Terres de Bourgogne pour la société LES LOMBARDS. Il fallait lire : à compter du 09/08/2009

AL24012098

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 22 décembre 2023, concernant la société SCI DE SAINT LAURENT, Faubourg Saint Laurent, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE. Il y a lieu de lire siège social : Faubourg Saint Laurent 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE, et non pas : 70 Avenue du Général De Gaulle 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.

AL24012213

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Noms : **Pascal Henri Emile LEROUX - Gaëlle Claudia Reine Paulette LEFLOCH**
Domicile : ROUVRAY (89230), Rue du pré aux Prêtres
Date et lieu de mariage : 17 septembre 1993 à ROUVRAY (89230)
Régime matrimonial avant modification : régime légal de la communauté réduite aux acquêts
Modification du régime matrimonial opérée : régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant
Notaire rédacteur : Maître Laurent TOPIN
Date de l'acte : 26 janvier 2024
Élection de domicile pour les oppositions : par lettre recommandée AR ou par acte d'huissier de justice dans un délai de trois mois au notaire rédacteur de l'acte.

ANNONCES LÉGALES

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
AL24012141

Crédit Mutuel

CAISSE DE CREDIT MUTUEL TONNERRE-CHABLIS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.
L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 15 MARS 2024 et à 19:00 heures
à l'adresse suivante :
FOYER MUNICIPAL
Bd du Dr Tacussel
89800 CHABLIS
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
02 Compte-rendu d'activité
03 Présentation du bilan et du compte de résultat
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
05 Approbation du bilan et du compte de résultat
06 Affectation du résultat
07 Approbation de la variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration
09 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration
10 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance
11 Elections au conseil d'administration 1 siège est à pourvoir (*).
12 Elections au conseil de surveillance 3 sièges sont à pourvoir (*).M BELIN JEREMY , M MASSE ALAIN , élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
13 Pouvoirs pour les formalités14 Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
Les votes pourront se faire entre le 29/02/2024 et le 14/03/2024 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration
AL24012204

CHAMPAGNE BOURGOGNE

AVIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.
Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 316,51 euros.
Il assure un rendement de 4,76% par rapport au prix de référence au 31 décembre 2022, en intégrant le versement du dividende de 3,54 euros en avril 2023.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 26 janvier 2024 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2024 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.
AL24012203

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 27/01/2022,
Madame Lysianne FOURNIER, demeurant à AUXERRE (89), 3 allée Boursaudière.
Née à SAINT-SYMPHORIEN (37),le 13/07/1960.
Ayant conclu avec Monsieur Daniel Gérard SERVAN un pacte civil de solidarité.
Divorcée de Monsieur Alex CHENU suivant jugement rendu par le TGI de NANCY le 23/03/1982.
De nationalité française.
Décédée à AUXERRE (89), le 18/12/2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 02/02/2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Claire MOREAU, notaire à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, référence CRPCEN : 89001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion.
Le notaire
AL24012205

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SEIGNELAY : Parcelle boisée - 49 a 85 ca- Le grand parc ouest: D – 724 [420] - Zonage: Zone N du PLU
TANNERRE-EN-PUISAYE : ancienne peupleraie et son chemin d'accès - 95 a 10 ca - Pres roi: D – 128 - 131 - zonage : RNU
TONNERRE : Rétrocession de parcelles en nature de bois-taillis. Parcelles de bois libre dans la zone d'appellation Bourgogne. Important de préciser dans votre candidature si vous êtes riverain de la parcelle - 1 ha 29 a 08 ca – Boussemy : YP - 5 - Zonage : zone N du PLU.
VARENNES : Parcelle de terre et bois taillis occupées - 19 ha 85 a 80 ca - Les noues: ZB – 17 (A) – 17 (B) - Zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/02/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
AL24012237

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'YONNE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 30/01/2024 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la **SAS AUVERGNE AERONAUTIQUE GROUPE** ZI plaine des Isles 89000 Auxerre (RCS LYON 433.936.309).
AL24012201

Jugement du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence en date du 02/02/2024, prononçant la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la **Sàrl TECHNOPURE SARL** 17-19 avenue Aristide Briand 89700 Tonnerre (RCS AIX EN PROVENCE 422 839 035)
AL24012223

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MJ

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social et de liquidation :
38 Bis Rue Des Charonnes
89100 MALAY-LE-GRAND
850 550 757 RCS SENS

L'AGE réunie le 31/10/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Merdan KOCAK, demeurant 38 Bis Rue Des Charonnes 89100 MALAY-LE-GRAND, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 38 Bis Rue Des Charonnes 89100 MALAY-LE-GRAND. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur
AL24012124

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DEGAND

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social
11 RUE AUXERROISE
89800 CHABLIS
R.C.S : AUXERRE 813047727

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 30 Septembre 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour Avis,Le Liquidateur
AL24012143

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DU 24 RUE DE LA GARE à PONT SUR YONNE

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 38 112,25 euros
Siège social
24 Rue de la Gare
89140 PONT SUR YONNE
Siège de liquidation
9 Route des Cornettes
89100 NAILLY
401 342 258 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidatrice Madame Monique COUDEVILLE, demeurant 9 rue des Cornettes, 89100 NAILLY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 9 Route des Cornettes 89100 NAILLY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, La Liquidatrice
AL24012145

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FEVREAU STAELENS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège
17 Rue de la Cour d'En Haut
89410 BEON
Siège de liquidation
17 rue de la cour d'en Haut
89410 BEON
534 577 317 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2023 au 17 rue de la cour d'en Haut 89410 BEON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent FEVREAU, demeurant 13 rue de la cour d'en Haut 89410 BEON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis.
Le Liquidateur
AL24012147

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

GARAGE ZOUGAR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45,00 euros
Siège social
23 B Route de Joigny
89210 BRIENON-SUR-ARMANCON
388 963 878 RCS SENS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 22/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
Monsieur Mohamed ZOUGAR demeurant 5 rue André Gibault – 89210 BRIENON-SUR-ARMANCON.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 5 rue André Gibault – 89210 BRIENON-SUR-ARMANCON, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le liquidateur.
AL24012149

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PARIS PIECES PRESSING

SASU au capital de 1000 €
Siège Social
15 Cité Dommange 89100 SENS
902206515 RCS de SENS

Par AGE du 30/11/2023, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. NEGGAOUI Youssef 15 Cité Domange 89100 SENS pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/11/2023.
Radiation au RCS de SENS
AL24012150

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ACTA

SARL au capital de 8000 euros
Siège social
6 IMP DU STADE
89116 La Celle-Saint-Cyr
481 386 175 RCS de Sens

L'AGE du 31/12/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. BERINGER Philippe, demeurant 6 impasse du stade 89116 La Celle-Saint-Cyr pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Radiation au RCS de Sens.
AL24012188

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI 18.20.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 62504,10 euros.
Siège social : 18 Boulevard du 11 Novmbre, 89000 AUXERRE.
350225454 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 janvier 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 8 janvier 2024. Monsieur Christian VIGNET, demeurant 4 rue des Remparts 89000 Auxerre a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adressé où doit être envoyée la correspondance.
Le Liquidateur
AL24012198

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI VIRI.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 152,45 euros.
Siège social : 1 Place DU PALAIS DE JUSTICE, 89000 AUXERRE.
412128407 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Christian VIGNET demeurant 4 rue des Remparts, 89000 Auxerre et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du AUXERRE.
Le Liquidateur
AL24012208

CabinetCollet & Associés

Expert-Comptable
88, Rue Bézout
77140 Nemours
Téléphone : 01.64.28.13.61

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : GALTIER ERIC.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 7622.45 euros.
Siège social : 5 impasse de La Grand Cour - 89140 VINNEUF.
353 856 420 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Eric GALTIER et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du de SENS.
AL24012210

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2024, l'associée unique de la SNC MANIAGO, au capital de 10 000 € ayant son siège social 28 rue du 24 août 89000 AUXERRE et immatriculée RCS AUXERRE n° 797 473 758, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Dulce MANIAGO, demeurant 37 boulevard Lyautey 89000 AUXERRE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 37 boulevard Lyautey 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE. Pour avis, Le Liquidateur
AL24012211

DISSOLUTION

FAMILY

SCI au capital de 100 €
Siège Social : 2 rue des francs bourgeois
89100 Vaux-le-Penil
817701048 RCS de SENS

Par AGE du 02/01/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 02/01/2024.
M. IS-IDENE RACHID 2 rue des Francs Bourgeois 89100 SENS a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de SENS
AL24012219

DISSOLUTION

SQUILLARIO ADELINE

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 9, boulevard du 14 Juillet
89100 SENS
948 357 553 RCS SENS

Le 31/12/2023, l'associée unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé Mme Adeline Squillario, demeurant à SENS (89100), 24 rue du Port Bodot, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS de SENS.
AL24012231

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 24/01/2024, il a été constitué une SAS
Dénomination :
COFFEE 89
Siège Social : 3 Rue de Seignelay 89470 MONETEAU
Capital : 1000 €
Activités principales : Bar, brasserie, jeux
Durée : 99 ans
Président : M. ALKOK Hasan 11 Rue Marie Noël 89600 ST FLORENTIN
Cession d'actions : libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : Être actionnaire
Immatriculation au RCS de AUXERRE
AL24012117

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 Janvier 2024 à CHABLIS, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.Dénomination sociale : ADTP
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique
Objet : La réalisation de prestations de travaux publics, terrassement et accessoirement la location de matériels et prestations de travaux agricoles.
Capital social : 5 000 euros
Siège social : 7 rue de Brechain - Fyé 89800 CHABLIS
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Gérant : M. Alix DEPUYDT demeurant 7 rue de Brechain – Fyé 89800 CHABLIS
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le fondateur.
AL24012131

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 26/01/2024, il a été constitué une SAS
Dénomination :
BF AUTOS-SERVICES
Siège Social : 20 Rue Jules Verne 89100 SENS
Capital : 5000 €
Activités principales : Achat et Ventes et Réparation de véhicules automobiles Achats et Ventes de tous matériels informatiques
Durée : 99 ans
Président : M. KHALIFA Boutera 20 Rue Jules Verne 89100 SENS
Immatriculation au RCS de SENS
AL24012139

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2024, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Dénomination sociale : SCEV DOMAINE DES TROIS VALLÉES.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime et tout particulièrement viticoles.
Capital social : 1 500 €.
Siège social : 35 rue du Ruisseau – 89800 BEINE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Apports de numéraire pour 1 500 €.
Gérant : M. Adrien MICHAUT, demeurant à BEINE (89800), 3 rue du Grand Four
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, la gérance.
AL24012146

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 janvier 2024, à Saint Fargeau.
Dénomination : SCI DE LA LOGE.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 1 Rue de la porte Marlotte, 89170 SAINT FARGEAU.
Objet : Acquisition, administration et exploitation par bail, location meublée ou autrement d'immeubles.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 100 euros
Montant des apports en numéraire : 100 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et avec un agrément à l'unanimité pour une cession à un tiers.
Gérant : Madame Marina PITOT, demeurant 1 rue de la porte Marlotte, 89170 SAINT FARGEAU.
Gérant : Monsieur Charley BERTRAND, demeurant Les Gouts, 89170 SAINT MARTIN DES CHAMPS.
La société sera immatriculée au RCS Auxerre.
Pour avis.
AL24012151

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société Civile Immobilière « PIERRE & YANNIMMO »
CAPITAL : 1 500 Euros
SIEGE SOCIAL : 11 rue de la Mairie 89450 SAINT PERE SOUS VEZELAY
OBJET : L'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
DUREE : 99 années
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 500 Euros
GERANTS : - M. Yann COUSIN demeurant à PIMELLES (89740) 4 rue Haute- M. Pierre DANGUY demeurant à DORNECY (58530) 1 rue des Fontaines
CESSIONS DE PARTS : Agrément des transmissions de parts entre vifs ou par décès, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant ou au profit de tiers étrangers à la société ou de toutes autres personnes, à la majorité des trois quarts des parts sociales.
Liberté de cession des parts sociales entre associés.
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.
AL24012218

CAPE LG EXPERTISE COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/01/2024, il a été constitué une SC ayant. les caractéristiques suivantes:
Dénomination : VINCENT LIU.
Objet social : La prise de participations dans toutes. sociétés ayant une activité industrielle, commerciale,. artisanale, immobilière ou financière.
Siège social :4 RUE DU MONT SAINT BERNARD 89100 PARON.
Capital : 5000 euros.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. VINCENT LIU, demeurant 4 RUE DU MONT SAINT. BERNARD 89100 PARON.
Clause d'agrément : L'agrément est obtenu par décision des. associés prise à l'unanimité.
Immatriculation au RCS de Sens.
AL24012186

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination ANIMATIONS CONCEPTS, une SAS au capital de 1.000 euros, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 5, rue Gérot, ayant pour objet toutes opérations de location de matériels évènementiels. Il a été procédé à la nomination de la SAS HCC ayant son siège social à AUXERRE (89000) 5, rue. Gérot, 951 829 951 RCS AUXERRE, en qualité de Président. Accès aux assemblées - vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à. une voix.
Cession d'actions : libre.
La société sera. immatriculée au registre du commerce d'AUXERRE.
AL24012187

MAITRE JEAN MARIE ODIN
Place de l'Eglise
89270 Vermenton

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 31 janvier 2024 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes : Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.Dénomination : Groupement Foncier Agricole de «F. GIVAUDIN». Siège : IRANCY (89290), 61 rue soufflot .Durée : 99 années.- Apport(s) en nature : 622.139euros.- Apport en numéraire : 11eurosLe montant total des apports s'élève à SIX CENT VINGT-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (622.150,00 EUR), somme égale au montant du capital social.Cession des parts : toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés. L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et finit le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.Le gérant est Monsieur Franck GIVAUDIN demeurant à IRANCY, 61 rue Soufflot et Madame Fabienne GIVAUDIN à IRANCY, 58 rue Soufflot. La durée de ses fonctions est : illimitée.La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Pour avis, Le notaire.
AL24012225

Suivez-nos publications sur Instagram

ÉQUIPEMENT

// ROBOT DE TRAITE

Gaec Darbois de Frolois : une aide dans le suivi de la reproduction

La SAS Chapuis Frères a organisé le 30 janvier, une journée ferme ouverte au Gaec Darbois Frères à Frôlois, en Côte-d'Or conjointement avec Alyzé. Si l'arrivée du robot de traite Delaval a apporté un confort à Rémy et Nicolas Darbois, l'option HN 100 les aide aussi à optimiser la reproduction de leurs vaches de race Brune.



Rémy et Nicolas Darbois devant le robot Delaval vendu par Alexis et Caroline Chapuis.



Une quarantaine d'éleveurs ont participé à cette ferme ouverte.

À Frolois, dans le centre de la Côte-d'Or, les frères Darbois sont à la tête d'un troupeau de 65 Brunes en AOP Époisses et d'un atelier allaitant de 25 mères Limousines, sur 250 ha de SAU. L'organisation du travail est très importante et lorsqu'il a fallu changer la salle de traite installée en 1993 et à bout de souffle, le robot s'est imposé. Les deux frères ont opté pour le Delaval V310. La proximité de la concession Delaval et le professionnalisme des techniciens ont été déterminants dans le choix de cette marque. *« Sans compter que nos familles travaillent ensemble depuis 1974. On se connaît par cœur »* souligne Rémy Darbois. Devant une quarantaine de confrères éleveurs, Bernard Siméon, technicien Alysé et Alexis Chapuis, responsable commercial de la société éponyme, ont présenté l'implantation de ce nouveau matériel de traite dans le bâtiment bois de plus de 30 ans. Les frères Darbois ont choisi l'option HN 100 pour leur robot, car elle permet de détecter le taux de progestérone dans le lait, au moment de la traite. L'analyse de la progestérone permet de connaître 30 à 36 heures avant, le moment idéal pour inséminer la vache. Les analyses de progestérone post-insémination confirment ou non le début de gestation. *« Cela nous aide à optimiser la gestation de notre troupeau. Une vache qui aura du mal à remplir sera plus rapidement réformée. C'est aussi un indicateur sanitaire et notamment les kystes lutéaux lorsqu'une vache reste haute en progestérone ou les kystes folliculaires lors de chaleurs constantes. La fiabilité du système est impressionnante. »*

Un travail plus intéressant

Installé en avril 2023, le robot VM 310 satisfait les éleveurs. Le troupeau à 8500 litres de moyenne par vache n'a pas baissé en production ni encore augmenté. Un gain est attendu dans les prochaines semaines avec l'herbe de printemps. L'investissement dans un repousse fourrage doit aussi permettre un gain de production. Sans la présence humaine, toutes les 3 heures, l'alimentation (ensilage maïs, foin, farine) est repoussée à l'auge, ce qui incite les vaches à venir s'alimenter plus régulièrement améliorant ainsi la digestibilité. Côté confort, les éleveurs reconnaissent un gain non négligeable. Fini le travail répétitif de portage du faisceau trayeur. *« Le travail intéressant, les choix de l'éleveur, peuvent se faire sur notre téléphone ou notre PC portable et quand l'inséminateur ou le vétérinaire vient, c'est le robot qui a orienté la vache dans le box de séparation. Évidemment, tout ne se fait pas tout seul, il faut bien pailler, curer, faire vêler… mais le robot contribue à une vie de famille plus conforme à la société d'aujourd'hui. »*

// AGRITECHNO

Des chaleurs sur smartphone

Une fois par mois, Terres de Bourgogne vous propose une chronique, réalisée par Caroline Chanlon, consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Cette semaine, il est question d'un dispositif permettant de détecter les chaleurs des bovins.



Les objets connectés deviennent des alliés incontournables pour surveiller la santé des animaux et améliorer la qualité de vie des agriculteurs. Leur champ applicatif ne cesse de se développer dans le secteur agricole. Nous avions évoqué une solution pour la détection des vêlages dans un précédent article, voilà aujourd'hui une autre technologie qui concerne également l'élevage et qui s'avère utile avant le vêlage, pour la détection des chaleurs. Frédéric Petitjean, membre du Gaec de Charmon à Obtrée, dans le nord de la Côte-d'Or, utilise un dispositif basé sur les objets connectés pour l'accompagner pendant les périodes de reproductions et de chaleurs de ses vaches laitières : 80 colliers équipent environ 110 vaches en lactation. Grâce à un système de collier ou de boucles auriculaires connectés à un logiciel accessible sur ordinateur ou sur mobile et tablette, cette technologie permet de suivre des données très concrètes sur les déplacements, l'activité, la rumination, l'hyperventilation et l'ingestion. Le dispositif peut être installé après vêlage et l'agriculteur sera alerté des chaleurs et notamment des chaleurs silencieuses, des chaleurs irrégulières et des vaches en anœstrus (absence de chaleurs), pour pouvoir organiser les inséminations artificielles.

Un véritable outil d'aide à la décision

« En juillet 2021, explique Frédéric Petitjean, *suite à des difficultés récurrentes pour détecter les chaleurs de nos génisses et de certaines de nos vaches laitières, nous avons fait le choix, avec mes associés, d'investir dans un système de détection SenseHub sur les conseils de notre technicien Sicarev. Nous avons préféré les colliers aux boucles en raison de leur durée de vie, annoncée à 7 ans contre 5. Du point de vue de la détection des chaleurs, le système répond parfaitement aux attentes avec une notification sur notre téléphone dès qu'une vache/génisse est en chaleur. Nous disposons, en visuel, de la plage horaire idéale pour l'inséminer en fonction de l'avancée de sa chaleur. Cela nous apporte un énorme gain de temps en surveillance et une bien meilleure efficacité au niveau des performances de reproduction. Nous avons réduit l'IVV moyen de notre troupeau d'un cycle, avec une baisse moyenne de 18 jours. Outre la détection des chaleurs, nous utilisons les alertes santé. Nous en avons environ une par semaine, et sans la notification au moins une par mois ne serait pas détectée par nos yeux d'éleveurs, du moins pas dans un délai respectable pour réagir correctement. Cette détection précoce nous permet d'intervenir rapidement sur ces vaches, et ce de façon ciblée via le visuel des courbes d'activité, d'ingestion et de rumination (mammite, fièvre de lait, acidose…). Nous avons beaucoup moins de problèmes de morbidité et les vaches malades, soignées rapidement, reprennent rapidement leur lactation habituelle. »*

Caroline Chanlon



Au Gaec de Charmon on se félicite d'avoir investi dans un outil de détection des chaleurs.

ÉQUIPEMENT

// MACHINISME

Case IH se renforce sur onze départements

Le groupe EMC2 a décidé d'intégrer le réseau Case IH, en s'appuyant sur un partenariat avec Agrinove, nouveau concessionnaire de la marque présent en Côte-d'Or et Saône-et-Loire. La nouvelle entité Case IH d'EMC2 s'appellera Farminove.



C'est sous la nouvelle bannière Farminove que va se concrétiser cette réorganisation de la distribution Case IH sur une bonne partie de l'Est de la France.

Groupe coopératif de plus de 3 000 adhérents engagés pour une agriculture vertueuse et rémunératrice, EMC2 développe aussi depuis longtemps une activité machinisme sur six départements : la Haute-Saône, la Haute-Marne, les Vosges, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle. Un territoire qui se caractérise par la grande diversité des activités agricoles : grandes cultures, mais aussi polyculture-élevage. Si EMC2 a décidé d'intégrer le réseau du constructeur Case IH, c'est en prenant en compte les défis auxquels l'agriculture doit faire face (transition environnementale, réglementations plus strictes) et la nécessité, pour les acteurs du machinisme agricole, d'apporter des solutions aux agriculteurs et aux Entreprises de travaux agricoles (ETA). À travers ce rapprochement, EMC2 va devenir pour Case IH un des plus gros acteurs du réseau en Europe et le plus important en France. Il va permettre au constructeur de structurer celui-ci, mais aussi d'assurer une proximité avec ses clients dans la région. L'intégration d'EMC2 dans le réseau Case IH se fait dans le cadre d'un partenariat avec Agrinove, nouveau concessionnaire Case IH présent en Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Marne et dans l'Ain, filiale de la coopérative Oxyane, et les établissements Martin, basés en Moselle.

Accélération de la formation des équipes

Ce partenariat permet à EMC2 d'élargir son champ d'action à 11 départements, renforçant ainsi la présence sur le terrain avec, désormais, 22 bases. Ce rapprochement constitue une véritable opportunité pour accélérer la formation des équipes et le développement de parts de marché. Cette évolution globale va s'inscrire sous une nouvelle bannière : Farminove. Un gros effort va être réalisé pour former les équipes avec beaucoup d'heures de formation à la marque et à ses matériels pour toutes les fonctions du pôle machinisme. La structure met en avant son implication dans la formation et notamment l'apprentissage : elle intègre 15 % d'apprentis, dont certains viendront probablement à l'avenir de la Case IH Academy. *« Au-delà du défi humain, c'est aussi un défi entrepreneurial pour Case IH comme pour notre nouveau concessionnaire. Mais nous sommes ici avec un acteur qui a les moyens de ses ambitions. En effet, l'agriculture demande à être connectée à la technologie pour répondre à ses besoins de performance et de réduction d'impact environnemental »* explique Lionel Gleyroux, directeur de Case IH France.

Berty Robert, avec communiqué

// CARBURANT

Le biofioul prêt à remplacer le fioul d'origine fossile

Ce carburant contenant 30 % de colza est appelé à monter en puissance en 2024.

Depuis le 1er juillet 2022, si le fioul traditionnel peut continuer à être utilisé par plus de trois millions de résidences principales, toute installation neuve doit désormais fonctionner avec un biocombustible liquide de type biofioul F30, contenant 30 % de colza, (sous forme ester méthylique) et répondant à l'exigence du plafond d'émissions de CO_2, fixé par la réglementation. Le biofioul F30 peut également être utilisé pour faire fonctionner les chaudières en service avant le 1er juillet 2022, moyennant quelques adaptations techniques simples, notamment le changement de brûleur. Selon Éric Layly, le président des entreprises de distribution des énergies hors réseau – fioul domestique, gazole non routier, gazole vrac, bois, GPL - ainsi que des stations-service indépendantes (FF3C), le biofioul va remplacer le fioul domestique, issu des énergies fossiles pour réduire les émissions de CO_2. Il présente en outre l'alternative la plus adaptée dans les zones rurales et périurbaines non desservies par des réseaux de chaleur ou de gaz, ou dont le réseau de distribution électrique est insuffisant.



J.-C. Gutner

2024 devrait être l'année du décollage du biofioul en France.

Une filière mobilisée

Dans les zones où les températures hivernales sont basses, le biofioul permet de conserver un mode de chauffage difficilement remplaçable, à un coût sensiblement inférieur à celui de la pompe à chaleur. Depuis son autorisation, la filière s'est mobilisée. D'abord avec la mise en place d'un réseau logistique visant à couvrir l'ensemble du territoire national. À ce jour 14 dépôts sont d'ores et déjà opérationnels. Quatre dépôts supplémentaires sont venus compléter le réseau en ce début d'année dans les départements du Nord, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Essonne et de la Seine-Maritime. *« Le maillage du territoire devrait être complet en 2024 »*, prévoit Frédéric Plan, délégué général de FF3C. Les chauffagistes sont également de la partie. Sur le terrain, plus de 1 100 chauffagistes et distributeurs sont aujourd'hui répertoriés comme fournissant du biofioul F30 et installant des chaudières compatibles. Les agriculteurs sont prêts également à relever le gant. *« Sur les 1,3 million d'hectares consacrés au colza, nous sommes en mesure d'augmenter les volumes, si nous disposons des conditions de productions adéquates, l'accès à l'eau, la disponibilité en produits sanitaires, le progrès génétique… »*, indique Guillaume Chartier, administrateur de la Fédération des oléoprotéagineux.

Pourcentages en hausse

Pour le moment seuls 1 500 à 3 000 hectares de colza y sont dédiés, mais les surfaces devraient se développer rapidement. À court terme, l'objectif des professionnels vise à incorporer 30 % de biofioul issu du colza dans le fioul domestique dès cette année, puis 55 % voire davantage en 2025-2026 et de parvenir à du fioul 100 % renouvelable les années suivantes. *« Le biofioul F30 n'est qu'une première étape. Les acteurs du biofioul se tiennent d'ores et déjà prêts à envisager une accélération de la trajectoire vers le F100, biocombustible intégralement renouvelable »*, assure Éric Layly. Reste qu'il subsiste quelques freins à son développement : son prix. Il est plus élevé de 15 %, soit 20 cts par litre environ que le fioul 100 % fossile. D'où la demande de la filière au gouvernement de procéder à un aménagement de la fiscalité de façon que leurs prix soient identiques. Ce qui permettrait d'orienter le choix des consommateurs vers un produit plus vertueux sur le plan écologique.

Actuagri

LOISIRS

// DÉCOUVERTE

Cave de Vinzelles : le voyage immobile

Depuis octobre, la cave des Grands crus blancs, à Vinzelles, en Saône-et-Loire, propose une visite en 3D de ses principales installations. Retour sur un projet innovant et 100 % gratuit pour les visiteurs.



La cave des Grands crus blancs a toujours aimé innover.



Une fois la visite virtuelle terminée, place à la dégustation.

« En boutique, les clients nous demandaient souvent s'il était possible de visiter la cave ou les vignobles. Il nous est arrivé de le faire, mais cela devenait de plus en plus rare, en raison notamment du manque de personnel », explique Marie-Noëlle Mollard, responsable de la boutique de la cave des Grands crus blancs de Vinzelles, près de Mâcon, dans le sud de la Saône-et-Loire. C'est elle qui, il y a trois ans, a eu l'idée de proposer au conseil d'administration de la coopérative de réaliser une visite virtuelle. Une visite à la fois rapide, efficace et qui ne demande pas beaucoup de temps au personnel, très sollicité, de la boutique. La réalisation du projet, elle, a mis du temps à aboutir, et pour cause. Une fois l'idée lancée, il a fallu trouver le bon prestataire, en l'occurrence une société lyonnaise rompue à l'exercice. Une fois le projet défini, il a fallu faire les prises de vues à l'occasion d'une belle journée d'été. Le montage de cette vidéo immersive, à 360°, a en revanche été beaucoup plus long. De même que la rédaction des textes explicatifs qui émaillent cette visite virtuelle. Des textes sobres et efficaces pour être accessibles même aux étrangers. Chacun des membres de la cave a été sollicité pour savoir ce qui devait être montré, ou non, mentionné, ou pas.

Montrer toutes les étapes viticoles

« L'objectif était de montrer un point de vue du vignoble pour remonter toutes les étapes de la viticulture aux différentes méthodes de vinification pour arriver à la boutique », précise le président de la cave coopérative, Richard Goyat. Un voyage immobile, en quelque sorte, qui permet de comprendre comment les précieuses bouteilles exposées dans les rayonnages ont pu parvenir à la boutique. La boucle est bouclée. Très sollicitée depuis qu'elle est mise à disposition, cette animation, gratuite, suscite l'intérêt et le dialogue. *« Cela permet notamment aux visiteurs de situer les différentes appellations, Pouilly et Mâcon,* s'enorgueillit Marie-Noëlle. *Les étrangers, des Anglais ou des Canadiens, sont, par exemple, très satisfaits de pouvoir faire cette visite virtuelle parce qu'ils n'ont pas toujours le temps de tout voir en vrai ».* Autre point fort de l'animation : l'aspect évolutif. Une fois cette vidéo créée, il est très facile d'y ajouter des lieux, de modifier certains aspects, certaines prises de vues en fonction de l'évolution de paysage, des terroirs. Une immersion à découvrir chaque jour d'ouverture de la cave des grands crus blancs de Vinzelles, du lundi au samedi de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.

Ariane Tilve



Enfilez votre masque et partez pour une balade virtuelle dans le vignoble.

// SALON

La Bourgogne Franche-Comté en force au Salon du Fromage

Le Salon du Fromage et des Produits laitiers va se tenir à Paris du 25 au 27 février. La Bourgogne-Franche-Comté y sera bien représentée avec 21 exposants.

Du 25 au 27 février, Paris accueillera la 18è édition du Salon du Fromage et des Produits laitiers, en parallèle du Salon international de l'Agriculture. Il se tiendra à Paris Expo, porte de Versailles, dans le hall 7.3. Tous les deux ans, cet évènement professionnel incontournable rassemble 8 000 professionnels du monde entier, parmi lesquels des crémiers-fromagers, des affineurs, des négociants, des restaurateurs… Un plateau de choix réunira 300 exposants de différents pays, prêts à dévoiler leurs nouveautés et à ravir les palais des visiteurs avec des trésors inédits de leurs terroirs. 60 % des exposants sont des entreprises françaises et parmi elles on trouvera 21 entreprises de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Elles feront le déplacement pour représenter fièrement la richesse fromagère de notre région. Voici la liste des exposants de BFC qui seront présents :

Pour la Côte-d'Or :

- France Frais : grossiste en produits laitiers
- Vive la Bourgogne-Franche-Comté : agence de promotion des produits régionaux
- Fromagerie Delin : producteur de fromages bourguignons
- Laboratoire Abia : premier présurier français

Pour le Doubs :

- La Cuve : équipement de fromagers artisanaux
- Fromagerie Marcel Petite : affineur de comté et autres AOP de Franche-Comté
- Fromagerie Badoz : producteur d'AOP et de spécialités du massif du Jura
- Les Monts de Joux : producteur de fromages franc-comtois
- Cetra Informatique : spécialiste dans l'informatisation des PME agro-alimentaires
- Fromagerie Jean Perrin : producteur et affineur de fromages franc-comtois

Pour le Jura :

- Rivoire Jacquemin : affineur de comté et autres spécialités du Jura
- Sogebul : distributeur de matériels et ingrédients
- Fromagerie Monts & Terroirs : fromager, affineur et conditionneur de fromages franc-comtois et savoyards
- Fromagerie Arnaud : affineur de comté et autres AOP de Franche-Comté
- Fromagerie Vagne : affineur de comté, morbier et raclette

Pour la Haute-Saône :

- Pâturages comtois : coopérative, fabricant de fromages régionaux
- Fromagerie Milleret : producteur de fromages à pâte molle
- ACG : fabrication de racks et châssis

Pour l'Yonne :

- Fromagerie Lincet : producteur de Chaource AOP, Brillat-Savarin IGP et autres fromages bourguignons
- Groupe Lebhar : fabricant d'emballages en carton pour les fromagers

Pour la Saône-et-Loire :

- Fromagerie Chevenet : producteur et affineur de Mâconnais AOP, Charolais AOP et fromages fermiers régionaux

D'après communiqué



Les fromages de BFC seront au rendez-vous de la 18è édition du Salon du Fromage et des Produits laitiers de Paris.

// TOURISME

21

Le MuséoParc d'Alésia à l'heure des Jeux olympiques

Le site, fréquenté l'an passé par plus de 80 000 visiteurs, place sa programmation 2024 sous le signe des Jeux olympiques.



Vincent Torres

Durant toute la saison, les sports antiques seront mis à l'honneur.

Le MuséoParc d'Alésia, en Côte-d'Or, qui rouvre ses portes le 10 février, a présenté sa nouvelle saison le 2 février. D'entrée, ce lieu apprécié des locaux comme des touristes se place, en 2024, sous le sceau de l'olympisme avec une exposition intitulée « Ô sport, des Jeux pour les dieux » qui sera l'un des temps forts de la saison 2024. L'ambition de cette exposition, qui va se tenir du 23 mars au 30 novembre, est de porter à la connaissance du public l'histoire des Jeux olympiques de l'Antiquité. On dispose aujourd'hui de nombreux témoignages qui nous parviennent principalement des descriptions tirées de la littérature antique ainsi que des objets retrouvés lors des fouilles archéologiques : statues, vases, pièces de monnaie, outils.

Cette richesse iconographique et archéologique est un excellent moyen d'illustrer et de préciser les nombreuses thématiques liées aux origines de ces jeux, en partant du berceau des Jeux olympiques, Olympie. Les visiteurs pourront découvrir des thématiques qui font écho aux deux périodes de l'Antiquité et de l'ère moderne :

- la représentation et la vie de l'athlète ;
- son environnement sportif ;
- la célébrité ;
- le déroulement et l'évolution des épreuves, la victoire ;
- le rapport à la religion, la tricherie, les valeurs attachées à l'idéal de sportivité…

Le week-end d'inauguration de l'exposition, les 23 et 24 mars, un programme dense sera proposé : des speed datings pour faire connaissance avec un dieu ou un athlète de l'Antiquité, un atelier de fabrication de récompenses, des conférences proposées par le laboratoire Archéologie, Terre, Histoire et Sociétés (Arthehis UMR 6298), avec très certainement la participation de médaillés olympiques et de la Team Côte-d'Or. Des spectacles seront également proposés avec les patineurs de la compagnie 15feet6 et les danseurs de hip-hop de Figure 2 Style. De très nombreux objets évoquant l'olympisme antique seront à admirer tels qu'un bas-relief qui ornait une des faces de la base d'une statue funéraire, probablement érigée en l'honneur d'un jeune homme athlétique, datée du V^e^ siècle av. J.-C. Sur un même plan, sont représentées trois disciplines du pentathlon, une des épreuves des Jeux olympiques antiques : lutte, saut et lancer de javelot. On pourra aussi voir des médailles d'or des Jeux olympiques de Tokyo, en 2020. Un spectacle chorégraphique sera présenté le 12 juillet, à l'occasion du passage de la flamme olympique. Plusieurs conférences sont également programmées :

- 23 mars : Concours et dieux : La naissance des jeux par Laurence Mercuri ;
- 23 mars : Jeux olympiques et vases grecs par Arianna Esposito ;
- 4 mai : Le sanctuaire de Zeus à Olympie par Sabine Lefebvre ;
- 15 juin : Athlètes stars par Perrine Kossmann ;
- 13 juillet : Les jeux à l'époque romaine par Sabine Lefebvre ;
- 30 novembre : La fin des jeux par Christian Stein.

Au-delà de ce temps fort, bien d'autres rendez-vous vous attentent au MuséoParc d'Alésia dans les mois qui viennent :

- du 8 au 12 mai : grand week-end trampoline, avec ateliers et spectacles ;
- durant l'été, de belles soirées se préparent, avec du cinéma en plein air, des concerts, des activités sportives et notamment des jeux et sports antiques.

Bien sûr, le MuséoParc, c'est aussi des fouilles archéologiques à découvrir, des expositions permanentes et même un restaurant, le Carnyx. En 2023, le site a accueilli 84 000 visiteurs.

Berty Robert, avec communiqué

alesia.com



L'affiche de l'exposition-évènement de 2024 : « Ô sport, des Jeux pour les dieux ».

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 3 mars

// Exposition « Des génies, des lieux » à la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon

Gustave Eiffel, Henry Darcy ou Hippolyte Fontaine, originaires de Dijon, sont reconnus dans leurs disciplines. Des figures illustres qui pourraient masquer l'histoire scientifique et technique foisonnante de la ville, car les sciences et techniques marquent de leurs empreintes le patrimoine dijonnais. Les lieux d'études ou d'application gardent le souvenir du passage de grandes figures de la science. L'exposition « Des génies, des lieux » vous invite à la découverte des lieux marquants et des grands noms de l'histoire scientifique et technique de Dijon.

www.citedelagastronomie-dijon.fr

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIII^e^ siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

Nièvre

• 7 avril

// Randonnée

Une randonnée est organisée entre Nevers et Montenoison le 7 avril. Pour cette 41e édition, différents parcours sont possibles : 55 km au départ de Nevers à 6 h (Place Carnot) ; 40 km avec un départ de Montigny-aux-Amognes de 7 h à 7 h 30 (parking de l'école) ; 34 km, de Saint-Sulpice de 8 h à 8 h 30 (place de l'Église) ; 20 km de Nolay de 9 h à 10 h (place Sise) ; 12 km de Prémery de 13 h à 13 h 30 (champ de Foire). Enfin, les boucles de Montenoison sont orchestrées sur 5 ou 9 KM avec un départ de la place au monument aux morts à partir de 14 h. Un marché du terroir avec les producteurs locaux attendra les participants à l'arrivée. Restauration possible sur place.

Renseignements et inscriptions : www.nevers-montenoison-rando.com/inscription.php

Yonne

• 24 février

// Foire de St Léger-Vauban

La 58e édition de la foire de St Léger-Vauban a lieu le samedi 24 février. Au programme : exposition d'animaux d'élevage (bovins, ovins et caprins), exposition de bovins inscrits au Herbook Charolais, exposition de matériels agricoles, présence de producteurs et d'artisans locaux et démonstration de sculpture à la tronçonneuse. Le midi, un repas est prévu où le charolais est mis à l'honneur. Le soir, une « tomiflette » est proposée, suivie d'une soirée dansante, à partir de 20 heures. À noter qu'un espace pour les enfants est installé pour la journée. Renseignements et inscriptions au 06 98 83 01 62.



OXYGÈNE

// MARAÎCHAGE

Quand légumes rime avec altitude

À Fréland, près de Colmar, dans le Haut-Rhin, Julien Gsell s'est lancé dans un pari audacieux : cultiver des légumes à 800 mètres d'altitude en appliquant les principes de la micro-agriculture bio intensive. Les premiers résultats sont prometteurs pour cet ancien sapeur-pompier reconverti dans le maraîchage.

Le chemin cabossé s'enfonce inexorablement dans la forêt de Fréland. Au bout de trois kilomètres de feuillus et de conifères, la ferme du Barlin apparaît comme une oasis perdue au milieu de l'immensité boisée. Ce lieu de 1,6 ha composé de landes et d'arbres a été racheté par Julien Gsell et son épouse pour être converti en exploitation maraîchère. Mais sur une petite surface seulement - 20 ares - en appliquant les principes de la micro-agriculture bio intensive : produire sur une petite surface, sans mécanisation en densifiant au maximum. Un pari audacieux au vu de la typologie de l'endroit, exposé en grande partie au nord… et à 800 mètres d'altitude. Un choix surprenant de prime abord, mais bien réfléchi, qui s'inspire du travail de Jean-Martin Fortier, un agriculteur québécois devenu une référence dans le créneau de la micro-agriculture bio intensive. *« S'il arrive à faire pousser des légumes entre avril et novembre, on peut le faire aussi »*, se dit Julien, qui entend casser certains a priori tenaces. *« Pour moi, tout est une question de regard. À l'échelle française, on dispose de suffisamment de secteurs faciles pour cultiver les légumes, pour ne pas s'embêter à le faire dans des zones plus compliquées. Mais si on regarde sur un plan large, on se rend bien compte que le maraîchage en altitude est loin d'être impossible »*, explique le néo-agriculteur de 33 ans qui s'est lancé dans cette aventure suite à une reconversion professionnelle.



Au milieu de ses 20 ares de cultures légumières, Julien Gsell veut démontrer que la micro-agriculture bio intensive a toute sa place dans la montagne vosgienne.

De la caserne au tunnel

Fils de vignerons bio basés à Eguisheim, il a d'abord emprunté la voie du service aux autres en devenant sapeur-pompier professionnel. Il enchaîne dix années en Moselle chez les soldats du feu avant de revenir sur ses terres natales, en 2019, à la caserne de Cernay. Un retour motivé, entre autres, par son envie de se réorienter vers les métiers de la terre qu'il a connus durant son enfance. *« J'ai toujours voulu devenir paysan. Et je me suis dit qu'il ne fallait pas attendre la retraite pour ça. Même si mon travail de sapeur-pompier était passionnant, j'étais quand même beaucoup dans un bureau. Ça m'allait jusqu'à un certain point. Il fallait que je revienne sur le terrain. »* Il aurait pu se positionner pour reprendre, à terme, l'exploitation viticole familiale. Cela lui aurait notamment coûté bien moins cher pour s'installer. *« Mais il y a la vocation qui entre en ligne de compte. Je me voyais davantage produire de la nourriture que du vin. »* L'achat de la ferme du Barlin a représenté un investissement conséquent pour le couple, mais très réfléchi. *« Outre le fait qu'on a pu accumuler de la trésorerie pendant plusieurs années pour se lancer, c'est un projet qui a été bien construit et pensé en amont. On sait où on peut aller. »* Il est d'autant plus confiant qu'il sait qu'en cas d'échec de ce projet agricole, il pourra réintégrer son poste de sapeur-pompier. *« Dans la fonction publique, on bénéficie d'une mise à disposition de deux ans pour créer une entreprise. Et on a jusqu'à cinq ans pour demander à être réintégré. »* Par ailleurs, son épouse est toujours officier des sapeurs-pompiers à la caserne de Colmar. Une sécurité de plus. *« Je suis téméraire mais pas fou non plus »*, glisse-t-il avec le sourire.

Ici, pas de canicule

Pour réussir cette transition vers le maraîchage, Julien Gsell repasse sur les bancs de l'école pour décrocher un bac pro Production horticole avec l'idée d'avoir au moins un diplôme dans le domaine agricole. Avant de se lancer complètement, il garde un pied dans la caserne de Cernay le temps de créer ses terrasses et clôturer la parcelle. Les premiers semis ont eu lieu en février 2022. En parallèle, il quitte pour de bon son métier de sapeur-pompier et devient salarié à temps partiel chez des maraîchers bio d'Holtzwihr. *« Cela me permet de sécuriser un petit revenu tout en apprenant le métier auprès de personnes bien plus expérimentées que moi »*, justifie-t-il simplement. Pour atteindre la rentabilité économique le plus vite possible, il a consenti tout de suite de gros investissements pour acheter tout le matériel et les équipements nécessaires (tracteur, tunnel, système d'irrigation, etc.). Un choix pour l'instant concluant puisque les trente paniers qu'il vend chaque semaine (la commercialisation a débuté en mai 2022 via une Amap et deux points de vente à Orbey et Eguisheim) lui permettent de couvrir ses charges. *« Je ne me verse pas encore de salaire, mais je suis déjà à l'équilibre. Pour être vraiment bien, il faudrait plutôt cinquante paniers par semaine, et une période de production qui s'étale de fin avril à fin décembre, et non pas du 17 mai au 30 novembre comme aujourd'hui. »* Petit bémol : l'exposition nord de son terrain élimine d'emblée la possibilité d'utiliser une serre durant cette période. *« De mi-novembre à mi-février, le rayonnement du soleil est insuffisant pour chauffer une serre. Je ne pourrai donc pas maintenir une grosse diversité de légumes d'hiver frais. L'option la plus réaliste serait de mettre en place un stockage en cave ou chambre froide. »* Son activité étant lancée il y a peu, il manque encore de recul pour poser un regard objectif sur son projet. Pour l'instant, en tout cas, l'altitude élevée de la parcelle n'a pas été une contrainte. C'est même plutôt le contraire. *« Lors du premier coup de canicule qu'on a eu cette année, la température a grimpé ici à 28 °C maximum avant de redescendre très vite à 27/26. Alors que les plants de tomate de plaine subissaient échaudages et avortements, ils ont bien mieux résisté ici, »* se félicite-t-il. *« Pour autant, le changement climatique est bel et bien là. Ce type d'épisode va très probablement se reproduire. »*



Perchées à 800 mètres d'altitude, les terrasses de la ferme du Barlin sont comme un îlot de légumes au milieu de l'immensité forestière.

Trouver la densité optimale

Julien Gsell a la chance de ne pas manquer d'eau, enfin presque. *« J'ai deux sources à disposition, mais j'ai tout de même installé un réservoir de 250 m³ pour être plus serein lors des périodes d'étiage. »* Les sols étant très légers, la rétention d'eau est quasi nulle. Il se contente d'arroser ses parcelles avec un dispositif à micro-aspersion, à raison de 200 litres par heure. Ce qui est, à l'heure actuelle, largement suffisant pour assurer une production qualitative, quantitative et très diversifiée. *« J'arrive à faire pousser tous les légumes ici, tout ce qui peut rentrer dans un panier. Je propose au moins cinq sortes de légumes différents par semaine. J'ai même planté des pastèques et des patates douces. On verra bien si ça marche ou pas ! »* En attendant, il mise déjà sur des valeurs sûres moyennant quelques adaptations. Si la culture de courge reste assez aisée, à raison d'un plant tous les mètres, la donne est différente pour des légumes ayant des densités plus importantes comme les carottes : douze rangs, écartés de 5 à 7 cm entre eux, sur une planche permanente de 75 cm, associés à des légumes à la pousse plus haute. *« En densifiant de la sorte, on crée un effet de canopée qui améliore la productivité. Il y a donc un équilibre à trouver entre ces plantations longues et l'espace nécessaire autour pour le reste. La micro-agriculture bio intensive, c'est rentable sur de petites surfaces, mais il faut trouver la densité optimale. »* Julien a encore de nombreux défis techniques à relever pour faire de sa ferme une référence de la micro-agriculture bio intensive en zone de montagne. Le paillage en est un. *« Pour l'instant, je ne le fais pas car je me pose encore pas mal de questions. Où en trouver ? Quoi mettre ? Comment semer à travers avec suffisamment de densité ? En en mettant trop, ça empêche le réchauffement du sol, même mis au bon moment, et ça peut favoriser la présence de campagnols et de limaces. »* Pour le reste, il n'écarte aucune option : *« On peut faire de la monoculture à petite échelle ou réfléchir à des associations de cultures pertinentes, entre celles qui ont un cycle long et un cycle court, ou celles qui poussent à l'horizontale et celles qui poussent à la verticale. Tout ça est très technique mais vraiment passionnant ! »*

Nicolas Bernard